

République Tunisienne
Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique
(P120561; Don FEM No. TF013636)

Seconde Mission d'appui à la mise en œuvre du projet
(23 au 27 juin 2014)
Aide-mémoire

I. Introduction

1. Une mission de la Banque mondiale (BM) a séjourné en Tunisie du 22 au 27 juin 2014 dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique. La mission était composée de M. Taoufiq Bennouna (Expert principal en gestion des ressources naturelles et responsables du projet), M. Walid Dhouibi (Spécialiste en Passation des Marchés), M. Africa Eshogba Olojoba (Expert principal en environnement), Mme. Shirley Foronda (Spécialiste en gestion financière), et Narjes Jerbi (Assistante de programme).
2. **Objectifs et déroulement de la mission.** Cette seconde mission d'appui à la mise en œuvre du Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique avait pour objectifs d'examiner d'une part les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet, et d'autre part d'évaluer les résultats obtenus sur le terrain. Elle procédera à un examen approfondi de l'avancement du projet, y compris l'évaluation des contrats et des activités en cours; les engagements et les niveaux de décaissement, ainsi que les projections futures.
3. Des séances de travail ont été tenues avec l'unité de coordination du projet, les responsables des institutions partenaires (ONTT, DGF) ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes. La mission a demandé à l'Unité de coordination du projet (UCP) de remplacer les visites de terrain proposées dans le programme de la mission par des séances de travail avec les parties prenantes du fait qu'aucune activité n'a encore été réalisée dans les parcs nationaux. Par ailleurs, la mission a également été reçue par Son Excellence Monsieur Mounir Majdoub, Secrétaire d'Etat, chargé du Développement Durable, Ministère de l'Equipement, Aménagement du Territoire et Développement durable, et par Madame Sonia Ben Nasr, Directeur de la Coopération Multilatérale au Ministère de l'Economie et des Finances (Secrétariat d'Etat du développement et de la coopération internationale). La liste des personnes rencontrées et le programme de la mission sont présentés en Annexes 1 et 2 ci-joints.
4. Le présent Aide-mémoire résume les principales conclusions et recommandations de la mission, qui tient à remercier les autorités tunisiennes pour leur excellent accueil et leur collaboration efficace au bon déroulement de la mission.
5. **Bref historique et description du Projet.** L'objectif de développement du Projet d'Ecotourisme et de la Biodiversité Désertique en Tunisie est de contribuer à la préservation de la biodiversité désertique dans les 3 parcs nationaux sélectionnés¹. Cet objectif sera atteint à travers le pilotage d'une nouvelle approche pour la gestion des aires protégées qui intègre le développement de l'écotourisme et l'engagement des communautés. Le projet comporte trois composantes: (i) Promotion des conditions favorables pour la Gestion des Aires Protégées, au renforcement de la Gestion Durable des Terres et au développement de l'écotourisme; (ii) Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes ; et (iii) Gestion du Projet.

¹ Les 3 parcs sélectionnés sont : Parc National de Bouhedma (gouvernorats de sidi Bouzid), Parc National de Dghoumes (gouvernorat de Tozeur) et Parc National de Jbil (gouvernorat de Kébili)

6. Le montant total du projet est de US\$ 9.05 millions dont un don du FEM de 4.27 millions de US\$. Le projet est rentré en vigueur le 22 mai 2013, la première réunion du comité de pilotage et l'atelier de lancement du projet ont été organisés le 3 Juillet 2013. La première mission d'appui à la mise en œuvre du projet a été réalisée du 28 Octobre au 8 Novembre 2013 et la seconde réunion du comité de pilotage a été tenue le 26 mai 2014.

II. Principales Conclusions et Recommandations

7. La revue des activités du projet et l'analyse des modalités de mise en œuvre des activités a permis d'aboutir aux principales conclusions suivantes :
- a. **La mise en œuvre des activités du projet connaît un retard important du fait de la duplicité des procédures de passation de marchés :**
- i. L'analyse de l'état de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission d'appui (annexe 3) montre que la majorité des activités convenues a été initiée par l'UCP mais a connu beaucoup de retard du fait des procédures de Passation des Marchés (PM).
 - ii. L'examen des procédures de passation de marchés appliquées au projet tels que décrits dans le rapport de l'UCP (annexe 4) et discutés lors de la mission relève que :
 - l'UCP utilise les modèles de documents de PM fournis par la Banque mondiale mais applique les principes de PM nationales automatiquement quelle que soit l'activité (Publication dans les journaux et sites web avec des délais au moins de 20 jours minimum ; Impossibilité de comparer des CVs de consultants qualifiés ou de contacter directement des prestataires potentiels du fait que la commission exige la publication, coordination avec les commissions d'ouverture pour choisir les dates d'ouverture des offres et organisation des réunions, élaboration des dossiers d'estimation financière, rédaction de rapports de dépouillement très détaillés et soumission systématique aux commissions compétentes (Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés (SPCM), commission interne des achats ou bien commission départementale des marchés) ; rédaction de réponses détaillées aux questions des commissions ; participation aux réunions des commissions ...). L'application de ces procédures a pour résultats :
 - une durée moyenne de 2 à 3 mois pour l'examen des dossiers par les commissions et fourniture d'un avis ;
 - une durée moyenne de 4 à 5 mois pour aboutir à la signature d'un marché (de consultant individuel ou de fournitures ou autre) ;
 - les non-objections fournies par la Banque mondiale sur certains dossiers sont remises en question par les commissions : Malgré la non objection de la BM sur le Plan de Passation des Marchés (PPM) confirmant les méthodes de PM et de sélection des consultants à appliquer pour les activités, les commissions s'interrogent sur le choix de ces méthodes voire leur signification, les commissions demandent que l'UCP revienne vers la BM pour apporter plus d'éclairages sur certains aspects, et malgré les réponses de la BM, celles-ci sont jugées vagues par le SPCM;
 - Interprétation erronée des procédures de PM de la BM par le SPCM malgré les explications apportées lors de deux réunions organisées par la BM à la DGEQV au cours du dernier semestre et lors de la mission;
 - Les différentes parties rencontrées par la mission travaillant sur les procédures de PM (UCP, SPCM, CA....) s'accordent sur le fait que les procédures sont compliquées mais n'ont pas le choix et doivent les appliquer telles que sauf décision écrite clarifiant les procédures de la part des responsables du département;

- b. La duplicité des procédures de passation de marchés a eu pour conséquences :**
- i. *Un important retard dans la sélection de l'institution partenaire pour la composante 2.2:* Malgré les efforts entrepris par l'UCP et les appuis apportés par l'équipe chargée du projet au niveau de la BM, l'avis de la Commission Départementale des Marchés (CDM) sur le rapport de dépouillement de la manifestation d'intérêt n'est parvenu que le 26 juin 2014 du fait de la mission, cet avis était attendu depuis le 21 avril 2014 ;
 - ii. *Le Système de Suivi-Evaluation du projet n'est toujours pas en place:* le nouvel expert en suivi-évaluation a signé son contrat le 06 mai 2014, soit après 6 mois de procédures pour le remplacement du premier expert et ce contre l'avis de la Banque mondiale qui avait recommandé de considérer le second candidat, et ce, conformément à la clause 5.4 des Directives de sélection de consultants, Edition Janvier 2011 ;
 - iii. *Les décaissements et engagements financiers sont toujours faibles:* Les engagements cumulés au 31/05/2014 s'élèvent à 300 711 DT sur le don et correspondent aux différents contrats ou commandes signés pour la réalisation des activités du projet. Les engagements représentent 4,69 % du montant total du don (4 270 000 USD l'équivalent de 6 405 000 DT) et 2,85% du montant total du projet (10545 000 DT).
 - iv. *Les paiements réalisés sont très faibles :* Les paiements effectués au 13/06/2014 sur le don s'élèvent à 208 561 DT (128 554 USD). ces paiements représentent 3 % du montant total du don, 2 % du montant total du projet et 69,36% du montant total des engagements (300 711 DT).
- c. Les activités sous la responsabilité de l'ONTT connaissent un grand retard :** Celles-ci sont toujours au stade de rédaction des TDRs depuis 6 mois.
8. Des ajustements opérationnels ont été convenus, ils appellent à la mise en œuvre de recommandations de deux ordres :
- a. **Recommandations dont les actions sont primordiales et conditionnent la poursuite des activités du projet.** Au cas où ces recommandations ne sont pas réalisées avant fin octobre 2014, le gouvernement sera invité à adresser un courrier officiel à la Banque mondiale pour procéder à la clôture du projet. Il s'agit en particulier de:
 - i. alléger les procédures de Passation des Marchés : dans cet objectif, Mr. Le secrétaire d'Etat a confirmé que (i) ce sont uniquement les procédures de passation de marchés de la Banque mondiale qui doivent s'appliquer ; (ii) qu'il faut appliquer le nouveau décret relatif à la passation des marchés qui stipule que ce sont les procédures du bailleur qui s'appliquent pour les projets financés par un don international et régit par un accord juridique international, (iii) s'agissant d'un don d'une institution internationale régit pas un accord juridique, les dispositions du décret 2013-5183 du 18 novembre 2013 fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations, ne s'appliquent pas au projet ; et (iv) une note circulaire spécifiant ces aspects sera signé par Mr le Secrétaire d'Etat et distribuée à tous les services du département avant le 03 juillet 2014.
 - ii. procéder à la signature des contrats des marchés suivants dans les meilleurs délais : (i) avenant au contrat de l'expert écotourisme avant le 17 juillet 2014, (ii) contrat relatif au développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication avant le 15 octobre 2014; (iii) contrat relatif à l'acquisition du matériel roulant avant le 15 octobre 2014; (iv) contrat du bureau d'étude pour les formations avant le 15 septembre 2014 ; (v) contrat pour la mise en œuvre de l'étude sur les investissements prioritaires identifiés dans les plans de gestion des PN avant fin septembre 2014; et (vi) contrat de recrutement de l'institution partenaire avant fin septembre 2014.

b. **Recommandations pour améliorer l'exécution des activités du projet :**

- i. Finaliser le développement du système de Suivi-Evaluation du projet en prenant en compte les orientations du manuel de suivi-évaluation du projet, les développements effectués par la Direction des Organisations méthodes et Informatique (DOMI)² et ceux en cours par l'OSS dans le cadre du projet MENA-DELP. Il a été convenu d'avoir un système mis en place à partir de début septembre 2014.
- ii. L'UCP est invitée à organiser une réunion mensuelle avec l'ONTT, la DGF et inviter si nécessaire par conférence audio les représentants des 3 parcs pour discuter de l'avancement des activités du projet.
- iii. L'UCP est invitée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter le programme de planification convenu au cours de la mission
- iv. L'UCP est invitée à soumettre à la BM le RFI dans les délais (avant le 15 aout 2014)
- v. L'UCP est invitée à actualiser le PPM et le soumettre pour non objection à la BM avant mi-juillet 2014.

III- Résumé des principales actions convenues et prochaines étapes

Action	Responsable	Délais
Alléger les procédures de Passation des Marchés et produire une note circulaire appelant à l'application des procédures de la BM	DGEQV	03 Juillet 2014
Signature avenant au contrat de l'expert écotourisme	UCP	17 juillet 2014
Signature contrat relatif au développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication	UCP	15 octobre 2014
Signature contrat relatif à l'acquisition du matériel roulant	UCP	15 octobre 2014
Signature contrat du bureau d'étude pour les formations	UCP	15 septembre 2014
Signature contrat de l'étude sur les investissements prioritaires identifiés dans les plans de gestion des PNs avant fin septembre 2014	UCP	30 septembre 2014
Signature contrat de recrutement de l'institution partenaire avant fin.	UCP	30 septembre 2014
Système de Suivi-Evaluation du projet mis en place	UCP	1 ^{er} Septembre 2014
Réunions mensuelles avec l'ONTT, la DGF et autres partenaires	UCP	Chaque mois
Soumettre à la BM le RFI	UCP	avant le 15 aout 2014
Actualiser le PPM et le soumettre pour non objection à la BM	UCP	15 juillet 2014
Soumettre le rapport final de l'audit (exercice 2013) dû le 30 juin 2014	UCP	15 juillet 2014

L'annexe 5 présente plus en détail le tableau des activités urgentes à réaliser.

² <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=198>

IV. Résumé de l'avancement par composantes

9. Un rapport détaillé sur l'avancement des activités du projet a été transmis par l'UCP avant le démarrage de la mission (annexe 4). Les résultats actuels du projet par composante peuvent se résumer comme suit :

Composante 1 : Promotion des conditions favorables pour la Gestion des Aires Protégées, au renforcement de la Gestion Durable des Terres et au développement de l'écotourisme (Total: US\$ 2,71 million ; FEM US\$ 1,40 million, Gvt US\$ 1,31 million).

1.1. Renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des parcs nationaux

- a. *Analyses légales et institutionnelles et développement d'options, ainsi que leurs validations durant l'atelier de consultation, et projet pour la future législation de la gestion des PN.*

Cette activité a pris beaucoup de retard : Depuis la dernière mission (novembre 2013), un premier draft des TDR n'a été élaboré qu'en mars 2014 par la Direction de la législation environnementale et des affaires juridiques (DLEAJ) en concertation avec l'UCP. Ce draft a été soumis au COPIL réuni le 26 mai 2014 et une version améliorée a été envoyée en date du 06 juin aux autres partenaires. → La mission recommande de finaliser les TDRs dans les plus brefs délais et de procéder au recrutement de l'expert avant fin octobre 2014.

- b. *Soutien à l'ONTT pour un examen complémentaire du projet de décret sur la classification des logements en vue d'assurer que les nouvelles normes favorisent l'écotourisme et les hébergements touristiques "verts". Cette activité a été réalisée par l'ONTT et financée par le budget de l'Etat estimé à 100.000 DT. Il avait été convenu que le projet appuiera la diffusion au grand public et aux agences spécialisées, de ces arrêtés ainsi que la réalisation de sessions de formations pour la population, les investisseurs potentiels notamment les jeunes diplômés sur « comment entreprendre des chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hôtel de charme ». Ces activités commenceront au cours du premier semestre 2014. → Aucune activité n'a été réalisée dans ce sens. → La mission recommande d'organiser au moins un atelier et de procéder à la diffusion au plus tard avant fin octobre 2014*

- c. *Le développement et la mise en œuvre d'une stratégie sur mesure de communication et de promotion pour l'écotourisme aux niveaux international, national et local, y compris des communications transparentes pour le choix de sites d'écotourisme ainsi que d'objectifs de projet, et une campagne d'information pour les opérateurs international d'éco-tour.*

Les TDRs de cette activité ont été élaborés par l'UCP et partagés avec l'ONTT le 11 avril 2014, qui les a validés le 07 Mai 2014. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en cours de publication pour une période de 3 semaines pour le recrutement d'un bureau d'étude. → La mission recommande que la demande de propositions soit finalisée par l'UCP avec l'ONTT au plus tard le 15 juillet 2014, et de procéder à la signature du contrat au plus tard fin novembre 2014.

1.2. Renforcement des capacités locales et nationales dans la gestion durable de terres et la préservation de la biodiversité en utilisant une approche de gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN)

(a) *Renforcement des capacités techniques pour la gestion des PN :*

- **Acquisition du matériel informatique:**

10. Après avoir reçu les besoins des différentes parties prenantes (les 3 CRDA, et les gestionnaires des PN), l'UCP a lancé une première consultation en décembre 2013 qui a été déclarée non conforme par la commission des achats le 16 janvier 2014 du fait que (i) le dossier de consultation n'a pas explicité de façon claire que les fournisseurs peuvent soumettre pour un ou

plusieurs lots, (ii) certaines caractéristiques minimales exigées ne sont pas bien précisées; (iii) le non-respect des procédures concernant la publication des modifications car les amendements n'ont pas été faits par des moyens documentés. Une seconde consultation a été publiée les 21 et 22 janvier 2014 dans les journaux, l'ouverture des plis a eu lieu 07 février 2014 et la commission a confirmé l'attribution des marchés par lot en date du 12 mars 2014. Les équipements ont été réceptionnés à la DGEQV en mai 2014 et sont en cours de remise aux autres parties prenantes. La DGEQV procédera dans les prochains jours, à remettre ces équipements aux trois arrondissements des forêts (Sidi Bouzid, Tozeur, et Kébili).

→ La mission recommande de procéder à l'acquisition des autres équipements convenus en particulier ceux des éco-gardes (uniformes, kits, matériel de camping ...) ainsi que les besoins en équipement pour la DGF et l'ONTT.

- **Acquisition du matériel roulant**

11. L'Appel d'Offres National (AON) pour l'acquisition d'une voiture de service (lot 1) et de trois camionnettes pick up (lot 2) a été lancé en date du 22 et 23 octobre 2013. Pour le lot 1, la CDM a validé les résultats d'évaluation des offres le 6 février 2014, le marché a été signé le 06 mars 2014 et le véhicule a été livré le 25 avril 2014. Quant au lot 2, le 21 janvier 2014, la CDM l'a déclaré infructueux du fait que le seul fournisseur n'a pas soumis les documents exigés.

12. Un deuxième appel d'offre pour le lot 2 a été lancé le 26 février 2014, Le rapport d'évaluation des offres a été transmis à la CDM le 29 avril 2014 et a été examiné par cette dernière en date du 07 mai 2014. L'avis de la CDM est parvenu le 22 mai 2014 déclarant l'appel d'offre infructueux du fait que les caractéristiques techniques du seul soumissionnaire ne sont pas conformes à celles exigées.

13. Du fait de l'entrée en vigueur du nouveau décret no2014-1039 des marchés publics qui a rehaussé le seuil de l'appel d'offres, , sur recommandation de la BM, l'UCP a procédé à une consultation de fournisseurs en juin 2014, le dernier délai étant le 16 juillet 2014.

→ La mission regrette que l'UCP n'ait pas effectué une consultation de fournisseurs comme préconisé par les procédures ce qui aurait permis de raccourcir énormément les délais.

- **Acquisition de l'équipement bureautique**

14. La consultation de fournisseurs a été lancée le 19 mars 2014, et le bon de commande a été attribué le 05 Mai 2014. Les équipements ont été livrés début juin et le matériel est en cours de distribution.

(b) Renforcement des capacités des parties concernées dans les PN ciblés par le biais de formations

- L'AMI relatif à l'étude pour l'évaluation des besoins en formation du personnel des PN ciblés, les CRDAs la DGF, l'ONTT, la DGEQV, les bénéficiaires ... a été publié le 25 décembre 2013, le rapport d'établissement de la liste restreinte a été envoyé à la CDM le 28 février 2014 qui a donné son avis favorable le 22 mai 2014. La BM a invité l'UCP à aller de l'avant pour lancer la demande de propositions le 20 juin 2014, il est prévu de recevoir les propositions techniques et financières le 21 juillet 2014

→ La mission note avec inquiétude la lenteur d'approbation par le CDM de la liste restreinte (3 mois), et souligne l'importance de cette activité qui conditionne l'exécution de plusieurs autres activités, et recommande à l'UCP de faire le nécessaire pour son exécution dans les plus brefs délais.

- Une consultation pour un premier type d'activités de sensibilisation à l'environnement a été faite le 31 octobre 2013, le contrat a été signé avec le prestataire de services le 11 février 2014. Les documents définitifs ont été livrés le 30 mai 2014. Il s'agit de la production de 1000 exemplaires de la brochure sur le projet en deux langues (arabe et français), et de 3000 exemplaires de guides de présentation des 3 PN en deux langues (arabe et français), soit 1000 exemplaires en deux langues pour chaque parc.

1.3. Instaurer et mettre en œuvre le système de S&E du projet

15. L'UCP a procédé au remplacement de l'expert en « Suivi-évaluation », depuis le 28 Janvier 2014 par le lancement d'un appel à candidatures qui a abouti le 06 mai 2014 à la signature du contrat du nouvel expert. Celui-ci a préparé une maquette du S&E du projet sur la base du manuel de S&E, et a affiné la définition des indicateurs. Le S&E sera mis en place début septembre 2014, les formations à son utilisation suivront après.
16. Du fait de la lenteur des activités, le cadre des résultats du projet n'a pas évolué depuis la dernière mission

→ La mission recommande de respecter les délais convenus et de mettre en place le système de S&E début septembre 2014. Il est important de capitaliser l'existant en utilisant (i) le manuel de suivi-évaluation ; (ii) les développements³ effectués par la Direction de l'Organisation des Méthodes et de l'Informatique (DOMI) ; (iii) Les travaux en cours par l'OSS sur le développement des S&E du programme MENA-DELP.

Composante 2 : Appuyer la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes (Total \$US 5,34 million, FEM US\$ 2,7 million, GoT : 2,61 million, bénéficiaires US\$ 0,36 million).

2.1. Mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les Plans de Gestion des PN, à travers la fourniture de biens et de travaux publics

17. L'UCP a publié l'AMI pour la réalisation d'une étude de conception des investissements prioritaires et les dossiers d'appel d'offre. Cet AMI a été déclaré infructueux du fait qu'il n'y pas eu d'offre.

→ Du fait du montant faible (55.000 USD), ainsi que de l'urgence de cette activité, la mission recommande à la DGEQV d'utiliser la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications de Consultants (QC)⁴. Il a été convenu d'avoir le contrat signé au plus tard le 30 septembre 2014.

2.2. Mettre en œuvre : (a) un programme de sous-projets communautaires visant à améliorer la gestion des Parcs Nationaux et zones adjacentes ; et (b) un programme de sous-projets de micro-entreprises visant à améliorer l'écotourisme

18. L'avis de manifestation d'intérêt a été publié le 15 février 2013 (du fait de l'interprétation contradictoire du décret 2013 relatif au financement des ONG), le rapport de dépouillement des offres a été envoyé à la CDM le 21 avril 2014 qui a donné son approbation finale le 26 juin après plusieurs réunions et échanges de courriers.

→ Vu la grande importance de cette activité, la mission recommande de procéder dans les meilleurs délais au recrutement de l'institution partenaire et ce avant le 30 septembre 2014.

³ <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=198>

⁴ [La DGEQV doit établir les Termes de référence et recueillir, éventuellement à travers une Demande de manifestations d'intérêt si nécessaire, les manifestations d'intérêt incluant les informations sur l'expérience et les qualifications d'au moins trois consultants qualifiés dotés d'une expérience pertinente. Les consultants disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la nature de la mission, seront évalués et comparés, et le consultant le plus qualifié et expérimenté sera sélectionné. Seul le consultant retenu doit être invité à remettre une proposition technique et financière puis, à condition que cette proposition soit conforme et acceptable, être invité à négocier le marché. Les aspects techniques et financiers de la proposition peuvent être négociés.](#)

2.3. Assurer la réhabilitation de l'écomusée existant et la mise en place d'un eco-shop dans les structures existantes de chaque Parc National, à travers la fourniture de biens, services de consultants et travaux publics.

19. L'étude de réhabilitation des écomusées fait partie de celle relative à la conception des investissements prioritaires (CP 2.1) dont le contrat est prévu d'être signé le 30 septembre 2014.

Composante 3: Gestion du Projet (Total: US\$ 0,70 million; FEM US\$ 0,2 million, GoT: \$US 0,5 million).

20. Les principales activités réalisées dans cette composante sont :

- Remplacement de l'expert en S&E
- Préparation des AMI, consultations, TDR, Appels d'offres Pour les diverses activités
- Organisation de plusieurs réunions avec les commissions de passation de marchés
- Organisation de la réunion du COPIL tenue le 26 mai 2014
- Réalisation de 2 missions de terrain
- Organisation d'un atelier sur la passation de marchés

21. **En conclusion par rapport à l'avancement des activités du projet par composante**, la mission souligne que (i) la majorité des activités du projet ont été initiées ; (ii) l'essentiel des actions réalisées concerne la préparation des TDRs et des dossiers d'appel d'offre; et (iii) la réalisation d'ateliers et réunions. Le taux de décaissement est à ce stade très faible, la mission souligne l'importance de consolider les efforts pour réduire les délais de passation de marchés et initier les activités sur le terrain

V. Sauvegardes environnementales et sociales

22. La mission a eu un entretien avec l'expert environnement au sein de l'UCP, et a constaté que ce dernier connaît bien les instruments PCGES et CPR préparés au démarrage du projet. Cet expert a participé à plusieurs réunions et mission sur le terrain au-cours desquelles il a informé et rappelé aux parties prenantes le contenu de ces instruments. Il est à noter que du fait que les activités de terrain n'ont pas encore commencé, la checklist environnementale et sociale n'a pas encore été appliquée.

23. La mission recommande de:

- Que les rapports soumis par l'UCP sur l'avancement du projet intègrent une section sur les activités de sauvegarde environnementale et sociale
- Désigner dans chaque PN, un point focal environnemental et social qui pourrait accumuler cette fonction avec celle de Suivi-évaluation.
- l'UCP est invitée à partager les documents de sauvegarde environnementale et sociale avec les points focaux et initier un programme de formation sur l'utilisation de la checklist par les points focaux et les autres parties prenantes.

VI. Gestion financière

24. Une évaluation de la gestion financière du projet a été effectuée au cours de la mission de supervision. Cette évaluation a permis de conclure que l'organisation et les procédures de gestion financière du projet ne font pas apparaître de défaillances notables dans la gestion, le contrôle et la comptabilisation des fonds alloués au projet et donc la performance du projet reste satisfaisante. Les points clés en matière de gestion financière discutés pendant la mission sont les suivants:
25. Rapports financiers intérimaires (RFI) : Les RFI correspondants au deuxième semestre 2013 ont été soumis à la Banque dans les délais. La mission a profité de l'opportunité pour rappeler que la version validée et signée des RFI du projet couvrant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2014 devra être adressée à la Banque au plus tard le 15 Aout 2014. La soumission des RFI pourra être faite soit en version papier au bureau de la Banque ou par email à : sforonda@worldbank.org et melbatti@worldbank.org avec copie à tbennouna@worldbank.org.
26. Audit du projet. L'audit du projet est confié au Control General des Finances (CGF). La CGF a déjà commencé sa mission d'audit de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et elle a émis une version préliminaire du rapport. La mission a profité pour rappeler que ce rapport est dû au plus tard le 30 juin 2014.
27. Engagements et Paiements. Les engagements cumulés au 31/05/2014 s'élèvent à 300 711 DT sur le don et correspondent aux différents contrats ou commandes signés pour la réalisation des activités du projet. Les engagements représentent 4,69 % du montant total du don (4 270 000 USD l'équivalent de 6 405 000 DT) et 2,85% du montant total du projet (10545 000 DT). Les paiements effectués au 13/06/2014 sur le don s'élèvent à 208 561 DT (128 554 USD). ces paiements représentent 3 % du montant total du don, 2 % du montant total du projet et 69,36% du montant total des engagements (300 711 DT).
28. Client Connection. Le projet a souligné l'importance d'avoir accès opportun aux données financières du Don qui sont affichés dans le site web de la Banque « Client Connection ». L'équipe de gestion financière de la Banque fera le suivi de cette requête avec le MCDI.

VII. Passation de marché

29. Concernant la duplicité des procédures de passation de marchés, à la demande du TTL, le responsable de passation de marchés de la Banque mondiale a tenu deux réunions de travail avec l'équipe du projet et toutes les parties concernées par la passation de marchés à la DGEQV et ce en Mars et Avril 2014. Dans le cadre de la mission, d'autres réunions ont été tenues sur ces mêmes aspects, dans un premier temps avec l'UCP et le SPCM en présence de Mr. le DG de la DGEQV et le Mr. Le Conseiller de Mr le Secrétaire d'Etat, Mr Salah Darghouth et en deuxième temps avec Monsieur le Secrétaire d'Etat. Ces réunions ont révélé que la duplication des procédures nationales de passation des marchés et des Directives de la Banque Mondiale constitue un sérieux goulot d'étranglement pour le projet et génère un retard considérable dans l'exécution des activités. La mission a reçu un engagement ferme de la part de Monsieur le Secrétaire d'Etat de signer une note circulaire permettant à l'UCP d'appliquer uniquement les procédures de passation des marchés tels que prévues dans l'accord de Don, le Manuel de Procédures et le Plan de passation des marchés, sans aucune superposition avec les procédures nationales. Il a été aussi convenu de tenir une réunion de travail avec l'Equipe du Projet le 4 Juillet 2014 pour expliquer de nouveau les procédures de passation de marchés du projet.

Liste des Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Programme de la mission

Annexe 3 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission

Annexe 4 : Rapport de l'UCP sur l'avancement des activités du projet

Annexe 5 : Tableau des activités urgentes à réaliser

**Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées
1ère Mission de Supervision
(23 – 27 juin 2014)**

NOM & PRENOM	ORGANISATION	CONTACTS
Secrétariat d'Etat, chargée du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, Aménagement du Territoire et Développement durable		
M. Mounir Majdoub	Secrétaire d'Etat, chargé du Développement Durable,	Tel : 70 728 642 / 70 728 643 Fax : 70 728 641
Secrétariat d'Etat pour le Développement et la Coopération Internationale		
Mme. Kalthoum Hamzaoui	Directrice Générale de la Coopération Multilatérale, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	Fax : 71 799 069
M. Nabil Ajina	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	Tel : 55 626 510 Mail : ajina.nabil@gmail.com
Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de Vie (DGEQV) – MEE		
M. Salah Hassini	Directeur Général DGEQV	Tel : 97 087 650 Mail : dgeqv@miniat.gov.tn
M. Salah Darghout	Conseiller	Mail : salah.darghouth@gmail.com
M. Mustapha Laroui	Sous-Directeur de l'Écologie Coordinateur du Projet	Tel : 70 728 644 Fax : 70 728 655 Mail ; laroui_meat@yahoo.fr
M. Abdelsalem Hammami	Chef de Service/ Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels	Tel : 70 728 644 Fax : 70 728 655 Mail : hammami_mz@yahoo.f
Mme. Samia Ckouch	Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels	Tel : 70 728 644 Fax : 70 728 655 Mail: samia_kchouk@yahoo.f
M. Monder Bel Haj Mohamed	SPCM	Tel : 70 728 644 Fax : 70 728 655
Direction Générale des Forêts (DGF) – MA		
M. Habib Abid	Directeur	Tel : 71 891 41 Fax : 71 794 107 Mail habibabid2001@yahoo.fr
Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) – Ministère du Tourisme		
M. Nizal Slimane	Directeur Général Adjoint	Tel : 71 341 152 Fax : 71 340 910 Mail : dga@ontt.tourisme.tn
M. Sami Gharbi	Directeur du Patrimoine et de l'Environnement	Tel : 97 447 681 Fax : 71 340 143 Mail: gharbisim98@yahoo.fr
Consultants		
Mme Nassima Ayadi	Consultante Ecotourisme	Tel: 22 961 155 Mail: nas_ayadi@yahoo.fr
M. Abderrazak Ouertani	Consultant Suivi-évaluation	Tel : Mail :
M. Ali Fechichi	Consultants évaluation environnementale et sociale	Tel : 98 433 995 Mail : ferchichi.ali1@yahoo.fr



Annexe 2 : Programme de la mission
2^{ème} MISSION DE SUPERVISION
DU PROJET ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE
Programme de Mission du 23 au 27 juin 2014

Journées	Matin		Après Midi	
	De 09h.00 à 10h.30	A partir 11h.00	<u>A partir de 14h30</u>	<u>A partir de 16h30</u>
Lundi 23 juin 2014	Réunion à la DGEQV <i>Parties concernées</i> UCP <i>Objet</i> : Finalisation Agenda de la Mission + aspects logistiques+ Présentation des avancements techniques du projet	Réunion Env Réunion FM	Réunion à la DGF <i>Parties concernées</i> : DGF+UCP <i>Objet</i> :Discussion orientations futures	Réunion à l'ONTT <i>Parties concernées</i> : DGONTT+UCP <i>Objet</i> :Discussion orientations futures
Mardi 24 juin 2014	Réunion avec le secrétariat permanent de la commission sup. de passation de marchés		Avancement activités du projet	
Mercredi 25 juin 2014	Avancement activités du projet		<i>Réunion avec M. le Secrétaire d'état au DD</i>	
Jeudi 26 juin 2014	Rédaction AM		Rédaction AM	
Vendredi 27 juin 2014	Restitution MDCI			

CRDAs : Commissariat Régional au Développement Agricole

DCIP : Direction de la Coopération Internationale et du Partenariat

DGEQV : Direction Générale de l'Environnement et de la qualité de la Vie

DGF : Direction Générale des Forêts

DLEAJ : Direction de la Législation Environnementale et des Affaires Juridiques

ONTT : Office National du Tourisme Tunisien

UCP : Unité de Coordination du projet

Annexe 3 : Etat de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission

Actions à entreprendre	Resp.	Délai convenu	Etat
Signature de la convention avec l'ONTT	ONTT / DGEQV	22 Novembre 2013	Réalisé le 16 Décembre 2013
Accélérer la préparation des dossiers de passation de marchés et effectuer une mission de terrain de l'UCP incluant les 3 experts	UCP	Fin Décembre 2013	2 missions réalisées (Novembre 2013 et Mars 2014). A peu près 60% de dossiers de PM ont été réalisés
Organiser une réunion mensuelle avec l'ONTT, la DGF et inviter si nécessaire par audio les représentants locaux	UCP	Chaque mois	Des réunions de coordination réalisées mais pas sur un pas de temps mensuel
Mettre en œuvre le programme de planification et son plan d'action	UCP	Avril 2014	Programme convenu réalisé à 30% à peu près
Mettre à jour le PPM	UCP	Fin Novembre 2013	Réalisé en Janvier 2014
Adresser les TDR d'audit à la Banque pour approbation.	UCP	30 novembre 2013	Réalisé en Décembre 2013
Adresser le RFI du second semestre 2013	UCP	15 février 2014	Réalisé
Organiser un atelier de formation au bénéfice de l'UCP, de l'ONTT, DGF, CRDAs et les contrôleurs de dépenses de ces administrations (Passation de marchés, évaluations environnementales et sociales, Suivi-évaluation)	UCP	Début Janvier 2014	Un atelier réalisé sur la passation de marchés

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie

DEMN/UCP



PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE EN TUNISIE »

Don FEM N° TF0136361

RAPPORT D'AVANCEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER



AU 31 mai 2014

juin 2014

SOMMAIRE

- I.** Présentation du projet et de ses objectifs :
- II.** Objectifs du projet :
- III.** Structure organisationnelle du projet :
- IV.** Financement du Projet :
- V.** Avancement technique des composantes du projet par composante :
- VI.** Coordination entre les partenaires
- VII.** Cadre logique du projet :
- VIII.** Aspects de gestion financière :
- IX.** Autres aspects :
- X.** Conclusions générales:

Les ANNEXES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD :	Agence Française de Développement
AP :	Aire Protégée
BAD :	Banque Africain de Développement
BE :	Bureau d'Etudes
BM :	Banque Mondiale
DAO :	Dossier d'Appel d'Offres
DCIP :	Direction de la Coopération Internationale et du Partenariat.
DOMI :	Direction de l'Organisation, des Méthodes et de l'Informatique
DLEAJ :	Direction de la Législation Environnementale et des Affaires Juridiques
DP :	Demande de Proposition
DT :	Dinars Tunisien
CCST :	Commission Consultative Scientifique et Technique
CD :	Compte Désigné
CA :	Commission des Achats
CDM :	Commission départementales des Marchés
CPN :	Comité de Pilotage National
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
PECDBD :	Projet Ecotourisme et Conservation de la Diversité Biologique Désertique
PCGES :	Plan Cadre de Gestion Environnemental et Sociale
CRDA :	Commissariat Régional Pour le Développement Agricole
DGEQV :	Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
DGF :	Direction Générale des Forêts
DRE :	Direction Régionale de l'Environnement
GDA :	Groupements de Développement Agricole
GDT :	Gestion Durable des Terres
GIRN :	Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
INRGREF :	Institut National de Recherche en Génie Rurale, Eaux et Forêts
FEM-GEF :	Fonds pour L'Environnement Mondial
MA :	Ministère de l'Agriculture
MEE :	Ministère de l'Equipement et de l'Environnement
MEATDD :	Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable
MT :	Ministère du Tourisme
MENA-DELP:	Programme de Services Sociaux et des Écosystèmes Désertiques du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
MENARID :	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles Intégrées du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GIRNMOAN)
MICI :	Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale
MOP :	Manuel d'Opération de Projet
ODP :	Objectif de Développement du Projet
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
ONTT :	Office National du Tourisme Tunisien
PPM :	Plan de Passation des Marchés
PN, PNx :	Parc National, Parcs Nationaux
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTBA :	Plan de Travail et Budget Annuel
RFIN :	Rapport Financier Intérimaire Non-audité
S&E :	Suivi-évaluation
SMSA :	Société Mutuelle de Services Agricoles
TDRs :	Termes de Références
TTC :	Toutes Taxes Comprises
UCP :	Unité de Coordination de Projet
UICN :	Union International pou la Conservation de la Nature
US\$:	Dollars Américain

I. Présentation du projet et de ses objectifs :

Le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique, d'un coût global de USD 9 millions dont un don du FEM de USD 4,27 millions sous le FEM-4, s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui est composé de 13 projets d'investissements répartis en Algérie, Egypte, Iran, Jordanie, Maroc, Tunisie et Yémen et exécutés par la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), et la Banque mondiale. L'objectif du programme MENARID est : (i) de promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les secteurs de production de la région MENA ; et (ii) d'améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles à travers la réhabilitation et le maintien des fonctions et de la productivité des écosystèmes.

Le projet se décline en trois composantes :

Composante 1 : Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, le renforcement de la Gestion durable des terres, et le développement de l'écotourisme :

Il s'agit d'actions de divers ordres visant l'instauration de conditions propices pour la mise en œuvre du projet, sa réussite, et sa pérennité, et ce par (i) le renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des Parcs Nationaux (ii) le renforcement et l'intégration des capacités nationales et locales dans la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité grâce à l'approche de la gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN), et (iii) la mise en place du système de suivi-évaluation (S&E).

Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des 3 parcs nationaux :

Il est question dans cette composante de (i) mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les plans d'aménagement et de gestion (actualisés et élaborés) des 3 parcs sélectionnés ; Bouhedma, Jbil, et Dghoumes (Voir une description des trois parcs retenus en annexe A), (ii) encourager des partenariats avec les communautés locales autour des PN sélectionnés par la mise en œuvre de programmes de petites subventions, et (iii) promouvoir l'éducation environnementale et réhabiliter les installations de l'écoumusee existant dans les parcs concernés.

Composante 3 : Gestion du projet : Cette composante appuiera la mise en place opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet (UCP)

II. Objectifs du projet :

L'objectif du projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumes) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

III. Structure organisationnelle du projet :

Les partenariats et collaborations entre les différentes structures, institutions et acteurs impliqués dans le projet sont définis et structurés dans un montage conciliant efficacité et efficience. Le pilotage et la gestion du projet s'effectuent aux niveaux central et régional avec une forte proximité avec l'échelon local.

Agence partenaire d'exécution locale: C'est la structure d'exécution du projet au niveau local, elle sera en charge de sensibiliser et d'accompagner les communautés locales et les promoteurs privés dans la conception, le montage et la mise en œuvre des sous-projets à but lucratif et ceux à but non lucratif.

Au niveau régional: Les Commissions Consultatives Scientifiques et Techniques (CCST) au niveau de chaque CRDAs, sont responsables de la gestion et de la coordination du projet au niveau régional, de l'encadrement des aspects scientifiques et techniques relatifs à la gestion des parcs nationaux. Les CCST veilleront à la mise en œuvre du projet et de ses composantes, et évalueront la pertinence des sous-projets soumis par l'agence d'exécution au niveau local.

Au niveau central :

Agence d'exécution, la DGEQV : La direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie est l'agence d'exécution du projet. Elle assure l'ancrage du projet et est responsable de sa gestion globale.

Unité de Coordination du Projet: La DGEQV intervient par le biais d'une unité de coordination du projet (UCP), elle est composée d'un coordinateur national, d'un spécialiste de passations des marchés, d'un responsable de gestion financière, d'un spécialiste en évaluation environnementale et sociale, d'un spécialiste en écotourisme, et d'un spécialiste en suivi-évaluation.

Comité de Pilotage National (CPN): Est la structure de supervision du projet au niveau stratégique. Il définit la stratégie globale, les directives d'exécution du projet, et assure la coordination entre les activités sectorielles. Le CPN valide les PTBA (plans de travail et budgets annuels).

IV. Financement du Projet :

Il s'agit d'un Prêt d'Investissement Spécifique financé par une subvention du FEM d'un montant de US\$ 4,27 million et mis en oeuvre sur une période de 5 ans.

Coûts et Financement du Projet :

Composantes du Projet	Coûts Projet (US\$ M)	Financement FEM (US\$ M)	Co- Financement (US\$ M)
CP1. Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, renforcement de la GDT et le développement de l'écotourisme	2,71	1,40	1,31
CP2. Appuyer la mise en oeuvre de la GIRN dans les 3 PN et les zones adjacentes	5,34	2,37	2,97
CP3. Gestion du Projet	0,70	0,20	0,50
Coût Total Projet	8,75	3,97	4,78
Imprévus		0,30	
Financement Total Requis	9,05	4,27	4,78

V. Avancement technique des composantes du projet:

Dans la partie qui suit, seront présentées les différentes activités menées dans le cadre de la mise en oeuvre du projet depuis son rentrée en vigueur en date du 22 mai 2013 jusqu'à fin décembre 2013. Ces activités concernent exclusivement celles financées par le DON FEM. De plus l'état d'avancement sera présenté par composante :

V.1. Avancement des activités de la composante 1:

V.1.1. Renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des Pacs Nationaux :

V.1.1.1. Consistance :

En droit tunisien il n'existe pas de texte global (code) relatif aux aires protégées. Le droit de ces espaces demeure dispersé entre différents textes (code forestier 1988 et les textes qui le modifient ou le complètent, code du patrimoine 1994, loi relative aux parcs urbains 2005, loi relative aux aires marines et côtières protégées 2009).

Ainsi, la proposition d'un texte réglementaire spécifique pour la gestion des aires protégées, ainsi qu'un cadre institutionnel s'avèrent des nécessités prioritaires. Aussi, plusieurs travaux ont été entamés dans ce sens par divers services notamment la DGEQV et aussi par la DLAJ.

Pour la DGEQV, il y a eu en 2009 une activité, dans le cadre de coopération avec l'UICN, d'analyse des cadres juridiques nationaux relatifs aux aires protégées. La DLAJ, à son niveau, a entamé la réalisation d'un projet de code de l'Environnement qui intègre d'ores et déjà une section relative à la protection des aires protégées en Tunisie.

C'est dans cet objectif que le présent PECDBD se propose de renforcer les efforts consentis en matière de réglementations des aires protégées en Tunisie en allouant des fonds pour mobiliser et associer tous les intervenants.

V.1.1.2. Réalisations :

Et faisant suite aux recommandations de la 1ère Mission de Supervision des experts de la Banque Mondiale réalisée pendant la période du 28 Octobre au 8 Novembre 2013, une réunion a été tenue le 08 janvier 2014 avec la représentante de la DLEAJ et qui a été réservée aux TDRs pour recruter un expert juridique en vue de proposer des améliorations à l'assise réglementaire, juridique et institutionnelle en vue d'assurer une meilleure valorisation et gestion des espaces protégées dont des parcs nationaux.

Au terme de cette réunion, il a été convenu que la DLEAJ préparera un projet de TDRs. (ANNEXE N°1) Celui-ci a été élaboré et présenté lors de la réunion du comité de pilotage en date du 26 mai 2014 et envoyé en date du 06 juin 2014 aux divers partenaires pour avis, commentaires et éventuelles recommandations.

V.1.2. Développant une stratégie marketing pour promouvoir l'écotourisme

La stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme vise l'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action dans le but de donner une meilleure visibilité aux produits et services écotouristiques existants, et la définition de couples produits/marchés adaptés pour un positionnement sur les marchés national et international. L'objectif étant de développer de nouvelles opportunités commerciales à haute valeur ajoutée sur la base d'une image revisitée de la « destination Tunisie »,

construite sur une déclinaison des identités régionales, mettant en relief la diversité des paysages, des ressources naturelles, et des cultures locales, portée par divers messages en fonction de la clientèle ciblée.

Il s'agit aussi de cibler de manière particulière les marchés et clientèles adaptés aux produits écotouristiques construits autour des ressources naturelles et culturelles des aires protégées et des parcs nationaux.

Ainsi, les objectifs assignés à cette stratégie concernent essentiellement :

- (i) L'évaluation de l'état des lieux de l'écotourisme en Tunisie et des tendances des marchés.
- (ii) L'identification des enjeux et des leviers stratégiques de développement pour l'écotourisme en Tunisie.
- (iii) L'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan de communication adaptés pour la promotion de l'écotourisme y compris l'écotourisme dans les parcs nationaux.
- (iv) La proposition d'une politique événementielle dédiée à l'écotourisme.
- (v) La proposition de procédures d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des actions proposées.

Réalisations

Les TDRs ainsi que la méthodologie de dépouillement ont été élaborés par l'UCP et envoyé le 11 avril 2014 aux services compétents de l'ONTT pour enrichissement et éventuelles recommandations. L'avis favorable de ces services a été réceptionné le 07 mai 2014. Aussi, en date du 02 juin 2014, l'UCP a envoyé l'avis de présélection et la méthodologie de présélection du Bureau d'études, pour avis et éventuelles remarques et/ou commentaires avant d'entamer les procédures de recrutement du BE qui sera chargé de l'élaboration de cette stratégie (**Les TDRs et Méthodologie de présélection en ANNEXE N°2**).

Il est envisagé de procéder à la publication de l'avis pendant le deuxième semestre de 2014.

V.1.3 Renforcement des capacités locales et nationales dans la gestion durable de terres et la préservation de la biodiversité en utilisant une approche de gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN)

Cette activité comprend, en autres, (i) Renforcement des capacités techniques pour la gestion des PN dans les PN ciblés, à savoir l'équipement technique tel que les uniformes pour les eco-guardes, kit pour les eco-guides, du matériel de camping et de communication, équipement de bureau, du matériel éducatif et des véhicules et (ii) renforcement des capacités des parties concernées dans les PN ciblés par le biais de formation pour le staff participant dans la gestion des AP au niveau national, en particulier sur les trois PN ciblé

V.1.3.1. Renforcement des capacités techniques pour la gestion des PN dans les PN :

a-Acquisition des équipements informatiques:

Dans le cadre du renforcement de capacités matérielles pour la bonne gestion des PN concernés par le PECDBD, l'UCP a coordonné avec les trois arrondissements des forêts des CRDAs pour déterminer leurs besoins en matériels informatiques.

(La liste du matériel informatique et audio-visuel à acquérir et leurs affectations sont présentées en annexe C). Suite à cela, l'UCP a coordonné avec la DOMI afin de déterminer les caractéristiques techniques du matériel à acquérir, l'avis de consultation et aussi le dossier de la consultation.

Le montant prévu pour cette activité est de 53000 US\$ (soit 15000 US\$ pour chaque PN et 8000 US\$ pour l'UCP), la méthode de sélection est celle relative à la consultation des fournisseurs.

Et suite à la non-objection de la Banque Mondiale sur l'avis et le dossier de consultation en date du 13 novembre 2013, l'avis de consultation a été publié sur :

- Les journaux quotidiens en date du 21 et 22 novembre 2013,
- Le site électronique de l'observatoire des marchés publics à partir du 28 novembre 2013 ;

Le dernier délai de dépôts des offres a été fixé au 23 décembre 2013.

Une lettre d'information sur les procédures et de demande pour fixer une date d'ouvertures des offres a été adressée au président de la commission d'achat en date du 03 décembre 2013.

En date du 16 décembre 2013, et suite à une réclamation d'un fournisseur, un rectificatif a été envoyé par fax à tous les soumissionnaires qui ont retirés le dossier de consultation avant cette date (soit directement des locaux de la DGEQV ou par e-mail respectivement au nombre de 25 et de 08) pour préciser que le cautionnement provisoire n'est pas demandé.

En date du 06 janvier 2014, la commission des achats au Ministère de l'Équipement, l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable/ Développement Durable a recommandé d'annuler cette consultation et de relancer une autre consultation et ce pour les raisons suivantes :

- Le dossier de consultation n'a pas explicité de façon claire que les consultants peuvent soumettre pour un ou plusieurs lots,
- Certaines caractéristiques minimales exigées ne sont pas bien précisées (portant la notion à « décrire ») ce qui laissent aux fournisseurs le choix de proposer ces caractéristiques et ainsi compliquer le dépouillement ultérieur;
- Le non respect des procédures concerna la publication des modifications car les amendements n'ont pas été faits par des moyens documentés.

Lancement de la deuxième Consultation :

Un deuxième avis de consultation a été publié sous le N° DGEQV/DEM/PECDVD/05 Bis /2014 comme suit :

- Les 21 et 22 janvier 2014 dans les journaux

- A partir du 27 janvier 2014 sur le site web de l'Observatoire National des Marchés Publics. Le dernier délai de réception des offres a été fixé pour le 06 février 2014.

A la date limite de réception des offres (06 février 2014), vingt et une (21) offres sont parvenues aux services concernés.

La séance d'ouverture des plis, par la commission des achats au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable/ Développement Durable, a été tenue le 07 février 2014 à 10h00.

Suite à l'avis de la commission pour attribution des marchés par lot en date du 12 mars 2014, des notifications ont été envoyées le 13 mars 2014 pour finaliser la signature des contrats sous réserve des prolongations des dates de validités des offres des quatre soumissionnaires retenues.

De ce fait : les résultats de cette consultation est comme suit :

Soumissionnaires	N° Lot	Date d'enregistrement du contrat	Montant du marché (DT TTC)
Société Infolog	1	21/03/2014	47.287,800
Société GES	2	25/03/2014	2.598,400
Société Tunisie Audio visuel	3	27/03/2014	16.768,000
Société Science & informatique	4	28/03/2014	4.704,000

La DGEQV procédera dans les prochains jours, à remettre ces équipements aux trois arrondissements des forêts (Sidi Bouzid, Tozeur, et Kébili).

b-Renforcement par Matériels roulants :

Dans le cadre du renforcement des capacités, et pour la bonne gestion des PNx ; il est prévu dans le plan de passation des marchés sous la rubrique : Fournitures et travaux dont le Montant est estimés à 120.000 dollars américain et imputé 100% sur le don FEM, l'acquisition de 03 véhicules Tout Terrains pour les trois parcs (Bouhedma, Dghoumes et Jbil) et une voiture pour le coordinateur du Projet.

Pour cela, l'UCP a élaboré un projet de DAO et l'avis d'appel d'offres. Ces 2 documents ont été envoyés à la BM pour avis et non objection. Celle-ci a exprimé des commentaires et l'UCP a procédé à leurs actualisations selon les remarques et suggestions de la BM et seront transmis incessamment à la BM pour non Objection.

Suite au lancement de l'Appel d'Offres (DAO), en date du 22 et 23 octobre 2013 pour l'acquisition de matériel roulant en deux lots :

- Lot N°1: Acquisition d'une (01) voiture de service
- ☒Lot N° 2 : Acquisition de trois (03) camionnettes pick up pour les 3 parcs

En date du 21 janvier 2014 la CDM a recommandé de déclarer le lot 2 relatif à l'acquisition de 03 pick up infructueux et d'ajourner la décision à propos le lot 1 (voiture de service) pour compléments d'informations.

Suite à une note explicative adressée à la CDM, celle-ci a donné en date du 06 février 2014 son accord pour le lot 1.

Le contrat est signé en date du 06 mars 2014 et enregistré 17 mars 2013.

Un deuxième appel d'offre pour les 03 pick up est lancé en date du 26 et 27 février 2014 et le dernier délai de dépôts des offres et la séance de leurs ouvertures ont été fixés pour le 01 avril 2014.

Le rapport de dépouillement a été transmis à la CDM en date du 29 avril 2014 et a été examiné par cette dernière en date du 07 mai 2014 et l'avis de la commission est parvenu le 22 mai 2014.

Le dépouillement a déclaré l'appel d'offre infructueux.

Et suite à la transmission des résultats du dépouillement à la BM en date du 23 mai 2014, cette dernière a proposé de réviser les spécifications techniques et d'attendre le 1 juin pour profiter du nouveau seuil de consultation de fournisseurs qui s'élève à 300,000 DT et lancer une consultation au lieu d'un AON. La Banque a aussi revu à la hausse le seuil de shopping pour les fournitures qui s'élève, d'ores et déjà, à 200,000 US\$

Ainsi un dossier de consultation pour l'acquisition des 3 pick up après rectification des spécifications techniques a été préparé et envoyé à la BM en date du 04 juin 2014.

L'avis de la consultation sera publié en mi-juin 2014.

c-Renforcement par Matériels Bureautiques :

Dans le cadre du renforcement de capacités matérielles pour la bonne gestion des PN concernés par le PECDBD, l'UCP a coordonné avec les trois arrondissements des forêts des CRDAs pour déterminer leurs besoins en équipements bureautiques.

Pour cela, l'UCP a élaboré un dossier de consultation dont l'avis a été publié sous le N° DGEQV/DEMNI/PECDDVD/05 /2013 comme suit :

Les 19&20 mars 2014 dans les journaux.

A partir du 19 mars 2014 sur le site web de l'Observatoire National des Marchés Publics.

Le dernier délai de réception des offres a été fixé pour le 10 avril 2014, et à cette date sept (07) offres sont parvenues à la DGEQV.

La séance d'ouverture des plis, par la commission des achats au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable/ Développement Durable, a été tenue le 11 avril 2014 à 10h00 .

Vu les montants des offres qui sont inférieurs aux seuils de compétence de la commission des achats, cette dernière a envoyé en date du 21 avril 2014, le dossier à la Direction générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie pour le dépouillement.

Suite aux résultats du dépouillement technique et financier, il a été procédé à la notification du fournisseur choisi en date du 03 mai 2014 et le bon de commande a été adressé en date du 05 mai 2014.

V.1.3.2.Renforcement des capacités des parties concernées dans les PN ciblés par le biais de formation:

Les programmes de formation :

Consistance :

Cette activité vise principalement le renforcement des capacités des groupes cibles impliqués à différents niveaux dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit notamment de mettre en place un programme de formation pour le partage et le transfert des informations et des connaissances en faveur de populations évoluant dans des milieux naturels fragiles, leur permettant ainsi (a) d'acquérir des compétences et des savoir-faire, (b) de renforcer leurs savoirs techniques et (c) de développer la durabilité de leurs activités et ce, en vue de faire face aux enjeux du développement durable, et d'augmenter la résilience des écosystèmes.

Les efforts de formation et de renforcement des capacités sont orientés également vers d'autres parties prenantes intervenant dans l'écotourisme, la gestion des aires protégées, et la conservation de la diversité biologique au niveau local et national (représentants de l'administration, acteurs privés ou associations...).

Les parties prenantes peuvent devenir des groupes cibles du programme de formation et de renforcement des capacités. D'ailleurs, pour assurer l'efficacité des initiatives à entreprendre, il est recommandé de multiplier les niveaux d'intervention (individuel, organisationnel, institutionnel) avec la nécessité de favoriser leur articulation et leur renforcement mutuel. En effet, en écotourisme, la composante éducative qui regroupe l'information, la sensibilisation, l'éducation environnementale, la formation et l'interprétation s'adresse à différentes catégories d'acteurs dont les populations locales, les touristes y compris les enfants, et les autres acteurs en charge de la planification écotouristique, de la conception et de la promotion des produits écotouristiques... .

Ainsi, les objectifs spécifiques visés à travers cette activité sont :

- (i) Identification des besoins en formation dans l'optique d'atteindre les objectifs globaux du projet PECBD
- (ii) Elaboration de programmes de sensibilisation et de formation efficaces alliant des méthodologies, des pédagogies et des supports adéquats et adaptés selon les groupes cibles
- (iii) Développement de compétences techniques, scientifiques, administratives et financières dans la gestion des aires protégées au niveau national et local (Bouhedma, Jbil, Dghoumes)
- (iv) Promotion des bonnes pratiques dans la planification, la mise en œuvre, et la gouvernance des projets écotouristiques et des activités génératrices de revenus
- (v) Développement des compétences managériales essentiellement en faveur des porteurs de projets dans le cadre des programmes de petites subventions (sous-projets d'association communautaires, et sous-projets de micro-entreprises)
- (vi) Renforcement des potentialités nationales et locales en matière de formation dans la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles, l'écotourisme, la conservation de la biodiversité, et l'éducation environnementale
- (vii) Renforcement des capacités des associations et ONG locales, notamment l'agence d'exécution au niveau local en matières d'animation des ateliers et forums de sensibilisation, de consultation, et de la promotion de l'engagement communautaire et l'ancrage de l'approche participative.

Budget estimé, durée de réalisation et méthode de sélection :

Le budget estimé pour la réalisation de cette activité est de l'ordre de 55000 US\$ et la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.

Les délais d'exécution de la mission sont évalués à deux mois et demi, sans compter les délais administratifs de validation des rendus

Réalisations:

L'UCP a préparé l'avis de sollicitation des manifestations d'intérêt, la méthodologie de présélection ainsi que les TDRs de cette activité.

Les deux premiers documents ont eu la NO de la BM en date du 27 novembre 2013.

L'avis de manifestation d'intérêt a été publié sur :

- Les journaux en date du 25 décembre 2013 ;
- Le site web de l'observatoire National des marchés publics en date du 6 janvier 2014

Le dernier délai de réception des offres a été fixé pour le 20 janvier 2014 et la séance d'ouverture des plis a été fixée le 21 janvier 2014 à 10h.00.

Le rapport de dépouillement de la Manifestation d'intérêts a été envoyé à la CDM en date du 28 février 2014.

La CDM a examiné le rapport de dépouillement en date du 05 mars 2014 et a recommandé, dans son avis en date du 14 mars 2014, à la DGEQV de saisir l'observatoire National des marchés publics lui demandant la situation du bureau d'études « CDCGE » (un des trois bureaux retenu) au vu de ses actes douteux relevés lors des offres précédents (en date du 2011).

En date du 04 avril 2014 la DGEQV a envoyé un dossier à l'observatoire comportant les divers anciens courriers ainsi que la demande de la CDM.

La réponse de l'observatoire (en date du 18 avril 2014) a été envoyée à la CDM en date du 28 avril 2014.

Une deuxième séance pour examen du dossier par la CDM a été tenue le 07 mai 2014 et son accord de poursuivre les procédures et d'inviter les 3 soumissionnaires à présenter leurs offres est réceptionné en date du 22 mai 2014.

L'UCP a élaboré les TDRs ainsi que le dossier de demande des propositions et a été envoyé à la BM pour non objection sur les TDRs en date du 23 mai 2014 et un rappel a été fait en date du 06 juin 2014.

V.1.3.2. Activités de sensibilisation à l'environnement, y compris la production et la diffusion de matériel éducatif sur l'environnement:

Consistance :

L'éducation et la sensibilisation environnementale est une activité préalable devant être lancée au démarrage du projet du fait de son importance pour la réussite du projet, elle cible tous les partenaires et bénéficiaires.

Ainsi les objectifs de cette activité sont :

- L'élaboration d'un support d'information et de sensibilisation synthétique sur le projet « Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie » qui rassemblera toutes les informations pertinentes sur (i) le positionnement du projet et son importance pour soutenir la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles et contribuer au développement régional et local, (ii) ses objectifs et ses composantes et (iii) son approche d'intervention.
- Contribution à la sensibilisation du grand public sur les richesses biologiques des Parcs Nationaux Bouhedma (à Sidi Bouzid et Gafsa), Dghoumes (à Tozeur) et Jbil (à Kébili) et la nécessité de leurs conservation et valorisation, mais aussi sur le patrimoine culturel, historique...
- Contribution et renforcement du processus de promotion des destinations concernées (des Parcs Nationaux Bouhedma (à Sidi Bouzid et Gafsa), Dghoumes (à Tozeur) et Jbil (à Kébili)) à travers notamment des opérations de « marketing adéquates et ciblées dans une perspective de mobiliser les opérateurs et acteurs dans le domaine de l'écotourisme, et d'informer et de séduire les écotouristes aussi bien nationaux qu'internationaux,
- Capitalisation, sous forme d'une synthèse utilisable par les services techniques, des connaissances et des acquis en matière de biodiversité et d'écotourisme
- Contribution à la sensibilisation du grand public sur la richesse des sites du projet en biodiversité.

Budget estimé, durée de réalisation et méthode de sélection :

Selon le PPM le budget estimé pour la réalisation de cette activité est de l'ordre de 28000 US\$ et la méthode de sélection est celle du consultant individuel.

Le délai nécessaire pour la réalisation de la présente activité est estimé à 50 jours sans compter les délais d'approbation de l'administration.

Réalisations:

L'UCP a préparé l'avis de sollicitation des manifestations d'intérêt, la méthodologie de pré-sélection ainsi que les TDRs de cette activité.

Ces documents élaborés par l'UCP ont été envoyés à la BM pour avis et non Objection. Celle-ci a formulé des commentaires qui ont été pris en compte. L'UCP a transmis une version actualisée de ces documents à la BM qui a émis son non objection.

Suite à la Non Objection de la Banque Mondiale en date du 23 octobre 2013 sur l'avis de consultation et les termes de références de cette activité, une consultation a été lancée le :

- 31 octobre et 01 novembre 2013 sur les journaux
- à partir du 04 novembre 2013 sur le site web de l'observatoire National des marchés publics .

Le dernier délai de réception des offres a été fixé le 18 novembre 2013 :

La séance d'ouverture des plis a été tenue le 19 novembre 2013, par la commission d'achat au Ministère de l'Environnement et de l'Équipement / Environnement ; et suite au dépouillement technique par la commission des achats, qui a recommandé en date du 10 décembre 2013 de continuer les procédures de recrutement avec le Bureau d'Études BIHEE qui a proposé l'expert M. Kamel Tounsi.

En date du 24 décembre 2013, une réunion de négociation a été tenue à la DEMN à laquelle il a été convenu avec le représentant du Bureau d'Études BIHEE, sur les modalités de réalisation des documents, et des frais de cette activité d'un montant final de l'ordre 48.500 000 dinars hors taxes.

Le contrat a été signé en date du 11 février 2014, enregistré en date du 12 février 2014 et l'Ordre de service a été établi en date 19 février 2014.

Le bureau d'études a soumis en date du 19 mars 2014 la version provisoire du contenu des trois dépliants (un dépliant pour chacun des parcs) et une brochure sur le projet.

La version provisoire de ces documents a fait l'objet d'une concertation (par e-mail) avec les administrations concernées (DGF, ONTT, les 2 experts recrutés dans le cadre du projet les 3 CRDAs). Des remarques et des commentaires ont été émis (copie ci-jointe), et transmis au bureau d'études IHE par la Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels à deux reprises respectivement le 03 et 07 avril 2014 (copie ci-jointe).

En date du 21 avril 2014, le bureau d'études a soumis les documents rectifiés.

Après vérification, il a été constaté que le bureau d'études a révisé le contenu des documents conformément aux termes de références et en tenant compte des commentaires et rectifications communiqués au bureau d'études.

Par conséquent, la Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, décide de valider le contenu des documents, tels que soumis par le bureau d'études en date du 21 avril 2014.

En date du 30 mai 2014, il a été procédé à la réception définitive des documents d'information et de sensibilisation portant sur le Projet « Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie », au nombre contractuels selon les formats et les caractéristiques contractuels, comme suit :

- Mille (1000) exemplaires de la brochure sur le projet Mille en deux langues (arabe et français)
- Trois milles (3000) exemplaires pour les trois guides en deux langues (arabe et français), soit 1000 exemplaires en deux langues (arabe et français) pour chaque parc.

Ces documents ont été élaborés et édités par le bureau d'études IHE, dans le cadre du marché cité en référence.

Il est à noter que le bon à tirer a été établi par la Direction de l'Écologie et des Milieux Naturels et réceptionné par le Bureau d'études en date du 20 mai 2014.

V.1.3.3. Etablissement du système S&E du projet :

Consistance :

Dans le cadre de la préparation du projet « Écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie », il a été procédé à la préparation d'un Manuel de suivi-évaluation (MSE) et des fiches de calcul des indicateurs du projet.

Ce Manuel comporte : (i) l'organisation générale du Manuel ; (ii) les indicateurs de résultats et d'impact à utiliser ; (iii) la méthodologie de calcul des indicateurs ; (iv) le système de collecte de l'information pour le suivi des réalisations techniques et financières ; (v) les mécanismes d'évaluation de l'impact ; (vi) les mécanismes de gestion de l'information ; (vii) les mécanismes de suivi environnemental ; (viii) les mécanismes de supervision ; (ix) la matrice de suivi des résultats, le cadre logique du projet ainsi que les outils et les types de rapports à produire.

L'objectif de la présente activité consiste entre autres de ;

- (i) Mettre en place un système de S&E, son maintien, et la gestion (analyse et interprétation) des informations recueillies et la communication / présentation des résultats;
- (ii) finaliser des fiches de calcul des indicateurs sur la base du cadre logique du projet, qui permettront d'évaluer l'efficacité du programme et de l'efficacité et d'informer la conception du projet;
- (iii) concevoir et réaliser une base de données et des enquêtes de suivi,
- (iv) Etablir des rapports de suivi évaluation et d'avancement des diverses activités

Réalisations :

En 2013 il a été recruté le Bureau d'études « CNEA » qui a proposé l'expert M. Mounir El Héni Toutefois, ce dernier a exprimé son désistement et il a été procédé à l'annulation du contrat en date du 07 janvier 2014 et ce après des courriers adressés au BE « CNEA » en ce sens.

Une deuxième consultation a été lancée

- Les 28 et 29 janvier 2014 sur les journaux
 - A partir du 27 janvier 2014 sur le site web des marchés publics
- La date limite de réception des offres a été fixée le 13 février 2013.

A la date limite de réception des offres, soit le 13 février 2014, trois (03) offres sont parvenues.

La séance d'ouverture des plis suivis de la séance de dépouillement la commission des achats du Ministère de l'Equipeement de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Développement Durable) a été tenue le 14 février 2014 à 12h00

Les trois offres qui sont parvenues dans les délais sont de la part des soumissionnaires suivants :

- Monsieur Ali ADDALI: expert indépendant
- Monsieur Abderrazek Ouertani: expert indépendant
- Monsieur Ramzi Smari: expert indépendant

Suite à l'avis en date du 24 mars 2014 de la Commission des achats pour procéder à la négociation avec l'expert Monsieur Abderrazek Ouertani, deux réunions de négociations ont été tenues et ce consécutivement le 31 mars et le 01 avril 2014.

Suite à transmission du PV de négociation avec l'expert désigné la Commission des Achat a donnée son accord pour le recrutement de cet expert en date du 14 avril 2014, pour un montant de 44.800,000 DT TTC).

Le contrat de services de consultants rémunérés au forfait avec M. Abderrazek Ouertani a été signé en date du 06 mai 2014 et enregistré en date du 09 mai 2014.

Le premier rapport de l'expert intitulé « Rapport de démarrage et planning de la mission S&E du PECDB » lors de la réunion du comité de pilotage en date du 26 mai 2014 et aussi envoyé en date du 06 juin 2014 aux divers partenaires pour avis, commentaires et éventuelles recommandations.

V.2. Avancement des activités de la composante 2 :

V.2.1 Mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les Plans de Gestion des PN, à travers la fourniture de biens et de travaux publics :

Suite à une coordination avec les 03 CRDAs concernées, le contenu des TDRS et la natures des prestations prévues, les estimations des quantités, d'ailleurs élaborés par l'UCP, ont été validés et approuvés par ces institutions.

Pour cela l'UCP a entamé les procédures de recrutement du BE suite à l'élaboration et la préparation du dossier de la Manifestation d'intérêt et ce comme suit :

- A parti du 23 avril 2014 sur les journaux
- A partir du 22 avril 2014 sur le site web de l'Observatoire National des Marchés Publics

A la date limite de réception des offres (16 mai 2014), aucune offre n'est parvenue à la DGEQV.

Les prestataires qui ont retiré le dossier de MI ont été contactés pour connaitre les causes d'abandon. Le tableau ci-joint résume les propos et les justificatifs de chacun d'entre eux :

N° D'ORDRE	Bureau d'études ou de formation	Causes de non soumission
1	Khaled Bellili (Architecte)	N'a pas pu soumissionner vu que son partenaire n'a pas signé l'acte de groupement dans les délais. De plus, le nombre de références par domaine est élevé.
2	Gammoudi Lazher ben Zaier	N'a pas soumissionné vu que les prestations demandées ne correspondent pas à ses domaines de compétences.
3	Etude Pilotage et réalisation	A justifié sa réticence par le manque de compétences dans le domaine de l'Architecture des musées, des centres cultureux et la réhabilitation des bâtis patrimoniaux.
4	Bureau d'études Sommer	N'a pas soumis vu que les délais sont assez courts selon lui, et a d'autres charges urgentes.
5	Salem Ghlem (a retiré le dossier de Manifestation d'intérêts à deux reprises et ce le 30/04/2014 et le 12/05/2014)	Les domaines d'interventions demandés sont assez communs à l'exception de celui de l'architecture des musées, des centres cultureux et la réhabilitation des bâtis patrimoniaux, et le nombre de références exigé par domaine est élevé.
6	Sécurité Environnement et Santé	N'a pas bien compris la procédure de pré-sélection ainsi que les domaines demandés.
7	Concept SA	Le bureau n'a pas de références dans tous les domaines demandés et il n'a pas l'habitude de soumissionner en groupement avec

De ce fait, il est proposé de déclarer l'appel à la manifestation d'intérêts infructueux, de relancer une deuxième manifestation d'intérêts après une révision des critères de pré-sélection et une baisse des références et/ou les domaines exigés.

Le rapport de dépouillement a été envoyé à la CDM pour examen le 02 juin 2014.

V.2.2 Encouragement des activités de la population locale liée à l'écotourisme au niveau des Parcs :

V.2.2.1 recrutement d'une agence partenaire :

Cette sous composante concerne l'encouragement des partenariats avec les communautés locales autour des PN sélectionnés par la mise en œuvre de programmes de petites subventions pour (a) des sous-projets d'associations communautaires liés à la gestion et au développement des aires protégées et à la réduction de la dégradation des sols ; et (b) des sous-projets de micro entreprises liés à l'écotourisme (individus ou groupes, avec un encouragement spécifique aux femmes et aux jeunes entrepreneurs);

Pour ce faire, les documents du projet stipulent le recrutement d'une agence partenaire qui sera chargée de l'exécution au niveau local de ces deux types de sous-projets, cette agence d'exécution sera la structure charnière qui devra œuvrer à stimuler, identifier et encadrer les initiatives locales, et appuyer les acteurs porteurs de projets en renforçant leurs capacités.

Les objectifs qui lui sont assignés sont multiples :

- (i) Cette structure de proximité avec les populations et acteurs locaux marquera l'articulation nécessaire dans la mise en œuvre du projet PECBD entre les niveaux national, régional et local. Son intervention à une échelle décentralisée vise une meilleure efficacité des actions et surtout leur adéquation avec les aspirations et attentes locales du fait de leur émanation de manière inclusive, une meilleure efficience dans l'allocation des ressources, et une gouvernance transparente.
- (ii) L'agence d'exécution au niveau local sera l'interface entre l'administration d'une part et les populations et acteurs locaux d'autre part. Elle matérialisera ainsi le partenariat entre les services publics et les opérateurs privés et les communautés locales autour de la réalisation des objectifs généraux du PECBD à savoir la conservation et la sauvegarde de la biodiversité désertique et l'octroi d'opportunités socio-économiques aux populations, et par conséquent la contribution au processus de développement des territoires abritant le projet et ses activités.
- (iii) L'agence d'exécution sera ainsi appelée à assurer la promotion, l'accompagnement, l'évaluation et le suivi des activités du projet auprès des populations et des promoteurs locaux. Elle assurera la coordination technique et administrative du programme de petites subventions des sous-projets communautaires (à but non lucratif) et des sous-projets de micro-entreprises (à but lucratif) au niveau des trois parcs et des zones environnantes. A noter que deux catégories d'activités ou de sous-projets seront concernées par ce programme de soutien financier :
 - a. les sous-projets d'associations communautaires portés par une ou des associations déjà existantes ou créée (s) à l'occasion du projet notamment par les femmes et les jeunes, qui visent des activités d'intérêt général comme l'entretien du parc, l'éducation environnementale et la sensibilisation, activités de lutte contre la désertification, de reboisement, de gestion de l'eau, et de collecte de déchets.... Ces sous-projets bénéficieront d'un don et les bénéficiaires mettront à disposition leur expertise, savoir-faire et temps car le don ne sera pas orienté vers la rémunération de l'effort (salaires). Ces activités seront soumises à des évaluations de leurs impacts environnementaux et sociaux ;
 - b. les sous-projets de création de micro-entreprises dans l'écotourisme et les activités liées et génératrices de revenus durables. Il s'agit ici de microprojets s'inscrivant dans les objectifs généraux du projet PECBD et visant l'amélioration des conditions de vie des porteurs de projets et de leurs familles, la promotion de l'écotourisme dans le parc et les zones limitrophes (restauration, hébergement, centres d'informations, guides, moyens de déplacement adéquats à l'intérieur du parc, artisanat, activités agricoles, boutiques dédiées aux produits de terroir...), la création des « emplois verts » permanents, la conservation de la biodiversité. Le panel de bénéficiaires de ce programme de soutien est assez large : promoteurs individuels, les associations, GDA (groupements de développement agricole), SMSA (société mutuelle de services agricoles)... Une attention particulière sera toutefois accordée aux jeunes entrepreneurs et aux femmes.

Du fait de la complexité du choix de cette agence partenaire, et la nature de ses prestations, et malgré la préparation du DAO par l'UCP (Avis de manifestation d'intérêt, la méthodologie de présélection, les TDRs, qui sont d'ailleurs presque finalisés.

Le personnel de cette agence qui sera mobilisé pour l'exécution des tâches assignées devrait bénéficier, dès son recrutement, (i) d'une formation théorique et pratique notamment sur la gestion environnementale et sociale, et (ii) d'une sensibilisation sur le concept de l'écotourisme, son contenu, sa portée, ses impacts et retombées.

Aussi et suite à la publication du décret N° 2013-5183 du 18 novembre 2013, fixant les critères, les procédures et les conditions d'octroi du financement public pour les associations en date du 24 décembre 2013 ; il a été question d'aligner le DAO de cette activité avec nouvelles procédures de ce décret.

Et vu l'urgence d'entamer les procédures de recrutement de cette agence, L'UCP a élaboré le dossier de manifestation d'intérêts (AVIS et méthodologie de présélection) et ce en s'inspirant du décret mentionné ci-dessus afin de garantir une participation des ONGs les plus fiables (surtout que ces dernières années il y a eu une prolifération de nouvelles ONGs).

L'avis de sollicitation de manifestation d'intérêt a été publié comme suit :

- A partir du 19 février 2014 sur les journaux.
- A partir du 27 février 2014 sur le site web de l'Observatoire National des Marchés Publics.

A la date limite de réception des offres (12 mars 2014), quatre (04) offres sont parvenues.

Selon le dossier de Manifestation d'intérêt les soumissions seront par lots (chaque lot représente une zone d'intervention du projet) comme suit :

- Lot N° 1 : Le parc national de Bouhedma (Sidi Bouzid) et ses environs
- Lot N° 2 : Le parc National de Dghoumes (Tozeur) et ses environs
- Lot N° 3 : Le parc national de Jbil (Kébili) et ses environs

La séance d'ouverture des plis, par la commission d'ouverture des offres du Ministère de l'Equipement de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable/ Développement Durable, a été tenue le 13 mars 2014 à 10h.00

Les quatre soumissionnaires sont les suivants :

- Le Groupement : l'ONG FODEK / ONG « Inaya sanitaire » sans préciser le chef de file, aussi il a soumis pour le Lot 3 relatif au Parc National de Jbil.
- Le Groupement : Bureau d'Etudes « SIGMA »/Centre Technologique Forestier de Catalogne / Espagne (CTFC) /ONG Marhama / Centre de Développement Rural Intégré de Catalogne / Espagne (CEDRICAT/) (SIGMA désigné comme chef de file). Ce groupement a soumis pour les trois lots.
- L'ONG « UTSS » a soumis pour les trois lots,
-
- Trois Groupements (chaque groupement pour un lot) :
 - o Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS) / Association de Développement de Mazzouna pour le Lot 1 relatif au Parc National Bouhedma
 - o Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS) / Association de Développement Economique et sociale pour le Lot 2 relatif au Parc National de Dghoumes
 - o Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS) / Association de Développement EIMostaqbal pour le Lot 3 relatif au Parc National de Jbil. ANDDCVS désignée comme chef de file.

La commission d'ouverture a procédé à la vérification des pièces fournies par les quatre soumissionnaires conformément à ce qui a été demandé.

Suite à cette vérification, il a été noté ce qui suit :

1. Le Groupement : l'ONG FODEK/ONG « Inaya sanitaire », n'a présenté que les statuts des deux associations,
2. Les groupements
 - a. Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS)/Association de Développement EIMostaqbal pour le parc national de Jbil
 - b. Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS) / Association de Développement Economique et sociale pour le parc national de Dghoumes
 - c. Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS) / Association de Développement de Mazzouna pour le parc national Bouhedman'ont pas présenté les actes de groupements originaux, ou des actes signés, aussi le chef de groupement n'a pas présenté les documents prouvant l'observation par l'association des dispositions de l'article 41 décret-loi n° 2011-88, portant organisation des associations, en cas de réception de dons ou donations ou aides étrangères,

Ainsi la commission a recommandé d'inviter les soumissionnaires à compléter les pièces manquantes dans un délai de sept (07) jours.

Pour cela, l'administration a envoyé en date du 17 mars 2014, des lettres aux soumissionnaires leurs demandant de régulariser leurs dossiers, selon les cas cités au-dessus, dans un délai de 07 jours de la date de notification par l'administration a défaut, leurs offres seront rejetées.

La commission de dépouillement s'est réunie en date du 26 mars 2014 et les jours suivants pour procéder au dépouillement des offres de manifestations d'intérêts.

Suite au rapport de dépouillement des offres de la Manifestation d'intérêt, qui a abouti à la recommandation d'inviter l'ONG « UTSS » à soumettre ses propositions technique et financière, et qui a été envoyé à la CDM en date du 21 avril 2014, des réserves ont été émises par la CDM et ce lors de la réunion tenue en date du 21 mai 2014 . Ces réserves se présentent comme suit :

1. Il est à vérifier si c'est la CDM qui doit examiner le présent dossier, vu qu'il est orienté en partie vers les ONGs, ou bien c'est la commission technique créée par décision du Ministre de l'Equipement, l'Aménagement du Territoire et du développement Durable en date du 27 février 2014 pour examen de tels dossiers en vertu de l'article 10 du décret N° 2013-5183 du 18 novembre 2013.

Aussi selon l'article 5 du décret N° 2013-5183 du 18 novembre 2013, les projets réalisés par les associations en application des dispositions du présent décret ne sont pas soumis à la réglementation relative aux marchés publics.

2. Selon la réglementation Tunisienne, une ONG ne peut pas être recrutée pour réaliser des activités à but lucratif, de ce fait, la participation des ONGs à cette MI va à l'encontre de la réglementation Tunisienne surtout que cette ONG « UTSS » va bénéficier d'une somme pour la réalisation et la mise en œuvre de cette sous composante (environ 126 Mille dollars selon le PPM).
3. Selon les directives de la BM, en particulier le point b du paragraphe 1.13 (page 5 des directives sélection emplois des consultants) les ONGs ne peuvent pas soumettre car (i) elles ne jouissent pas de l'autonomie juridique et financière (ii) ne sont pas gérées selon les règles du droit commercial.
4. Selon les directives de la BM en particulier le paragraphe 2.8 (page 16 des directives sélection emplois des consultants) la liste restreinte inclut des consultants de la même catégorie et dont les objectifs commerciaux, les capacités, l'expérience et le champ d'expertises sont similaires, et qui ont accompli des missions de nature et de complexité similaires. Or, cette MI a englobé aussi des BE, des ONGs...etc

La réponse de la DGEQV a été exprimée lors de cette réunion et aussi envoyée à la CDM en date du 29 mai 2014.

V.2.2.2 Création des Commissions Consultatives Scientifiques et Techniques :

En application des termes du paragraphe 5.01 (d) de l'article V de l'accord de don signé le 05 mars 2013; l'UCP a coordonné avec les CRDAs des 3 PN pour la création au sein de chaque parcs d'une CCST. Ainsi les Trois CSSTs ont été créées avant la rentrée en vigueur du projet.

Ces Commissions sont pratiquement non fonctionnelles vu que les activités de terrains du projet n'ont pas encore démarré et surtout que l'agence partenaire n'a pas été encore recrutée.

V.3. Avancement des activités de la composante 3 :

Parmi les conditions d'entrée en vigueur du projet, dont l'accord de don a été signé en date du 05 mars 2013, il y a eu obligation de la Création d'un COPIL (paragraphe 5.01 (c) de l'article V), la création de l'UCP avec Recrutement de 3 experts (paragraphe 5.01 (a) de l'article V).

V.3.1 création de l'UCP :

En date du 25 mai 2013, il a été procédé à la création de l'UCP. Cette UCP est composée d'un coordinateur national, d'un responsable de passation des marchés d'un responsable administratif et financier, tous trois sont fonctionnaires de la DGEQV et de trois consultants recrutés pour renforcer l'UCP ;

V.3.1.1 Renforcement de l'UCP par 3 consultants :

Pour cela il a été procédé à la publication de 03 consultations pour le recrutement des trois consultants à temps partiel et ce comme suit :

1. Expert en Suivi –évaluation : voir paragraphe V.1.3.3. Réalisations

2. Expert en écotourisme :

La consultante Mme Nassima Ayadi, a été contractée pour un service de 100 jours et durant la période commençant le 15 août 2013 et s'achevant le 15 août 2014.

L'intervention de la consultante chargée de la coordination et du suivi des activités écotouristiques s'articule autour de deux axes :

- **Coordination et suivi des activités liées à l'écotourisme.** Il s'agit plus exactement d'assurer :

- « la coordination des travaux techniques et scientifiques des experts et bureaux d'études qui seront engagés pour l'exécution des différentes activités du projet, et avec les autres partenaires du projet ». Il est question de (i) « veiller à la conformité des divers rendus élaborés au cours de l'exécution du projet » avec les objectifs du projet et « par rapport aux normes requises et les standards du bailleur du fond et de la Banque Mondiale », et (ii) « veiller à la bonne exécution et le suivi des différentes activités écotouristiques du projet en coordination avec tous les intervenants, notamment la DGEQV, l'UCP, la DGF, les trois CRDA, l'ONTT, et l'instance(s) qui sera(ont) en charge de l'exécution de la composante 2 du projet ».
 - « l'assistance à l'administration pour toutes questions en relation avec l'écotourisme ou autre domaine en relation avec les compétences du consultant ».
- **Diagnostic des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux concernés par le projet** (Jbil, Dghoumès, Bouhedma) ainsi que des territoires les abritant.

Réalisations :

Axe 1 : Coordination et suivi des activités liées à l'écotourisme :

- 1- Participation à l'atelier de démarrage du projet (03 juillet 2013) et présentation du manuel des procédures opérationnel (MPO). Cette rencontre a été l'occasion de prendre connaissance de manière approfondie et interactive des objectifs du projet, de ses composantes, des résultats escomptés, et des risques encourus.
- 2- Participation à des séances de concertation périodiques avec les membres de l'UCP portant sur la remise de la documentation du projet, la définition des missions attribuées, leur planification ...
- 3- Participation, dans le cadre de la première mission de supervision de la BM, à (i) la réunion de coordination tenue le 28 octobre 2013 au siège du Ministère de l'Équipement et de l'Environnement, qui a porté sur l'avancement des activités de l'UCP et la discussion autour d'actions correctives à l'encontre de quelques problématiques entravant l'optimisation de l'évolution du projet (amélioration de la coordination avec les partenaires du projet, signature de la convention de la part de l'ONTT, mise en place du système de suivi-évaluation...); et (ii) l'atelier organisé les 30 et 31 octobre 2013 avec l'ensemble des partenaires au niveau central (ONTT, DGF, INRGREF..) et régional (Chefs d'arrondissement des forêts, conservateurs des parcs), ainsi que des représentants d'associations spécialisées dans l'écotourisme.
- 4- Formation sur les outils de suivi de la biodiversité du FEM : la BM a organisé une formation au profit des membres de l'UCP, et des responsables du projet sur les oasis relevant du Ministère de l'Équipement et de l'Environnement portant sur les outils de suivi et d'évaluation de (i) la biodiversité dans les aires protégées, et (ii) la dégradation des sols. Ces outils permettent au FEM d'évaluer l'impact des projets qu'il finance sur la gestion durable des terres et la conservation de la biodiversité. Des modèles tendanciels sont élaborés sur la base de l'agrégation des résultats afin d'orienter les choix stratégiques du FEM.
Le suivi est réalisé à trois étapes du projet, au démarrage, à mi-parcours, et à la clôture du projet. Le directeur du PECBD (BM) a recommandé à l'UCP de rendre plus fréquentes ces évaluations en optant pour un intervalle de 6 mois.
- 5- Rédaction des termes de référence pour le recrutement d'un cabinet en charge d'élaborer un programme de formation et de sensibilisation, élaboration des méthodologies de dépouillement des candidats, et estimation de l'offre financière.
- 6- Développement des termes de référence pour le recrutement de l'agence partenaire chargée de l'exécution de la composante 2-2 au niveau local, élaboration des méthodologies de dépouillement des candidats, et estimation de l'offre financière.
- 7- Collaboration UCP-INRGREF : enrichissement du questionnaire de l'enquête socio-économique auprès des ménages.
- 8- Collaboration UCP-ONTT : Rédaction des termes de référence pour le recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie avec un accent sur la promotion de l'écotourisme dans les parcs nationaux, élaboration des méthodologies de dépouillement des candidats, et estimation de l'offre financière
- 9- Collaboration à l'élaboration des termes de références relatifs à l'étude de faisabilité de l'amélioration des infrastructures et des aménagements des trois parcs nationaux. L'intervention de la consultante s'est inscrite dans une logique se voulant dépasser la pure approche « aménagiste ». Des propositions ont été formulées afin d'inscrire les actions d'aménagement et d'amélioration des infrastructures existantes dans une vision écotouristique et d'orienter les BE dans ce sens afin de proposer un projet cohérent et intégré aux paysages et reflétant l'identité des trois territoires (pas seulement des parcs). Ce sera donc un projet contextuel et environnemental qui sera élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.
- 10- Participation à la réunion de suivi de l'avancement des activités du projet et de la gestion du projet organisée à la DGEQV sous la supervision du Directeur Général de la DGEQV et du Directeur des Milieux Naturels en présence des représentants de la BM, de la DGF, de l'ONTT, et des membres de l'UCP.

-
- 11- Lecture des documents d'information et de sensibilisation relatifs au PECBD proposés par le bureau d'études et formulation de commentaires en vue d'améliorer les livrables.
 - 12- Participation à la réunion d'échanges avec l'équipe de l'INRGREF-CFTC tenue le 14 mai 2014 au siège de la DGEQV.
 - 13- Coordination avec les partenaires régionaux (CRDA, Arrondissements des forêts, Tourisme, Environnement, Développement Régional, les conservateurs des parcs nationaux, les représentants de la société civile, les opérateurs du tourisme...) notamment lors des missions de terrain sur l'avancement des activités du PECBD, et leur sensibilisation sur les approches préconisées pour le développement de l'écotourisme et ce dans une approche participative en vue de construire une vision partagée et un consensus.

Axe 2 : Diagnostic des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès) :

Il est question de réaliser un diagnostic complet des ressources naturelles, historiques, culturelles, humaines, organisationnelles, et matérielles (infrastructures d'hébergement, d'accueil, d'information, de services...), d'en dégager les points forts et les points faibles afin de proposer des mesures et des actions à entreprendre qui permettront de développer l'écotourisme dans les régions ciblées. Ainsi, les actions réalisées dans le cadre de cet axe :

- 14- Recherche bibliographique pour l'identification des territoires (et des PNx) et des bonnes pratiques en écotourisme notamment dans les parcs nationaux..
- 15- Elaboration d'une méthodologie en vue d'élaborer un diagnostic systémique selon des approches stratégiques en rupture avec les approches traditionnelles axées sur les écosystèmes ou encore les approches aménagistes.
- 16- Visite des parcs et des zones avoisinantes (observation directe), collecte de données et réalisation d'enquêtes (entretiens). Deux missions de terrain ont été organisées :
 - a. Première mission de terrain (**voir rapport avancement au 31 décembre 2013**) : avait pour objectifs de réaliser des enquêtes dans le cadre du diagnostic des potentialités écotouristiques (à savoir les potentialités écologiques, sociales, économiques, et institutionnelles), et (ii) présenter aux acteurs régionaux et locaux l'état d'avancement des activités du PECBD et recueillir leurs avis et recommandations, mais aussi, apporter les éclaircissements nécessaires à leurs interrogations afin d'assurer une compréhension commune des résultats escomptés et des processus et modalités de mise en oeuvre.

Il a été question, d'une part, de constater *in situ* des caractéristiques réelles de ces espaces naturels, de leurs atouts spécifiques et des contraintes vécues, et d'autre part, de rencontrer l'ensemble des partenaires impliqués dans le PECBD, dont les représentants de la société civile, les opérateurs et professionnels du tourisme et de l'écotourisme, et les représentants de l'administration (CRDA, environnement, tourisme...) et ceux impliqués dans la gestion des PNx (chefs arrondissement des forêts, conservateurs, personnel des PNx...) afin d'harmoniser les niveaux d'information sur l'avancement du projet et des réalisations, et d'apprécier le niveau d'implication des différents acteurs dans le projet, la qualité de la coordination mise en place, et d'identifier les acteurs clés.
 - b. Deuxième mission de terrain : il a été question lors de cette mission de:
 - (i) Approfondir les discussions avec les acteurs clés intervenant directement ou indirectement dans l'écotourisme au niveau des trois régions, en l'occurrence, les représentants de la société civile notamment à Bouhedma, les opérateurs et professionnels du secteur touristique (promoteurs privés et représentants du tourisme), les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs, les représentants des CRDA, de l'environnement... .
 - (ii) Recueillir les réactions des parties concernées par le PECBD en particulier, et par l'écotourisme en général, autour de l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme dans les parcs et les territoires les abritant (approche intégrée mettant en synergies verticale (filiale) et horizontale (intersectorialité) toutes les ressources des territoires autour de l'attractivité écotouristique principale à savoir le PN) et ce dans l'objectif de construire un consensus. Le consensus est déterminant pour la suite des activités en ce sens qu'il permet de garantir un taux d'adhésion conséquent des acteurs concernés.

Les échanges visent également à sensibiliser les partenaires sur le concept de l'écotourisme, du fait du constat ayant été établi lors de la précédente visite, à savoir l'assimilation de l'écotourisme à des aménagements au sein du parc dans une approche déconnectée du marché et de la notion de « produit écotouristique ».
 - (iii) Délimiter, sur la base de la vision intégrée du développement de l'écotourisme, les zones de rayonnement du PECBD (ou zone d'influence) dans la mesure où l'écotourisme prôné dépasse les frontières des PNx même si ces derniers constituent le noyau des produits écotouristiques et l'attractivité principale. La recherche d'autres potentialités touristiques pouvant s'intégrer dans l'offre écotouristique et l'enrichir élargiraient les périmètres des territoires.

-
- (iv) Echanger avec les parties concernées sur les lieux d'implantation des centres communautaires, notamment celui relevant du PN de Jbil afin d'optimiser les retombées socio-économiques auprès des populations cibles.
 - (v) Visiter les lieux susceptibles d'abriter les travaux d'aménagement et d'amélioration de leurs infrastructures dans les parcs afin de jauger de la consistance de la mission, et par là pouvoir superviser efficacement les livrables qui seront proposés par le BE en charge de réaliser l'étude de faisabilité.
 - (vi) Définir les caractéristiques socio-économiques et culturelles des territoires concernés afin d'évaluer d'une part, leurs potentialités à proposer des produits écotouristiques riches et diversifiés, et d'autre part, l'existence ou pas des conditions préalables à l'écotourisme, à savoir des centres de santé, les infrastructures de communication, l'état du réseau routier (accessibilité), des structures d'hébergement adaptées, des acteurs structurés et organisés...
Il a été question aussi de consulter les responsables du développement régional sur la vision stratégique de développement tracée pour chacune des régions, et sur les possibilités d'intégrer de manière optimale les filières écotouristiques potentielles dans le tissu socio-économique régional et local, en identifiant des synergies possibles avec les autres secteurs économiques.
 - (vii) Présenter aux acteurs régionaux et locaux l'état d'avancement des activités du PECBD et recueillir leurs avis et recommandations.

Les principales conclusions de cette mission (pour plus de détail voir compte rendu de la mission sur les aspects écotouristiques porté en annexe 7):

Les visites de terrain effectuées dans le cadre de cette mission et les différents entretiens groupés ou individuels (thématiques) réalisés avec les représentants des parties prenantes impliquées dans le tourisme, la gestion des parcs nationaux, l'environnement, ou le développement régional, ainsi que les représentants de la société civile ont permis d'avoir une vision globale des potentialités écotouristiques (atouts) des régions cibles du PECBD (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès). Les investigations ont permis de déceler également les lacunes existantes (points faibles) dans les régions abritant des filières écotouristiques embryonnaires (cas de Bouhedma-Sidi Bouzid), et les obstacles entravant une meilleure insertion de l'écotourisme dans le tissu socio-économique local (Jbil-Kébili).

Chaque région présente des caractéristiques distinctes mais il convient de noter que la pratique de l'écotourisme en vigueur ne profite aucunement au développement local (environnemental, social, et économique). Hormis les ressources naturelles et culturelles, elle n'est point territorialisée à Bouhedma. Les organisateurs, la logistique, les prestataires de services (guides, restauration...), sont exogènes à la région. Les revenus générés par ce tourisme sont entièrement transférés en dehors du territoire d'exercice de l'activité.

Quant à Jbil, les revenus générés sont en majorité captés par les agences organisatrices des circuits (étrangères en premier lieu, puis nationales et régionales en second lieu). Les populations locales ne sont que faiblement impliquées dans la démarche (chameliers et accompagnateurs).

Le potentiel est néanmoins sous-valorisé et présente de belles opportunités à condition d'entreprendre des actions à différents niveaux : mise à niveau des infrastructures des parcs, réalisation des aménagements prioritaires (sentiers nature, balisage, huttes d'observation, signalétique...), révision du cadre de gestion administrative et financière du parc, sensibilisation des populations locales afin de les impliquer dans le processus et nécessité de travailler dans certains cas sur la valorisation de l'estime de soi pour réhabiliter et revigorer la fierté locale (notamment à Bouhedma et Dghoumès), la formation (technique et managériale), la conception de produits écotouristiques valorisant au mieux les ressources locales et répondant à la demande du marché, mise en place de structures adéquates pour la pérennisation des acquis du projet, des actions promotionnelles ciblées et planifiées...

Expert en Evaluation environnementale et sociale : Le consultant M. Ali Ferchichi a été contracté, pour un service pendant 100 jours et durant la période commençant le 15 août 2013 et s'achevant le 15 août 2014.

V.3.2 Création du COPIL:

En date du 27 mai 2013 il a été procédé à la création du COPIL, d'ailleurs une réunion du COPIL a été tenue en date du 26 mai 2014 (PV en ANNEXE N°3).

V.3.3. Convention avec les partenaires :

Selon le paragraphe 5 (i) de la section 1 institutions et autres arrangements du chapitre II de l'accord de don, il y a eu obligation d'établir des conventions avec les 3 CRDAs et l'ONTT en vue d'établir les principes de coordination et les modalités de mise en œuvre du projet.

Suite à plusieurs courriers, les CRDAS ont exprimé leurs accords sur ces conventions et sont signés, ainsi que pour l'ONTT, et malgré les retards, la convention a été signée le 16 décembre 2013.

VI- Coordination

VI-1 Mission de supervision de la Banque Mondiale :

Une deuxième mission de la Banque mondiale (BM) est prévue au cours du mois de juin 2014, elle sera consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet, d'évaluer les résultats obtenus et des contrats en cours. Aussi cette mission sera l'occasion de d'évaluer les engagements et les décaissements et d'étudier les projections futures du projet.

VI-2. Missions de visite des trois parcs

Une deuxième visite des trois parcs (**lors du dernier trimestre de 2013**) réunissant les deux experts de l'UCP, Mme Nassima Ayadi et M. Ali Ferchichi, a été organisée dans les parcs et les régions avoisinantes. Cette visite avait de multiples objectifs,

Objectifs de la 2ème mission :

Les objectifs principaux de cette mission étaient de :

- discuter de l'avancement des activités du projet avec les gestionnaires et structures organisationnelles du projet à l'échelle régionale ;
- mieux expliciter et discuter les termes de références relatifs aux aménagements de l'infrastructure ;
- visiter les lieux susceptibles d'abriter les travaux d'aménagement et d'amélioration des infrastructures dans les parcs ;
- approfondir les discussions avec les acteurs clés intervenant directement ou indirectement dans l'écotourisme au niveau des trois régions (représentants de la société civile à Bouhedma, les opérateurs et professionnels du secteur touristique, les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs....)
- mieux diagnostiquer la situation environnementale et sociale dans les 3 parcs et leurs zones d'influence ;
- discuter avec les différents partenaires de l'approche et des activités du projet notamment recueillir leurs réactions sur l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme ;
- définir et saisir les caractéristiques socio-économiques et culturelles des territoires concernés afin d'évaluer d'une part, leurs potentialités à proposer des produits écotouristiques riches et diversifiés, et d'autre part, l'existence ou pas de conditions préalables à l'écotourisme.
- proposer des recommandations quant aux activités du projet.

Au cours de cette mission, différentes réunions, prospections de terrain et discussions avec les partenaires ont été organisées.

Le compte rendu de la mission porté en ANNEXE N°4.

VI-3. Organisation des réunions

VI-3-1 Réunion comité de Pilotage

Le comité de pilotage national (CPN) du PECBD a tenu sa première réunion ce lundi 26 mai 2014 au siège du Secrétariat d'Etat au Développement Durable sous la présidence de Monsieur le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie pour (i) évaluer l'état d'avancement du projet et proposer le cas échéant, des recommandations dans le but de dépasser les contraintes pouvant entraver le déroulement optimal des activités, (ii) définir les directives d'exécution du projet, et (iii) assurer la coordination intersectorielle des activités. Le **PV de la Réunion est en ANNEXE N°3**, et a été envoyé aux participants pour validation le 06 juin 2014.

Ordre du jour

Divers exposés étaient au programme de cette réunion et portant sur :

- Présentation de l'état d'avancement du projet par M. Mustapha Laroui et Mme Samia Khouk
- Gestion environnementale et sociale du projet par M. Ali Ferchichi
- Diagnostic des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux (Bouhedma, Jbil et Dghoumès) par Mme. Nassima Ayadi
- Dispositif de suivi-évaluation du projet par M. Abderrazak Ouertani
- Présentation des termes de référence pour le recrutement d'un expert juriste en charge de la refonte ou de la modification du cadre réglementaire et législatif sur les espaces naturels protégés et sur la promotion de l'écotourisme par Mme Kaouther Aloui.

Il a été question aussi de la programmation des étapes futures.

Les recommandations de cette réunion peuvent être résumées comme suit :

-
1. Clarifier et harmoniser l'année fiscale avec la BM en ce sens qu'il est mentionné dans le PAD (Project Appraisal Document) que l'année fiscale s'étend du 1 janvier au 31 décembre alors que lors de la réunion de coordination du 19 mars 2014, le chef de projet de la BM a indiqué que l'année fiscale prend fin en juin.
 2. Œuvrer à l'application des articles des conventions de partenariat établies entre la DGEQV et les 3 CRDAS et celle de la DGEQV et l'ONTT, et que chaque partie doit honorer ses engagements précisés dans ces conventions.
 3. Etudier la possibilité d'intégrer la partie du parc de Bouhedma relevant du gouvernorat de Gafsa dans le périmètre d'intervention du PECBD d'autant plus que l'activité écotouristique dépasse les frontières administratives en ce sens que les circuits écotouristiques sont conçus sur la base des attraits naturels et culturels qui sont non négligeables dans cette partie du parc.
 4. Organiser la prochaine réunion dans les régions dans l'optique de consacrer le principe de la décentralisation et de renforcer la proximité avec les partenaires régionaux.
 5. Œuvrer à donner plus de visibilité au projet en invitant les médias lors des prochaines rencontres.
 6. Opter pour les options accélérant la mise en œuvre des activités du projet comme par exemple l'élaboration d'une convention avec les prestataires sélectionnés parmi les shortlistés.
 7. Renforcer la composition du comité de pilotage au regard de l'importance du projet. La composition actuelle mérite en effet, d'être élargie à d'autres partenaires influents et impliqués dans l'écotourisme et la biodiversité.

VI-3-2 Réunions et ateliers

a- Réunion sur l'état d'avancement du projet :

Une réunion de concertation sur l'état d'avancement des activités du projet s'est tenue le 19 mars 2014 au siège de Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable), en présence des représentants des diverses administrations partenaires notamment la DGF et l'ONTT et aussi la DGEQV (PV en ANNEXE N° 5).

b- Réunions sur les procédures de passation des marchés

Une réunion a été tenue le 1 avril 2014 pour débattre et discuter des aspects et des difficultés liés à la passation des marchés de la BM. Etaient présents à cette réunion :

De la Banque Mondiale: Monsieur Walid Dhouibi, Spécialiste en Passation des marchés à la Banque mondiale.

De la DGEQV: Madame et Messieurs Mondher Hadj Mohamed (Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés-SPCM), Samia Khouk, Abdessalam Hammami, Mustapha Laroui et Nabil Hamada (vers la fin de la réunion) de l'UGP ;

Les discussions ont abouti aux principaux constats suivants:

1. Différence dans l'interprétation des règles de passation des marchés par la SPCM et l'Unité de Gestion du Projet.
2. Le processus d'examen interne des dossiers par les commissions compétentes des marchés prend parfois beaucoup de temps ;
3. Multiplier les réunions de concertations entre le SPCM et l'UGP pour une meilleure compréhension, interprétation et application des règles de passation des marchés du projet.
4. organiser, au cours de la semaine du 21 Avril 2014 à la DGEQV, une journée de formation et de travail sur le thème "passation des marchés" qui sera animée par Mr Dhouibi de la Banque Mondiale au profit de l'UGP, le SPCM, le contrôleur des Dépenses du Secrétariat d'Etat en charge de l'Environnement, et éventuellement de la commission des marchés du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et du Développement durable et des autres acteurs du projet qui souhaiteraient participer (ONTT, CRDAs, etc).

c- Une demi-journée de formation sur les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale

Faisant suites aux diverses recommandations de la BM et celle de la réunion du 01 avril 2014, une session de formation d'une demi journée a été organisée par l'UCP en date 10 avril 2014 sur les procédures de passation des marchés de la BM et aussi les aspects nationaux.

Cette session a été animée par Monsieur Walid Dhouibi, Spécialiste en Passation des marchés à la Banque mondiale (Liste des présents en ANNEXE N° 6).

VII- Cadre logique du projet :

Selon l'expert suivi-évaluation une révision sera faite sur le cadre logique du projet révision et d'adaptation du manuel aux objectifs du projet est en cours par le Consultant de S&E. Ce travail permettra d'arrêter la liste définitive des indicateurs de performance du suivi du projet, l'organisation de la base de données, l'organisation du travail de collecte et de gestion des données.

De ce fait, une séance de travail avec la mission de la BM et l'expert suivi-évaluation sera programmée au cours de leurs prochaines missions pour étudier les possibilités d'ajuster et d'adopter une méthodologie en ce sens.

Cadre de Résultats et de Suivi⁵

REPUBLIQUE DE TUNISIE: Projet d'Ecotourisme et de Préservation de la Biodiversité Désertique

Objectif du Développement du Projet (ODP): Contribuer à la conservation de la biodiversité désertique dans les trois parcs nationaux ciblés.

PDO Level Results Indicators*	Core	Unit of Measure	Baseline	Décembre 2013	Cumulative Target Values**					Frequency	Data Source/ Meth.	Resp. for Data Collection	Description (indicateur, définition etc.)
					YR 1	YR 2	YR 3	YR 4	YR5				
Indicateur 1: Bénéficiaires directs du projet (nombre), désagrégé en nombre de femmes et jeunes	X	Nombre	0/0	-----	90 (20%)	400 (35%)	1000 (45%)	1500 (55%)	2000 (65%)	Annuel	Rapports	DGEQV/ CRDA	- Au niveau local, communautés locales, y compris organisations/ groupes locaux, associations/ coopératives, organisations de femmes, organisations des jeunes, groupes pour le développement communautaires, ONG environnementales. - Au niveau national, central et régional de la DGEQV, CRDA, DGF, et l'ONTT
Indicateur 2: Création d'emplois		Nombre	D 0/0	-----	0/0	2	20		50	Annuel	Rapports	CRDA	Inclus les emplois saisonniers désagrégés par le Parc cet par : - Emplois en rapport avec la gestion du Parc - Emplois en rapport avec les activités économiques
			B 0/0	-----	0/0	2	40	80					
			J 0/0	-----	0/0	2	15	30					
Indicateur 3: Gestion du Parc Indicateur d'efficacité		Score	D 63	63	63		70		74	Annuel	Rapports	CRDA	Désagrégés par le Parc Se réfère au GEF-4 Biodiversity Tracking Tool
			B 64	64	64		75	96					
			J 47	47	47		60	80					
Résultats Intermédiaires (Composante 1): Promouvoir les conditions nécessaires pour la Gestion des Aires Protégées, le renforcement de la Gestion Durable des Terres et le développement de l'écotourisme													

⁵ To be updated/completed during appraisal.

Résultats Intermédiaires*	Core	Unité de Mesure	Baseline	Cumulative Target Values**					Fréquence	Data Source/ Meth.	Resp. pour Collection de Données	Description (indicateur, définition etc.)	
				Décembre 2013	YR 1	YR 2	YR 3	YR 4					YR5
<i>Indicateur résultats Intermédiaires 1:</i> Niveau de progrès accompli vers la révision du cadre législatif pour les PN		Niveau	0	1	1	3	3	3	3	Annuel	Rapports	DGEQV	- Système à points (1 points par étape) 1. Rapport d'analyse pour la révision des options du cadre législatif 2. Consultation avec tout les parties concernées 3. Projet de décret
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 2:</i> Niveau accompli vers la révision du cadre réglementaire pour l'écotourisme		Niveau	0	2	1	2	2	2	2	Annuel	Rapports	ONTT	- Système à points (1 points par étape) 1. Consultation avec toutes les parties concernées sur le besoin d'hébergements touristiques "verts" 2. Proposition d'une nouvelle révision du texte du Décret pour la classification des hébergements.
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 3:</i> Niveau accompli vers l'adoption de plans d'aménagement des parcs		Niveau	D0	1	1	1	1	1	1	Annuel	Rapports	DGEQV/ CRDA/ DGF	Désagrégés par le Parc. Système à points (1 points par étape) 1. Plan de Gestion adopté
			B0	1	1	1	1	1	1				
			J0	1	1	1	1	1	1				
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 4:</i> Nombre de personnes additionnelles dans les parcs		Nombre	D 1 ^{b/}	0	2	3	3	3	3	Annuel	Rapports	DGQEV/DGF/CRDA/ONTT	Désagrégés par le Parc. Au moins 3 positions additionnelles par parc: -Ingénieur pour la Conservation (CRDA/DGF) - Ecogarde animateur – (DGEQV)
			B 1	0	1	1	1	1	1				

			J 1	0	1	1	1	1	1				- Coordinateur d'activités socio-économiques (marketing, écotourisme) (ONTT)
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 5:</i> Nombre de personnes formées (désagrégés selon le type de parties prenant)		Nombre	0	0	30	100	240	395	600	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Nombre de personnes formées (désagrégés selon le type de parties prenant)

Intermediate Result (Component Two): Soutenir la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans les Parcs Nationaux ciblés et leurs zones adjacentes.

PDO Level Results Indicators*	Core	Unité de Mesure	Baseline	Cumulative Target Values**					Frequence	Data Source/ Meth.	Resp. pour la Collection de Données	Description (indicateur definition etc.)	
				Décembre 2013	YR 1	YR 2	YR 3	YR 4					YR 5
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 1 :</i> Nombre d'accords entre le PN et les associations communautaires		Nombre	0	0	0	3	6	9	12	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Critères opérationnels pour l'association : <ul style="list-style-type: none"> - Minimum 5 membres - Statut officiel (visa) - Plan Opérationnel - Budget annuel - Accord de partenariat (ou autre type de contrat) entre l'association et le parc

<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 2:</i> Sous-projets appuyés par le projet (% de femmes)	Nombre	0	0	6	52	111	178	184	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	Définir "succès": 1. Suivant les spécifications pour les sous-projets d'associations communautaires 2. Générer des revenus pour les sous-projets d'associations communautaires
		0	0	1	18	50	98	120				
<i>Indicateur de résultats Intermédiaires 3:</i> Techniques de GDT innovatrices coordonnées et promu dans les PN ciblés et leurs zones adjacentes	Nombre	0	0	2	5	7	10	12	Annuel	Rapports	Partenaire Composante 2	

Legend: D=Dghoumes NP; J=Jbil NP; B=Bouhedma NP

*** En 29 juillet 2013 publication sur le Journal officiel les arrêté du ministre du tourisme du 29 juillet 2013, fixant (i) les normes minimales de classement des établissements touristiques fournissant des prestations d'hébergement au sein du groupe « hôtels de charme » et (ii) les normes minimales de classement des établissements touristiques fournissant des prestations d'hébergement au sein du groupe « chambres d'hôtes ». En date du 1 octobre 2013 il y a eu apparition des normes minimales de classement des établissements touristiques fournissant des prestations d'hébergement au sein du groupe « gîtes ruraux ».**

VIII- Aspects de gestion financière :

VIII.1. Comptabilité du projet :

Le système de gestion financière en place au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (DGEQV) est basé sur les principes et les procédures définis par le cadre juridique applicable au secteur public, et plus précisément, aux institutions gouvernementales. Un système de comptabilité basé sur les bases d'argent en liquide et leur analyse, conformément à une nomenclature budgétaire officielle est en place. Le système de comptabilité publique est informatisé. Le logiciel appelé Aide à la Décision Budgétaire montre les allocations budgétaires initiales du Ministère des Finances. Le MEATDD entre les engagements et les décaissements au moment de la mise en œuvre suivant le cycle budgétaire.

Le système de comptabilité publique du MEATDD ne permet pas la génération automatique des rapports financiers intermédiaires non audités (RFIN-As) nécessaires pour la gestion du projet.

Par conséquent, l'Unité de Coordination du Projet utilise un système parallèle de suivi basé sur une feuille Excel pour produire les RFIN-As du projet.

VIII.2. Contrôle Interne :

Le système de contrôle interne en place au sein du MEATDD est conforme au système du gouvernement et a été jugée satisfaisant par la Banque mondiale. En effet, le Secrétariat d'Etat de Développement Durable garantit la séparation des fonctions grâce à plusieurs contrôles.

Ce système sera conforme aux procédures financières des CRDAs et de la DGEQV en assurant une gestion indépendante et spécifique du financement extérieur. Il inclura les éléments suivants:

- Le système d'élaboration des prévisions et des budgets ainsi que le suivi des réalisations, la mesure des performances et l'analyse des écarts;
- La mise en place d'un système de gestion financière clair et adapté au projet tenant compte des spécificités de chacune des composantes, et appliquées de manière cohérente et homogène;
- Le processus d'autorisation des dépenses en veillant au respect des stipulations de la convention de financement ;
- Le processus de contrôle y compris les séparations de tâches ainsi que les règles de réconciliation et de contrôle à posteriori des dépenses;
- Les procédures de sauvegarde des actifs acquis dans le cadre du projet et de contrôle de leur existence.

VIII.3. Contrôle Externe :

Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable est soumis au « Contrôle Général des Finances » sous la tutelle du Ministère des Finances et à la « Cour des Comptes » sous la tutelle du Premier Ministre.

VIII.4. Audit Externe

Les états financiers du projet, y compris le rapprochement du compte désigné seront audités annuellement par un vérificateur, accepté par la Banque, conformément aux normes d'audit internationalement reconnues. L'audit portera sur tous les aspects du projet, toutes les opérations de mise en œuvre dans le cadre du projet ainsi que les sources et l'utilisation des fonds. Il portera également sur les opérations financières et le contrôle interne, de même que sur le système de gestion financière.

L'auditeur produira: (a) un rapport d'audit annuel, comprenant son avis sur les états financiers annuels du projet, et (b) une lettre à la direction sur les contrôles internes. Ces rapports seront traités par le MDCl et envoyés à la Banque dans les six mois à partir de la date de clôture de chaque exercice sujet à vérification.

Les Termes de référence (TdR) du vérificateur devront être préparés par l'UCP et satisfaisant à la Banque avant engagement avec l'auditeur. Les TdR comprendront à la fois la vérification des transactions financières et une évaluation du contrôle interne.

En effet, l'UCP a préparé un projet des TDRs qui ont été soumis à la Banque Mondiale pour avis.

VIII.5. Etats financiers intérimaires : (Voir tableaux Ci-après)

Engagements : Les engagements cumulés au 31/05/2014 s'élèvent à 300 711 DT sur le don et qui correspondent aux différents contrats ou commandes signés pour la réalisation des activités du projet telles qu'indiquées dans le tableau (1) **des paiements cumulés par composantes (en annexe)**. Les engagements représentent 4,69 % du montant total du don (4 270 000 USD l'équivalent de 6 405 000 DT) et 2,85% du montant total du projet (10545 000 DT).

Paiements : Les paiements effectués au 13/06/2014 sur le don s'élèvent à 208 561 DT (128 554 USD, voir tableau (2)), ces paiements représentent 3 % du montant total du don, 2 % du montant total du projet et 69,36% du montant total des engagements (300 711 DT).

Distribution du montant du don par Catégorie de dépenses (selon le contrat du don signé le 05 mars 2013):

Catégories	Allocation initiale (Million USD)
1. Services de consultants et formation	1 126,20
2. Fournitures, travaux et services de non consultants	2 295,40
3. Fournitures, travaux et services de non consultants, services de consultants et formation - subvention pour sous projets	530,00
4. Coûts Opérationnels	19,50
5 Imprévu	298,90
Total	4 270,00

Institution	num AO / consultaton	COMP	CAT	OBJET	fournisseur	Montant global du marché ou bc	Date signature	Numéro de la demande de paiement	Numéro et date de la facture ou du décompte	Montant dec ou fact en HTVA	montant de la TVA	Montant dec ou fact en TTC	Don en DT	Don en USD	Date du paiement sur le CS
DGEQV	Consultation du 11/06/2013	3	2	Organisation logistique d'un atelier de démarrage du projet	Hôtel Carthage Thalasso Resort	4 558,036	03/07/013	1 et 2	201301610 du 09/07/2013	4 558,036	0,000	4 558,036	4 558,036	2 742,500	06/12/13
	Consultation du 18/10/2013	3	2	Organisation logistique d'un atelier de travail dans le cadre du projet	Hôtel Diplomat	3 980,357	30/10/2013	3 et 4	20132915 du 02/11/2013	3 980,357	0,000	3 980,357	3 980,357	2 394,920	06/12/13
	Consultation du 19/11/2013	3	2	Frais d'hébergement de trois personnes lors d'une mission de travail à Kébili (27/28 novembre 2013)	Hôtel Sahra Douz	225,000	25/11/2013	5	52033 du 27/11/2013	200,893	24,107	225,000	225,000	136,570	07/01/14
	Consultation du 19/11/2013	3	2	Frais d'hébergement de trois personnes lors d'une mission de travail à Tozeur (du 28 au 30 novembre 2013)	Hôtel El Mouradi Tozeur	534,000	25/11/2013	6	20132451 du 02/12/2013	476,786	57,214	534,000	534,000	333,500	07/02/14
	Avis d'expression d'intérêt	3	1	Mission de suivi et contribution aux activités écotouristique	La consultante Nassima Ayada	30 800,000	06/08/2013	7 et 8	PECBD/F1 du 20/01/2013	6 875,000	825,000	7 700,000	7 700,000	4 808,890	07/02/14

								13 et 14	PECBD/F2 du 07/04/2014	6 875,000	825,000	7 700,000	7 700,000	4 761,910	20/05/14
Total	Avis d'expression d'intérêt	3	1	Mission d'évaluation environnementale et sociale du projet	Le consultant Ali Ferchichi	36 000,000	31/07/2013	9 et 10	N°1 du 28/01/2014	7 920,000	1 080,000	9 000,000	9 000,000	5 700,180	05/03/14
								15 et 16	N°2 du 07/04/2014	7 920,000	1 080,000	9 000,000	9 000,000	5 565,860	20/05/14
	Consultation n°3/2014	3	2	Acquisition d'équipement informatique (Lot 3)	Sté Tave	16 516,480	18/03/2014	11 et 12	4/2014 du 31/03/2014	14 320,000	2 538,000	16 516,480	16 516,480	10 371,720	20/05/14
				Acquisition d'équipement informatique (Lot 4: GPS)	Sté sciences et informatique	4 704,000	28/03/2014	17 et 18	N° 10490 du 07/04/2014	4 200,000	504,000	4 704,000	4 704,000	2 909,090	20/05/14
	AON n° 1/2013	3	2	Acquisition d'une voiture	Sté Ennakl	46 257,000	06/03/2014	19 et 20	N° FVN1400167 8	46 257,000	0,000	46 257,000	46 257,000	28 606,680	20/05/14
	Consultation n°3/2014	3	2	Acquisition d'équipement informatique (Lot 2: 02 photocopieurs)	Sté GES	2 598,400	19/03/2014	21 et 22	N° F 140613 du 21/04/2014	2 320,000	278,400	2 598,400	2 598,400	1 606,920	20/05/14
	Avis d'expression d'intérêt	3	1	Conception et élaboration de documents d'information et de	Bureau d'études IHE	48 500,000	11/02/2014	23 et 24	N° 08/14 du 05/05/2014	14 550,000	0,000	14 550,000	14 550,000	8 998,150	20/05/14

				sensibilisation sur le projet				27 et 28	N°10/14 du 03/06/2014	33 950,000	0,000	33 950,000	33 950,000	20 630,770	13/06/14
Consultation n°3/2014	3	2	Acquisition d'équipement informatique (Lot 1)	Sté INFOLOG	47 287,800	18/03/2014		25 et 26	n°1405023-2 du 12/05/2014	42 165,000	5 122,800	47 287,800	47 287,800	28 986,020	09/06/14
Avis d'expression d'intérêt	3	1	Mission de suivi évaluation du projet	L'expert Abderrazek Ourteni	44 200,000										
Consultation	3	2	Acquisition d'équipement bureautique	Sté SIMTA	14 550,000										
total					300 711,073								208 561,073	128 553,680	

Etat de réconciliation du compte désigné au 31/12/2013 (en \$)

	Montant
Solde du compte désigné en début de période	600 000,00
Total des ressources de la période	600 000,00
Utilisation des fonds	5 137,42
Total trésorerie disponible	594 862,58
Solde du compte désigné en fin de période	594 862,58

Les prévisions d'exécution de l'exercice 2014

Description des Fournitures ou Travaux	Organisme responsable	Fournitures/Travaux/ Prestation de services (non consultants)	Montant estimatif en USD	Revue à priori ou à posteriori par la Banque (A Priori/ Post)	Methode d'Appel d'offres	Date prévue Signature du contrat	Date effective de signature du contrat	Etat d'avancement physique	Etat d'avancement financier en DT	Ecart entre les prévisions et les réalisations
Acquisition matériels roulants	DGEQV	Goods	120000	Prior	AON1 (Lot 1 + Lot 2)	01/03/2014 pour le lot 1	06/03/2014	Le marché pour le lot 1 a été attribué à la société Ennakl, Le contrat signé en date du 06 mars 2014 et enregistré 17 mars 2013 La voiture livrée le 25/04/2014	Le montant du contrat 46257,000 DT (HTVA) Engagé + payé	-
				Post	AON2 (Lot2)	Juin 2014 Juillet 2014		AON (Lot 2) a été relancé mais déclaré infructueux -Un avis de consultation a été publié le 13 juin 2014 (dernier délai de dépôt des offres : le 17/07/2014	0 engagement	AON infructueux suite à la non-conformité technique
Matériel Informatique	DGEQV	Goods	53000	Post	CF	06/03/14	21/03/2014 (lot 1) 25/03/2014 (Lot 2) 27/03/2014 (Lot 3) 28/03/2014 (Lot 4)	La consultation a été relancée 4 contrats signés et tout le matériel livré	Montant total (4 contrats) 71358,200 DT TTC Engagé+ payé	
Meuble de bureau	DGEQV	Goods	45000	Post	CF	01/05/2014		Liste de matériel a été arrêtée avec les partenaires Avis de consultation a été publié Rapport de dép élaboré	Montant de la commande 14550 DT TTC Engagé	

							BC 05/05/2014	La commande a été attribuée à la société SIMTA Le matériel sera livré en juin 2014		
--	--	--	--	--	--	--	------------------	---	--	--

Description des services	Organisme responsable	Revue à priori ou à posteriori par la Banque (A Priori/ Post)	Montant estimatif en USD (révisé)	Type de Consultant (Firme/ Individuel)	Methode d'Appel d'offres	Date prévue pour la signature du contrat		Etat d'avancement physique	Etat d'avancement financier en DT	
Assistance technique: spécialiste suivi-évaluation	DGEQV	Post	45000	Individual	CI	03/03/14	06/03/2014	2ème avis d'EI a été publié Le contrat a été signé avec M. Abderrazek Ouertani	Le montant du contrat 44200 DT TTC Engagé	-
Assistance Technique (écotourisme, Communication ...)	ONTT	Prior	30000	Firm	CI				0 engagement	En attente des TDRs de la part de l'ONTT
Agence d'exécution (Accompagnement pour la mise en oeuvre des sous-projets)	DGEQV	Prior	126000	Firm	QC	22/04/14		MI publiée le 19 février 2014, rapport de présélection transmis à la CDM le 21 avril 2014 La CDM a émis des réserves lors de la réunion tenue le 21 mai 2014. La DGEQV a donné les éléments de réponses en date du 29 mai 2014	0 engagement	- Compléments d'informations de la part des soumissionnaires - Retard dans la tenue de la réunion par la CDM et dans l'émission des avis
Paquet de support de	DGEQV	Post	28000	Individual	CI	10/02/14	11/02/2014	Le contrat a été signé avec le BE IHE	Montant du contrat 48500,000	-

communication (Elaboration de documents de sensibilisation et guides sur les 3 parcs)								(Expert : Kamel Tounsi) Les documents ont été livrés conformément aux TDRs	DT TTC Engagé+payé	
Etude sur les besoins en formation immédiats & identification des formateurs	DGEQV	Prior	55000	Firm	QC	11/04/14 Début août 2014		Le rapport de présélection a été transmis à la CDM le 28/02/2014 Approbation du dossier par la CDM, le 22 mai 2014 La DP a été transmise à la BM, le 23 mai 2014	0 engagement	Retard est du à un problème évoqué par la CDM et portant sur la participation du BE CDCGE dans la MI
Etude de faisabilité pour améliorer l'infrastructure des 3 parcs	DGEQV	Post	75000	Firm	SMC	14/10/14		Avis de MI publié les 22 avril 2014 Aucune offre n'a été déposée à la date limite (sept consultants ont retiré la méthodologie de présélection	0 engagement	Les sept consultants n'ont pas pu soumissionner vu qu'ils ne disposent pas de minimum requis de références Ou bien la mission ne s'accorde pas à leur domaine de compétence....

VIII.6. Ecart entre les prévisions et les réalisations

Les écarts entre les prévisions et les réalisations sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Ces écarts sont dus principalement aux procédures de passation des marchés

IX. Autres aspects

Diffusion de l'information Site web

Afin d'informer le grand public et de le sensibiliser sur le projet, tous les rendus les rapports, documents du projet, ainsi que les avis des marchés sont publiés sur le Site Web du Ministère de l'Équipement et de l'Environnement (Environnement) sur le lien: <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=198>

Les documents élaborés sont aussi publiés sur les Site du MNARID sur le lien:

<https://menarid.icarda.org/FR/Projects/TECDB/SitePages/Home.aspx>

De même, l'avis général de passation des marchés a été publié sur le site DG Market (de la Banque mondiale) comme est indiqué par le lien ci-après:

<https://clientconnection.worldbank.org/servlet/secmainssl?pagePK=64214945&piPK=64214946&theSitePK=257204&menuPK=64817567&Context=GPN&highlightIndex>

X. Conclusions générales:

Malgré les efforts consentis pour une bonne mise en œuvre des différentes activités prévues et la bonne coordination avec les différentes administrations concernées et ce par la tenue des différentes réunions de concertation et ateliers de discussion, le rythme de réalisation n'a pas encore atteint son optimum. Ceci est dû principalement aux difficultés de mise en œuvre du projet et la multitude d'institutions intervenantes qui ne disposent pas encore de traditions bien établies dans la mutualisation de leurs ressources et compétences afin de mener de concert un projet multidimensionnel et pluridisciplinaire tel que le PECBD.

Les activités de la composante 1 et 3 sont relativement avancées et sont en cours de réalisations, à l'encontre de la composante 2, qui d'ailleurs la plus significative de point de vue investissements sur terrain et par suite décaissement financière, reste encore non entamé suite aux divers difficultés de passations de marchés qui sont liée directement au réticences des soumissionnaires, aux difficultés d'harmoniser les procédures et convaincre des décideurs de cette lourdeurs.

Toutes les dispositions (organisationnelles et, institutionnelles) ont été prises en vue d'assurer l'accroissement de la cadence de réalisation et l'exécution des différentes composantes du projet.

La sélection de l'Agence partenaire d'exécution locale est de nature à accélérer la mise en place du projet et du partenariat effectif avec la population locale et les différents intervenants et promoteurs.

Les experts recrutés sont mobilisés en vue d'assurer la réalisation des différentes composantes du projet selon les normes du projet et dans les meilleurs délais.

La constitution d'un réseau de parcs à vocation écotouristique assurant une meilleure conservation de la diversité floristique et faunistique et garantissant un développement durable avec ses dimensions sociale, économique et environnementale reste un objectif majeur du projet.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : TDRS pour recruter un expert juridique en vue de proposer des améliorations à l'assise réglementaire, juridique et institutionnelle

REPUBLIQUE TUNISIENNE

*

**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie**

**Direction de la Législation environnementale
et des Affaires Juridiques**

Projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie » (PECBD)

Termes de Référence

Pour le recrutement d'un expert juridique en vue de proposer des améliorations à l'assise réglementaire, juridique et institutionnelle

I. Cadre Général

Le Projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique, d'un coût global de USD 9 millions dont un don du FEM de USD 4,27 millions sous le FEM-4, s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui est composé de 13 projets d'investissements répartis en Algérie, Egypte, Iran, Jordanie, Maroc, Tunisie et Yémen et exécutés par la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et la Banque mondiale. L'objectif du programme MENARID est : (i) de promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles dans les secteurs de production de la région MENA ; et (ii) d'améliorer le bien-être économique et social des communautés cibles à travers la réhabilitation et le maintien des fonctions et de la productivité des écosystèmes.

Le projet se décline en trois composantes :

Composante 1 : Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, le renforcement de la Gestion durable des terres, et le développement de l'écotourisme :

Il s'agit d'actions de divers ordres visant l'instauration de conditions propices pour la mise en œuvre du projet, sa réussite, et sa pérennité, et ce par (i) le renforcement du cadre institutionnel, légal et stratégique pour la gestion des Parcs Nationaux (ii) le renforcement et l'intégration des capacités nationales et locales dans la gestion durable des terres et la préservation de la biodiversité grâce à l'approche de la gestion intégrée des ressources naturelles (GIRN), et (iii) la mise en place du système de suivi-évaluation (S&E).

Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des 3 parcs nationaux :

Il est question dans cette composante de (i) mettre en œuvre les investissements prioritaires identifiés dans les plans d'aménagement et de gestion (actualisés et élaborés) des 3 parcs sélectionnés ; Bouhedma, Jbil, et Dghoumes (Voir une description des trois parcs retenus en annexe A), (ii) encourager des partenariats avec les communautés locales autour des PN sélectionnés par la mise en œuvre de programmes de petites subventions, et (iii) promouvoir l'éducation environnementale et réhabiliter les installations de l'écomusée existant dans les parcs concernés.

Composante 3 : Gestion du projet : Cette composante appuiera la mise en place opérationnelle de l'Unité de Coordination du Projet (UCP)

1.2. Objectifs du projet :

L'objectif du projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumes) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.

1.3. Structure organisationnelle du projet :

Les partenariats et collaborations entre les différentes structures, institutions et acteurs impliqués dans le projet sont définis et structurés dans un montage conciliant efficacité et efficience. Le pilotage et la gestion du projet s'effectuent aux niveaux central et régional avec une forte proximité avec l'échelon local.

Au niveau régional: Les Commissions Consultatives Scientifiques et Techniques (CCST) au niveau de chaque CRDAs, sont responsables de la gestion et de la coordination du projet au niveau régional, de l'encadrement des aspects scientifiques et techniques relatifs à la gestion des parcs nationaux. Les CCST veilleront à la mise en œuvre du projet et de ses composantes, et évalueront la pertinence des sous-projets soumis par l'agence d'exécution au niveau local.

Au niveau central :

Agence d'exécution, la DGEQV : La direction générale de l'environnement et de la qualité de la vie est l'agence d'exécution du projet. Elle assure l'ancrage du projet et est responsable de sa gestion globale.

Unité de Coordination du Projet: La DGEQV intervient par le biais d'une unité de coordination du projet (UCP), elle est composée d'un coordinateur national, d'un spécialiste de passations des marchés, d'un responsable de gestion financière, d'un spécialiste en évaluation environnementale et sociale, d'un spécialiste en écotourisme, et d'un spécialiste en suivi-évaluation.

DLE.M : La DLEAJ est une direction de support par rapport aux directions de métiers. Elle est chargée d'élaborer et, le cas échéant, de piloter l'élaboration de tous les textes juridiques nécessaires pour une mise en œuvre effective des projets et programmes gérés par les directions de métiers du ministère. C'est à ce titre qu'elle est partie prenante au présent projet.

Comité de Pilotage National (CPN): Est la structure de supervision du projet au niveau stratégique. Il définit la stratégie globale, les directives d'exécution du projet, et assure la coordination entre les activités sectorielles. Le CPN valide les PTBA (plans de travail et budgets annuels).

II. Cadre de la présente activité

Les différentes études réalisées par le Ministère chargé du Développement Durable, en 2009, sur le développement stratégique de l'écotourisme en Tunisie, et l'analyse des cadres juridiques nationaux relatifs aux aires protégées ont mis l'accent sur le fait que dans le droit tunisien il n'existe pas de texte global (code) cadre relatif aux aires protégées. Le droit de ces espaces demeure dispersé entre différents textes (code forestier 1988 et les textes qui le modifient ou le complètent, code du patrimoine 1994, loi relative aux parcs urbains 2005, loi portant création de l'APAL 1995, loi relative aux aires marines et côtières protégées 2009).

Ainsi, la proposition d'un texte réglementaire spécifique pour la gestion des aires protégées, ainsi qu'un cadre institutionnel s'avèrent des nécessités prioritaires

II. Objectifs de la présente activité

L'activité proposée qui sera pilotée au niveau central s'intègre dans la Composante 1 du projet Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique en Tunisie relative à la Promotion des conditions favorables pour la gestion des aires protégées, le renforcement de la Gestion durable des terres, et le développement de l'écotourisme. Elle correspond spécifiquement à la première sous composante qui est libellée dans le projet comme suit :

« Réforme nationale législative, réglementaire et institutionnelle du cadre de gestion des aires protégées régies par le code forestier et impulsion du renforcement de l'effectivité de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation relative à la classification des réceptifs d'hébergement ».

L'objectif final est de Proposer un ou des projet(s) de texte(s) modifiant/complétant ou portant refonte du cadre législatif, réglementaire et institutionnelle sur les relatifs aires protégées et qui intègre(nt) des dispositions explicites et spécifiques relatives au tourisme durable.(écotourisme).

IV. Consistance de l'activité (missions de l'expert)

a. Cadrage de la composante 1(i) : Définition du périmètre du projet :

- définir les utilisateurs finaux, c'est-à-dire les groupes cibles ou les bénéficiaires finaux pour lesquels **la composante 1(i)** est destinée. Il est fondamental qu'ils soient associés en amont de la réflexion globale.
- Définir les parties prenantes (Administrations, établissements publics, société civile.
- Définir les besoins de l'administration bénéficiaire (SEDD/Ministère de l'agriculture) en s'assurant que ces besoins répondent aux attentes exprimées par les bénéficiaires finaux et les parties prenantes. L'analyse des besoins se fait en termes fonctionnels et non en termes de solutions (J'ai besoin de telle et de telle chose ...).
- Identification et définition globales des problématiques posée par le cadre juridique et institutionnel en vigueur relatif aux espaces naturels protégés et au tourisme durable.
- Identification des objectifs spécifiques et des résultats à atteindre pour chaque objectif.
- Définition des termes contractuels de la mission de l'expert ou de l'équipe des experts en concertation avec les parties prenantes bénéficiaire et les utilisateurs finaux et leur validation par l'administration bénéficiaire.
- Définition et mise en place des conditions organisationnelles **de la composante 1(i)** (COFIL, Tableau de bord pour le suivi de la réalisation du projet, Définition du plan de communication entre l'équipe en charge **de la composante 1(i)** ~~projet~~ et le ou les s expert(s) ... (But : action et réaction rapide, efficace et de qualité)).

b. Mise en œuvre de la composante 1(i)

- Déclinaison de chaque objectif spécifique identifié en actions et chaque action en tâches.
- Planification de l'exécution des tâches en définissant le qui fait quoi ? comment ? et quand ? Cette planification est définie en concertation avec les bénéficiaires et son exécution ne peut avoir lieu sans l'acceptation de ceux-ci.
 - Propositions de solutions concrètes aux problématiques et aux besoins identifiées auprès des utilisateurs finaux et des parties prenantes.
 - Les solutions sont à envisager sous formes de plusieurs scénarios.
 - Chaque scénario envisagé est :
 - ✓ explicité par rapport à de critères clairs, notamment :
 - ses incidences sur les textes juridiques en vigueur (identifier explicitement les dispositions concernées avec explication des raisons)
 - ses incidences sur les institutions existantes (explication du processus de cet impact)
 - Et, le cas échéant, l'adoption de nouveaux textes. si besoin
 - ✓ et évalué par rapport à une analyse SWOT.
 - Choix d'un scénario ou d'une combinaison de scénarios à retenir parmi ceux proposés

c. Propositions de projet(s) de texte(s) modifiant/complétant ou portant refonte du cadre législatif et réglementaire sur les espaces naturels protégés et sur la promotion du tourisme durable.

V. Concertation avec les partenaires concernés

L'expert est tenu à de réaliser sa mission en étroite collaboration avec les partenaires régionaux et nationaux du projet.

Ces structures sont :

Au niveau régional : les CRDAs, représentations régionales des divers administrations,

Au niveau central : la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, la Direction Générale des Forêts, L'Office National du Tourisme Tunisien, les différentes directions et instances juridiques

L'effort de concertation sur terrain (administration régionales, ONG, population locale) est évalué à environ 20 jours de travail effectif.

VI. Conditions de participation : Qualifications requises

La présente consultation s'adresse aux Experts et juristes en droit de l'environnement avec une :

- Expérience probante et avérée dans la pratique de la rédaction des textes juridiques.
- Maîtrise du droit international et européen en la matière (les textes proposés vont permettre une mise en œuvre du droit international de l'environnement et un rapprochement avec la législation européenne)
- Connaissance de la réalité de l'Administration tunisienne.
- Expertise confirmée avec références à l'appui
- Maîtrise des langues arabe et française (la rédaction des projets de textes proposés devant être rédigés en arabe, puis traduits en français).
- Maîtrise de l'enquête sur le terrain et expérience probante et avérée dans le domaine de l'analyse et de l'étude des comportements en matière environnementale (freins et moteurs du passage à l'action, aspects culturels, économiques et politiques)
- Connaissance de la réalité du milieu rural tunisien.
- Expérience de formateur en induction du changement comportemental par la norme juridique.

VII. Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à **six (06) mois avec présence sur site** y compris les 20 jours de travail sur terrain

IX. Livrables attendus

- a. Rapport de cadrage de la composante 1(i) .**
 - Animation d'un atelier de travail n°1
 - Modification du rapport à la lumière des recommandations de l'atelier en question.
 - Validation du rapport par le bénéficiaire.
- b. Rapport sur la mise en œuvre du projet.**
 - Animation d'un atelier de travail n°2
 - Modification du rapport à la lumière des recommandations de l'atelier en question.
 - Validation du rapport par le bénéficiaire.
- c. Rapport portant proposition des textes.**
 - Animation d'un atelier de travail n°3
 - Modification du rapport à la lumière des recommandations de l'atelier en question.
 - Validation du rapport par le bénéficiaire.

IX. Documents disponibles

Une documentation est disponible en ligne sur le site du Ministère chargé du Développement Durable (www.environnement.gov.tn), aussi au niveau de l'Unité de Coordination du Projet (UCP, relevant de la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie) et au niveau de la Direction de la Législation Environnementale et des Affaires Juridiques.

Cette documentation concerne principalement :

- Les différents documents du Projet « Ecotourisme et conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie »
- L'étude stratégique sur le développement de l'Ecotourisme en Tunisie (Rapports Phase 1, 2, 3 et de synthèse), Avril 2009.
- L'étude relative à l'évaluation de la législation sur les aires protégées en Tunisie : Rapport sur l'Introduction du droit tunisien des aires protégées note méthodologique, liste des Textes Juridiques, Aout 2009.
- Le projet du code de l'Environnement ;

X. Assurance, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres :

Le Consultant prend toute mesure appropriée pour s'assurer en effet l'assurance maladie et la participation à un régime de pension relèvent de la responsabilité du consultant.

Lors des déplacements, et visites des divers administrations (centraux ou régionaux) Le consultant doit prévoir toutes les dispositions nécessaires quant à son assurance, prise en charge, moyens de transport, hébergement, nourritures, ...etc

Les frais inhérents à la police d'assurance, au régime de prévoyance et de retraite, aux déplacements, restauration, hébergement et tout autre frais nécessaire pour la bonne exécution de la mission durant les 6 mois sont à la charge du consultant.

ANNEXE N° 2 : TDRS + Méthodologie de présélection étude stratégique

TERMES DE REFERENCE

« ELABORATION D'UNE STRATEGIE MARKETING POUR LA PROMOTION DE L'ECOTOURISME EN TUNISIE »

PROJET « ECOTOURISME ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DESERTIQUE »

Don GEF/BIRD N° TF0136361

I. Contexte et objectifs

Avec un volume d'affaires représentant 9% du PIB mondial et une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 4%, le secteur du tourisme représente l'un des secteurs les plus dynamiques au monde se hissant aux rangs des secteurs phares comme l'automobile et l'agro-alimentaire. Il fournit près de 200 millions d'emplois directs (8% de l'emploi mondial). Selon les prévisions établies par l'Organisation Mondiale du Tourisme (*Tourism Towards 2030*), l'essor du tourisme se poursuivra à l'horizon 2030, en dépit des chocs conjoncturels de sorte que le nombre d'arrivées de touristes internationaux dans le monde augmentera de 3,3% par an entre 2010 et 2030. L'accroissement sera plus prononcé dans les pays en voie de développement et émergents (plus 4,4% par an) que dans les pays développés (+2,2% par an).

Le tourisme est indéniablement un secteur contributeur du développement économique pour de nombreux pays. Il constitue pour certains pays en voie de développement la principale source de revenus. Il a un effet d'entraînement sur les secteurs qui lui sont liés (agriculture, artisanat, transport...). Néanmoins, l'essor du tourisme n'a pas profité aux pays dans les mêmes proportions. Si l'examen des taux de croissance des arrivées des touristes indique un avantage en faveur des pays en voie de développement avec 4,8% annuellement contre 2,6% pour les pays développés⁶, il n'en est pas de même pour le taux de croissance des recettes qui montre une prépondérance des pays développés (5,3% par an contre 3,7% pour les pays en voie de développement).

Les pays du sud, récepteurs de touristes ne profitent que faiblement de l'embellie du tourisme car les chaînes de valeur sont pilotées et tirées le plus souvent à partir des pays développés par le biais des tours-opérateurs et des compagnies aériennes. En contrepartie, ils subissent les impacts négatifs générés tels que la surconsommation des ressources naturelles dont l'eau, la dégradation de l'environnement (perte de biodiversité, déforestation...), la production de déchets (4,8 millions de tonnes annuellement)⁷, la concurrence dans l'affectation des terres (agriculture, urbanisme, tourisme), etc.

Seulement, le sort des pays émergents ou en voie de développement n'est pas identique. Certains pays s'adaptent aux évolutions des marchés et confortent ainsi leur positionnement sur l'échiquier mondial. Ils arrivent par le biais de différentes stratégies proactives ou réactives de différenciation, de diversification ou d'innovation à anticiper et/ou répondre favorablement aux nouveaux comportements et attentes des touristes. Les revenus générés par le tourisme se situent dans ce cas à des niveaux satisfaisants, pas très éloignés de la moyenne mondiale.

La Tunisie, dont le secteur touristique participe à hauteur de 7% au PIB national arrive en queue de peloton des pays en termes de recettes générées par touriste comparativement à ses concurrents directs. En dépit de traditions et de savoir-faire avérés, l'industrie touristique peine à créer de la valeur en se mettant en phase avec les aspirations des touristes lesquelles sont de plus en plus axées sur (i) la recherche de l'authenticité, (ii) l'immersion dans la nature, et (iii) la découverte de cultures nouvelles. Le pays offre en effet une image de « tourisme balnéaire de masse » qui contraste avec la réalité de l'offre nationale, et de la demande internationale caractérisée par une grande versatilité, en ce sens que les touristes migrent plus facilement d'un segment à l'autre en fonction de l'opportunité et du besoin du moment. Informés et avertis, les touristes aspirent certes au repos et aux loisirs, mais aussi à l'expérience humaine et émotionnelle, à l'apprentissage et au partage.

Recettes touristiques par arrivée* (\$US/touriste)

	2010	2012
Tunisie	383	367
Maroc	722	716
Jordanie	852	831
Egypte	892	888
Afrique	612	641
Monde		1 040
Economies avancées**		1 250
Economies émergentes**		800

Source : élaboré à partir des statistiques de l'OMT

* Il s'agit des arrivées des touristes internationaux aux frontières, non compris les visiteurs d'une journée.

** Classification basée sur la définition du FMI

⁶ Les taux de croissance sont calculés sur la période allant de 2005 à 2012.

⁷ PNUE « Tourisme en Expansion : menace croissante ou occasion de mieux préserver l'environnement », 2005.

Le tourisme tunisien est handicapé aussi par l'absence d'une distribution directe. L'étude réalisée en 2010 sur « la stratégie Tourisme horizon 2016 » a mis l'accent justement sur « une capitalisation insuffisante sur le canal web » et la prédominance d'une distribution centrée sur les TO (Tours opérateurs) qui représente respectivement 66% sur le marché français, 80% en Allemagne, et 63% en Grande Bretagne. L'étude citée a en outre mis en exergue les faiblesses suivantes :

- Un produit touristique balnéaire impliquant une forte saisonnalité
- Une offre d'hébergement peu diversifiée présentant une qualité hétérogène dont 80% de l'infrastructure hôtelière est désuète
- Une qualité de services non constante et contrastée
- Une situation financière critique des hôteliers due à l'endettement
- Une image et une communication en décalage par rapport aux destinations concurrentes
- Un budget global dédié à la communication en deçà des budgets mobilisés par la concurrence.

Pour améliorer son positionnement et ses performances, le tourisme tunisien s'est doté d'une stratégie nationale ambitieuse s'articulant autour de six axes majeurs⁸⁸ :

Axe 1 : Renforcer la qualité de l'offre existante, la diversifier et la dessaisonnaliser grâce notamment à la valorisation de l'offre culturelle, écologique et saharienne.

Axe 2 : Encourager l'innovation touristique grâce à un accompagnement renforcé.

Axe 3 : Améliorer la visibilité du pays grâce à une politique de promotion plus ambitieuse et plus efficace.

Axe 4 : Adapter le cadre institutionnel aux exigences du tourisme moderne.

Axe 5 : Assainir la situation financière du secteur afin de favoriser sa pérennité et son développement futur.

Axe 6 : Engager la Tunisie dans l'e-tourisme grâce à une refonte complète du dispositif Web et un encouragement de l'e-innovation (tourisme web compatible).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, différentes initiatives et actions sont lancées telles que des campagnes de communication et de promotion, des études thématiques, la mise en œuvre d'une nouvelle unité de gestion par objectifs au sein de l'ONTT dont la mission principale est de piloter et de mettre en œuvre les réformes du secteur...

Le Ministère du Tourisme et l'Office National du Tourisme (ONTT) interviennent également en tant que partenaires dans divers projets visant le développement de nouveaux produits et filières du tourisme durable et responsable comme c'est le cas avec le présent projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique » (PECBD) initié par le secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable relevant du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, et du Développement Durable. L'ONTT contribue dans des activités s'inscrivant dans son « *core business* », à savoir la promotion de l'écotourisme en général et de l'écotourisme dans les parcs nationaux en particulier.

Rappelons brièvement que le PECBD⁹ s'inscrit dans le cadre du Programme MENARID du FEM qui est composé de 13 projets d'investissements répartis en Algérie, Egypte, Iran, Jordanie, Maroc, Tunisie et Yémen et exécutés par la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), et la Banque Mondiale :

- L'objectif du projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité du désert et à la durabilité des terres désertiques dans 3 parcs nationaux sélectionnés (Bouhedma, Jbil, et Dghoumes) en intégrant le développement de l'écotourisme et l'engagement communautaire. L'approche privilégiée vise en outre la contribution au développement local à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi et d'activités notamment pour les femmes et les jeunes.
- La diversification des sources de revenus des communautés locales réduira les pressions anthropiques sur les ressources naturelles, permettra la création de valeur durable, et le partage équitable de cette valeur.
- Le projet a pour objectif aussi l'instauration de mesures propices à sa mise en œuvre et sa pérennité à travers la refonte du cadre institutionnel et réglementaire, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités par le biais de programmes de formation adaptés aux besoins des différents intervenants notamment le transfert des connaissances en matière de gestion des aires protégées, et la promotion de modes de gouvernance participatifs et transparents.

II. Objectifs spécifiques de la mission

Cette mission vise l'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action dans le but de donner une meilleure visibilité aux produits et services écotouristiques existants, et la définition de couples produits/marchés adaptés pour un positionnement sur les marchés national et international. L'objectif étant de développer de nouvelles opportunités commerciales à haute valeur ajoutée sur la base d'une image revisitée de la « destination Tunisie », construite sur une déclinaison des identités régionales, mettant en relief la diversité des paysages, des ressources naturelles, et des cultures locales, portée par divers messages en fonction de la clientèle ciblée.

Il s'agit aussi de cibler de manière particulière les marchés et clientèles adaptés aux produits écotouristiques construits autour des ressources naturelles et culturelles des aires protégées et des parcs nationaux.

Ainsi, les objectifs assignés à cette mission concernent essentiellement :

⁸⁸ Stratégie Tourisme Horizon 2016. Roland Berger Strategy Consultants. 2010

⁹ Pour plus de détails sur le projet, ses composantes, ses objectifs, et les différentes parties prenantes impliquées, consulter le site suivant : <http://www.environnement.gov.tn/index.php?id=198>

- (vi) L'évaluation de l'état des lieux de l'écotourisme en Tunisie et des tendances des marchés.
- (vii) L'identification des enjeux et des leviers stratégiques de développement pour l'écotourisme en Tunisie.
- (viii) L'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan de communication adaptés pour la promotion de l'écotourisme y compris l'écotourisme dans les parcs nationaux.
- (ix) La proposition d'une politique événementielle dédiée à l'écotourisme.
- (x) La proposition de procédures d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des actions proposées.

III. Activités et tâches du consultant :

La réalisation de cette mission suppose une concertation élargie avec les acteurs et opérateurs clés du secteur du tourisme en général, et de l'écotourisme en particulier. L'approche se doit d'être partagée, participative, et aboutissant à une vision consensuelle. Le consultant est appelé à proposer une méthodologie tenant compte de ces impératifs. Il doit également s'appuyer sur les conclusions et recommandations formulées par les différentes études stratégiques réalisées sur la thématique à l'instar de la « stratégie Tourisme horizon 2016 » (2010) et « l'étude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie » (2008), etc.

L'exécution de la mission pourrait se dérouler en deux phases lors desquelles des activités précises devraient être réalisées :

Phase 1 : Diagnostic et orientations stratégiques

Il est question lors de cette phase (i) d'évaluer l'offre écotouristique, la demande actuelle et potentielle par segment et par marché émetteur, et la concurrence, et (ii) de proposer des options stratégiques de positionnement.

A noter que l'écotourisme, ce segment de niche à haute valeur ajoutée, ne connaît pas une définition précise de son périmètre. Les définitions varient à l'image des pratiques, allant en effet du tourisme nature, au tourisme solidaire ou communautaire, ou encore à la pratique d'activités physiques en pleine nature...

De ce fait, il est recommandé au consultant de s'inscrire dans la philosophie du PECBD qui considère l'écotourisme comme un projet territorial qui permet de protéger et de conserver la ressource naturelle par le biais de la création de revenus découlant des activités écotouristiques, de l'éducation environnementale, et de l'engagement des communautés locales. En d'autres termes, l'écotourisme, plus qu'un simple segment touristique, il permet de donner une valeur économique à des espaces naturels soumis à une forme d'exploitation non durable et un partage équitable de la valeur créée entre toutes les parties prenantes impliquées dont les communautés locales et ce grâce au maintien d'une part significative de cette valeur dans le territoire concerné.

I.1. Analyse de l'offre écotouristique :

Le consultant devra rendre compte de l'état des lieux de l'offre écotouristique actuelle, et d'en dégager les potentialités avec notamment un focus sur :

- Produits : segments spécialisés (observation de la nature : ornithologie...), randonnées, tourisme rural, segments composites (nature et culture), parcs nationaux...
- Services et infrastructures : modes d'hébergement, services d'interprétation, restauration et tables d'hôtes...
- Acteurs de l'écotourisme : promoteurs, guides, populations locales, agences de voyage...
- Marketing et promotion
- Synthèse des points forts et des points faibles

I.2. Analyse de la demande :

Il s'agit de caractériser la demande écotouristique par segment et par marché y compris sur le marché national, et de dégager les tendances en termes de croissance et d'évolution des motivations et des comportements d'achat :

- Segments du marché écotouristique (y compris l'écotourisme dans les parcs nationaux)
- Profil des écotouristes par marché émetteur
- Motivations et aspirations des écotouristes par segment
- Comportements d'achat dominants
- Analyse des opportunités : tendances de l'évolution de la demande

I.3. Analyse de la concurrence :

L'analyse concernera essentiellement les points suivants :

- Panorama des principaux pays récepteurs d'écotouristes, et identification de trois principaux concurrents
- Analyse détaillée de l'offre des trois concurrents identifiés : description de l'offre (produits, prix, marchés avec un focus sur les produits basés dans les parcs nationaux), des services, des infrastructures...
- Organisation des acteurs de la filière
- Analyse des stratégies promotionnelles et canaux de distribution

I.4. Positionnement et orientations stratégiques :

Le recoupement des précédentes analyses (Forces/Faiblesses ; Opportunités/Contraintes) permettra de :

- établir le positionnement concurrentiel de l'offre tunisienne
- définir les atouts différenciateurs
- Définir des couples produits/marchés avec une attention particulière aux produits écotouristiques des parcs nationaux (notamment ceux de Jbil, Bouhedma, et Dghoumès)
- Définir les orientations stratégiques pour le développement de l'écotourisme
- fixer des objectifs à atteindre, lesquels devront être réalistes au regard des ressources financières et humaines, mesurables, et temporels.

Phase 2 : Proposition d'un plan d'action

L'objectif de cette phase est de traduire les orientations stratégiques en actions précises, planifiées, budgétisées, et dont l'efficacité pourra être évaluée. La finalité étant de développer des opportunités commerciales valorisantes et de fidéliser les clientèles.

Ce plan d'action doit donc impulser une dynamique dans le secteur écotouristique national, il se doit pour cela d'être fédérateur en ce sens qu'il mobilisera les différents acteurs sur des enjeux communs. Il convient de ce fait de préciser pour chaque action :

- horizon temporel (CT, MT, LT)
- Priorisation des actions et tâches planifiées
- Institutions, partenaires et acteurs impliqués
- Concernant le plan de communication, le consultant est appelé à proposer les outils et supports adéquats, un plan média détaillé avec évaluation du potentiel de chaque média pour atteindre les cibles, mettre l'accent sur le rôle du web durant toutes les phases du voyage (préparation du voyage, pendant et après le voyage), définir des objectifs publicitaires et des choix de l'axe et du thème publicitaire....
- S'agissant de la politique événementielle, en plus de la conception des principes d'un plan d'action dans le temps incluant les acteurs clés dont ceux du secteur privé, il convient de définir la plateforme relations publiques et ses fonctionnalités, cibler la participation à des salons et foires spécialisés, et mener une réflexion sur les leviers de financement de ces programmes et partenariats possibles
- Budget prévisionnel
- Système et procédures d'évaluation et de contrôle

IV. Profil et qualifications du consultant

Pour la réalisation de cette mission, le consultant doit mobiliser les compétences suivantes :

Un expert en marketing (chef de mission) : ayant une solide expertise en marketing stratégique (5 références entre 2010 et 2014). Il doit cumuler une expérience professionnelle minimale de 10 ans. L'expert doit avoir un diplôme universitaire (baccalauréat + 5 ans est le minimum exigé) dans les domaines suivants : marketing, gestion, commerce ou une autre discipline équivalente. L'administration se réserve la latitude de juger la pertinence de tout autre profil qui sera proposé.

Un expert en tourisme : ayant une bonne expérience dans le domaine du tourisme et du conseil (2 références). L'expert doit avoir un diplôme universitaire (baccalauréat + 5 ans est le minimum exigé) dans l'un des domaines suivants : tourisme, gestion, commerce, économie, écologie, agro-économie, forêt, économie du développement ou une autre discipline équivalente. L'administration se réserve la latitude de juger la pertinence de tout autre profil qui sera proposé.

Un expert en communication : ayant une bonne expérience dans le domaine de la communication et de l'information (2 références). Avoir des références dans le « e-marketing » serait un plus. L'expert doit avoir un diplôme universitaire (baccalauréat + 5 ans est le minimum exigé) dans l'un des domaines suivants : Information et journalisme, gestion, commerce, économie, marketing, ou une autre discipline équivalente. L'administration se réserve la latitude de juger la pertinence de tout autre profil qui sera proposé.

V. Durée de la mission

La quantité de l'effort requise pour l'exécution de cette mission est estimée à 5,5 Hommes/mois étalés sur 4,5 mois et répartis comme suit :

- Phase 1 : Diagnostic et orientations stratégiques (2,5 mois)
- Phase 2 : Proposition d'un plan d'action (2 mois)

La durée de réalisation ne tient pas compte des périodes d'évaluation et d'approbation des rapports.

VI. Livrables attendus

Le consultant est appelé à produire les documents suivants :

- Rapport de la phase 1
- Rapport de la phase 2
- Synthèse de l'étude
- Présentation Power Point

Recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une « Stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie »

Projet écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie »

Don FEM N° 013636 TUN/BM

METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

1. Objectifs de la mission :

Cette mission vise l'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action dans le but de donner une meilleure visibilité aux produits et services écotouristiques existants, et la définition de couples produits/marchés adaptés pour un positionnement sur les marchés national et international. L'objectif étant de développer de nouvelles opportunités commerciales à haute valeur ajoutée sur la base d'une image revisitée de la « destination Tunisie », construite sur une déclinaison des identités régionales, mettant en relief la diversité des paysages, des ressources naturelles, et des cultures locales, portée par divers messages en fonction de la clientèle ciblée.

Il s'agit aussi de cibler de manière particulière les marchés et clientèles adaptés aux produits écotouristiques construits autour des ressources naturelles et culturelles des aires protégées et des parcs nationaux.

2. Durée de la mission:

La quantité de l'effort requise pour l'exécution de cette mission est estimée à 5,5 Hommes/mois étalés sur 4,5 mois

3. Critères d'évaluation des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt seront évaluées et classées selon les références techniques des bureaux études (100 Points) notamment le nombre de missions réalisées dans les domaines pertinents pour la présente mission.

Les domaines considérés comme pertinents pour la présente mission sont ceux ayant trait aux projets, études dans les domaines suivants :

- **Elaboration de stratégies marketing**
- **Analyse des marchés (caractériser la demande et dégager les tendances en termes de croissance et d'évolution des motivations et des comportements d'achat) ,**
- **Elaboration de plans de communication et de sensibilisation**
- **Tourisme y compris le tourisme alternatif (écotourisme, agritourisme, tourisme culturel...).**

Les missions jugées pertinentes doivent être réalisées et achevées dans la période allant de janvier 2004 à la date de soumission de l'offre.

Ne seront retenus sur la liste restreinte que les bureaux d'études ayant obtenu un score **égal ou supérieur à 70 points**.

Les bureaux peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. En cas de groupement qui doit être un groupement conjoint et solidaire, le chef de file du groupement doit être clairement identifié dans la manifestation d'intérêt. En cas de groupement de deux ou de plusieurs bureaux, les références spécifiques (nombre de missions dans les domaines pertinents cités ci-dessus) seront cumulées.

4. Evaluation des manifestations d'intérêt

L'évaluation des manifestations sera faite sur la base des références du bureau ou le groupement des Bureaux d'études et ce comme suit:

Domaines	Méthode d'évaluation	Note maximale
Elaboration de stratégies marketing	Six (06) points pour chaque référence jugée pertinente	30
Analyse des marchés	Cinq (05) points pour chaque référence jugée pertinente	30
Elaboration de plans de communication et sensibilisation	Cinq (05) points pour chaque référence jugée pertinente	25
Tourisme	Trois (03) points pour chaque référence jugée pertinente	15
TOTAL		100 points

Pour des fins d'évaluation des capacités techniques des bureaux candidats, il est important de préciser, qu'une même référence peut être citée dans deux ou plusieurs catégories (parmi les domaines pertinents), si elle est jugée pertinente pour plusieurs critères mentionnés.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs bureaux d'études, celui qui aura une meilleure note dans le domaine de la mission demandée (Elaboration de stratégies marketing) serait prioritairement sélectionné selon les procédures définies dans les Directives : Sélection et emploi de Consultants par les Emprunteurs de la banque mondiale, janvier 2011), la méthode sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC).

5. Dossier de manifestation d'intérêt

Les soumissionnaires doivent fournir au moment du dépôt de leurs dossiers de présélection les pièces suivantes :

Pièce 1 : lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire d'Etat du Développement Durable au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie)

Pièce 2: Acte de groupement conjoint et solidaire signé par les agences associées en désignant le chef de file (en cas de groupement), conjoint et solidaire

Pièce 3 : fiches de renseignements administratifs du bureau d'études (attestation de création du ou des bureaux, ou, le cas échéant, des bureaux constituant le groupement).

Pièce 4: fiches techniques récapitulatives et des pièces justificatives, fiches de projet , études et/ou missions (selon le modèle ci-joint), attestations, ou toutes pièces qui permettront de justifier les critères requis lors du dépouillement des offres (selon la méthodologie de dépouillement préconisée). Tous les documents techniques présentés doivent être signés et cachetés par le responsable du bureau d'études.

« Elaboration d'une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie »
Projet écotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie »
Don FEM TF N° 013636

Fiche descriptive Type des missions

[À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente afin d'offrir des services similaires à ceux demandés dans le cadre de la présente mission. Utiliser 20 pages maximum.]

Nom de la Mission :
Pays : Lieu :
Nom du Client:
Adresse :
Valeur approximative du contrat (en dinars tunisien):
Durée de la mission (mois) Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année):
Description du projet/Formation :
Description des services effectivement rendus dans le cadre de la mission :

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
Sélection de bureau d'études et/ou groupement des bureaux d'études
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° : DGEQV/DEM/ONTT/PECDBDT/12/2014

NOM DU PAYS : Tunisie

NOM DU PROJET: Elaboration d'une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie dans le cadre du projet « Ecotourisme et Conservation de la Biodiversité Désertique en Tunisie »

No du Don : FEM N°013636 TUN/BM

Objet : Sollicitation de Manifestations d'intérêt

La République tunisienne a reçu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) géré par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), en vue de cofinancer le projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie ». La Direction Générale de l'Environnement et la Qualité de la Vie (DGEQV) relevant du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, intervenant en tant qu'agence d'exécution responsable de la coordination globale du projet, lance cette sollicitation de manifestations d'intérêt pour les bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études afin de réaliser la mission « Elaboration d'une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie ».

Objectifs de la mission :

Cette mission vise l'élaboration d'une stratégie marketing et d'un plan d'action dans le but de donner une meilleure visibilité aux produits et services écotouristiques existants, et la définition de couples produits/marchés adaptés pour un positionnement sur les marchés national et international. L'objectif étant de développer de nouvelles opportunités commerciales à haute valeur ajoutée sur la base d'une image revisitée de la « destination Tunisie », construite sur une déclinaison des identités régionales, mettant en relief la diversité des paysages, des ressources naturelles, et des cultures locales, portée par divers messages en fonction de la clientèle ciblée.

Il s'agit aussi de cibler de manière particulière les marchés et clientèles adaptés aux produits écotouristiques construits autour des ressources naturelles et culturelles des aires protégées et des parcs nationaux.

Durée de la mission:

La quantité de l'effort requise pour l'exécution de cette mission est estimée à 5,5 Hommes/mois étalés sur 4,5 mois, sans compter les délais administratifs de validation des rendus.

Qualifications :

Un bureau d'études ou groupement des bureaux d'études sera sélectionné selon les procédures définies dans les Directives : « Sélection et emploi de Consultants par les Emprunteurs de la banque mondiale, Janvier 2011, méthode de sélection sera basée sur la méthode Qualification des Consultants (QC) ».

Les bureaux d'études ou groupement des bureaux d'études seront arrêtés dans la liste restreinte et le meilleur qualifié sera invité à présenter des propositions technique et financière.

La liste restreinte des bureaux d'études ou groupement des bureaux d'études s'établira sur la base de leurs qualifications :

Les domaines considérés comme pertinents pour la présente mission sont ceux ayant trait aux projets, études dans les domaines suivants :

- **Elaboration de stratégies marketing**
- **Analyse des marchés (caractériser la demande et dégager les tendances en termes de croissance et d'évolution des motivations et des comportements d'achat) ,**
- **Elaboration de plans de communication et de sensibilisation**
- **Tourisme y compris le tourisme alternatif (écotourisme, agritourisme, tourisme culturel...).**

Les bureaux peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. En cas de groupement qui doit être un groupement conjoint et solidaire, le chef de file du groupement doit être clairement identifié dans la manifestation d'intérêt. En cas de groupement de deux ou de plusieurs bureaux, les références spécifiques (nombre de missions dans les domaines pertinents cités ci-dessus) seront cumulées.

Les soumissionnaires doivent fournir au moment du dépôt de leurs dossiers de présélection les pièces suivantes :

Pièce 1 : lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire d'Etat du Développement Durable au Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie)

Pièce 2: Acte de groupement conjoint et solidaire signé par les agences associées en désignant le chef de file (en cas de groupement), conjoint et solidaire

Pièce 3 : fiches de renseignements administratifs du bureau d'études (attestation de création du ou des bureaux, ou, le cas échéant, des bureaux constituant le groupement).

Pièce 4: fiches techniques récapitulatives et des pièces justificatives, fiches de projet , études et/ou missions (selon le modèle ci-joint), attestations, ou toutes pièces qui permettront de justifier les critères requis lors du dépouillement des offres (selon la méthodologie de dépouillement préconisée). Tous les documents techniques présentés doivent être signés et cachetés par le responsable du bureau d'études.

La méthodologie de dépouillement des manifestations d'intérêt devra être retirée à l'adresse suivante : « Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord, Tunis 1081 – Tunisie. Le cas échéant, elle pourrait être envoyée par e-mail aux bureaux d'études intéressés, à condition d'envoyer une demande écrite formulée dans ce sens (laroui_meat@yahoo.fr et/ou pfn.cbd@mineat.gov.tn)

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies en deux (02) exemplaires (1 original+ 1copie) et parvenir par poste, par rapide-poste ou déposées directement au bureau d'ordre du Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Développement Durable)sous pli fermé et portant la mention : « Ne pas ouvrir, Elaboration d'une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie dans le cadre du projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie», N° : DGEQV/DEMN/ONTT/PECDBDT/12/2014
, au plus tard le 2014, délai de rigueur (le cachet du bureau d'ordre faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Développement Durable),
Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie,
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord, Tunis 1081 – Tunisie.**

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

*Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie*



Projet écotourisme et conservation de la

biodiversité désertique (PECBD) en Tunisie

Don FEM N° 013636 TUN/BM

Procès verbal de la réunion du comité de pilotage du projet tenue le 26 mai 2014

1. Introduction

Le comité de pilotage national (CPN) du PECBD a tenu sa première réunion ce lundi 26 mai 2014 au siège du Secrétariat d'Etat au Développement Durable sous la présidence de Monsieur le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie pour (i) évaluer l'état d'avancement du projet et proposer le cas échéant, des recommandations dans le but de dépasser les contraintes pouvant entraver le déroulement optimal des activités, (ii) définir les directives d'exécution du projet, et (iii) assurer la coordination intersectorielle des activités.

2. Ordre du jour

Divers exposés étaient au programme de cette réunion et portant sur :

- Présentation de l'état d'avancement du projet par M. Mustapha Laroui et Mme Samia Kchouk
- Gestion environnementale et sociale du projet par M. Ali Ferchichi
- Diagnostic des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux (Bouhedma, Jbil et Dghoumès) par Mme. Nassima Ayadi
- Dispositif de suivi-évaluation du projet par M. Abderrazak Ouertani
- Présentation des termes de référence pour le recrutement d'un expert juriste en charge de la refonte ou de la modification du cadre réglementaire et législatif sur les espaces naturels protégés et sur la promotion de l'écotourisme par Mme Kaouther Aloui.

Il a été question aussi de la programmation des étapes futures.

3. Présence

Les représentants des différentes institutions et organismes impliqués dans le suivi et l'évaluation du projet ont pris part à cette réunion (voir liste des participants en annexe1).

4. Déroulement

Intervenant au nom du Secrétaire d'Etat au Développement Durable et en son propre nom, M. Salah Hassini, Directeur Général de la DGEQV a rappelé les principaux objectifs du projet axés sur la promotion de la gestion intégrée des ressources

naturelles, et la promotion du bien-être économique et social des populations localisées à proximité des trois parcs ciblés en l'occurrence Bouhedma à Sidi Bouzid, Jbil à Kébil, et Dghoumès à Tozeur.

Dans son allocution, M. le Directeur Général a insisté sur l'importance accordée à l'écotourisme, considéré comme un levier pour asseoir le développement durable dans les zones ciblées par le projet mais que hélas nombreuses sont les difficultés qui entravent la mise en œuvre des actions programmées dont les contraintes juridiques et institutionnelles, les procédures administratives de passation des marchés....

La réunion du CPN intervient ainsi pour examiner la nature des blocages, définir les responsabilités et proposer des options afin d'accélérer la cadence du projet notamment la mise en œuvre de la composante 2-2 (appui à la mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés dans les plans d'aménagement et de gestion des 3 parcs, et à la mise en œuvre des programmes de petites subventions au profit des populations locales) qui permettra de redonner confiance aux populations concernées par le projet et d'assurer leur implication et leur appropriation du processus sans lesquels les impacts du projets seraient amoindris.

Après la présentation de l'ordre du jour, la parole a été donnée aux exposants. Un débat a été lancé à l'issue de chaque présentation.

5. Présentations

Les supports des présentations sont en annexés 2.

5.1. Présentation de l'état d'avancement du projet par M. Mustapha Laroui et Mme Samia Kchouk

L'exposé a été structuré en deux parties. M. Mustapha Laroui, après avoir rappelé les objectifs du projet, les bénéficiaires, ses composantes, et les arrangements institutionnels, a donné un aperçu sur l'avancement technique des activités par composante en mettant en exergue à chaque fois, les activités prévues et l'avancement atteint.

Les efforts sont orientés vers la mise en œuvre des activités et du projet et surtout les procédures de passations des marchés. Aussi des efforts ont été consentis pour :

- La finalisation de l'élaboration des termes de référence pour le recrutement d'un expert juriste afin de réviser le cadre institutionnel et légal dans l'optique de conférer les conditions propices au développement de l'écotourisme en Tunisie notamment dans les aires protégées. Le lancement de l'appel d'offres est prévu pour la mi-juin 2014.
- Le lancement des procédures de recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une stratégie marketing afin de promouvoir l'écotourisme en Tunisie et dans les aires protégées en particulier. Le dossier de MI, étant en cours de finalisation en concertation avec l'ONTT, le lancement des procédures de recrutement est prévu pour la mi-juin 2014.

Les ralentissements observés concernent les procédures d'approbation de la commission des marchés (CDM), c'est le cas notamment avec le recrutement d'un cabinet de formation en charge de l'élaboration d'un programme de sensibilisation et de formation, et la sélection des agences locales en charge de la mise en œuvre de la composante 2-2.

Les lenteurs dans la passation des marchés concernent aussi la sélection d'un prestataire de services pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'amélioration de l'infrastructure des parcs. La date limite de MI étant dépassée sans qu'aucune offre de services ne soit parvenue à la DGEQV. Un contretemps sera enregistré du fait de la nécessité de relancer l'AO, c'est le cas également de l'AO relatif à l'acquisition du matériel roulant des 3 parcs.

Mme Samia Kchok a fait le point sur la gestion financière du projet. Au 23.05.2014, les engagements cumulés s'élèvent à 300 711 DT, soit à peine 4,69% du montant total du don (4 270 000 USD l'équivalent de 6 405 000 DT). Les engagements concernent essentiellement les services de consultants et formation (159 500 DT) et les fournitures, travaux et services de non consultants (141 211 DT).

Les paiements effectués au 23.05.2014 s'élèvent à 174 610,800 DT, soit 58% du montant des engagements et 2,73% du montant total du don. A noter que le cumul des engagements au 31.12.2014 est estimé à 1 010 711 DT, soit 16% du montant total du don.

5.2. Gestion environnementale et sociale du projet par M. Ali Ferchichi

Après avoir rappelé le contexte et les objectifs du projet, l'expert a mis l'accent sur les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet qui seraient davantage positifs que négatifs. Ces derniers résulteraient essentiellement des investissements physiques et se manifesteraient par les phénomènes d'érosion des sols, de perte du couvert végétal, des nuisances, la pollution, et de la perturbation de la faune sauvage et de la dégradation du paysage naturel.

Ainsi, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera élaboré et fera partie des études techniques et sera inclus comme clause environnementale dans les contrats et travaux d'exploitation. L'expert a proposé un certain nombre de recommandations pour améliorer l'état environnemental dans les parcs.

5.3. Dispositif de suivi-évaluation (S&E) du projet par M. Abderrazak Ouertani

Suite à l'annulation du contrat avec le CNEA, sélectionné pour mettre en œuvre le système de S&E du projet, une deuxième consultation a été lancée pour le recrutement d'un expert en charge de cette activité et qui a été couronnée par la sélection de M. Abderrazak Ouertani et la formalisation de son engagement le 06 mai courant avec la signature de son contrat.

L'expert a pris le soin de noter qu'il est en phase de cadrage de sa mission, son exposé a porté sur la méthodologie qui sera mobilisée lors de l'exécution de sa mission. Il a passé en revue les différents indicateurs de performance du PECBD en insistant sur le caractère exhaustif de la proposition formulée dans le manuel du S&E élaboré lors de la phase de préparation du projet, des adaptations devraient être faites et une réunion de concertation avec les experts de l'UCP est souhaitée.

5.4. Diagnostic des potentialités écotouristiques des trois parcs nationaux (Bouhedma, Jbil et Dghoumès) par Mme. Nassima Ayadi

L'experte en charge du suivi des activités écotouristiques a rappelé que son intervention dans le cadre de l'UCP concerne entre autres l'élaboration d'un diagnostic des potentialités écotouristiques des 3 parcs nationaux. Conformément à ses engagements contractuels, une première version du rapport sera fournie vers la mi-juin, et la version finalisée tenant compte des recommandations sera fournie vers la fin du mois de juillet 2014.

En introduction, l'experte a tenu à rappeler la définition du concept de l'écotourisme et ses principes, ainsi que les conditions préalables au développement de n'importe quel projet écotouristique. Elle a ensuite insisté sur l'approche méthodologique adoptée dans le cadre de la réalisation de cette mission de diagnostic, une approche systémique et intégrée qui met en synergie verticale (filière) et horizontale (intersectorialité) toutes les ressources des territoires cibles. Une méthodologie qui se veut en rupture avec les approches classiques de l'écotourisme axées sur les écosystèmes ou les approches aménagistes.

L'approche stratégique a été mobilisée suivant la méthode SWOT (Strength, Weaknesses, Opportunities, Threats) où un diagnostic interne (territoires et filières) croisé à un diagnostic externe (environnement institutionnel, et marchés) a permis d'identifier quatre segments écotouristiques sur lesquels pourraient se positionner les produits et services à concevoir sur la base des potentialités mises en exergue des 3 parcs et des territoires les abritant (S1. Spécialisé ; S2. Immersion dans la nature et activités physiques douces ; S3. Activités physiques en pleine nature ; S4. Segment mixte : nature et culture). Pour ce faire, un certain nombre de recommandations sera proposé sous formes d'orientations stratégiques vu que certaines activités seront prises en charge par des bureaux d'études (aménagements et infrastructures, stratégie marketing, et refonte du cadre institutionnel et juridique).

5.5. Présentation des termes de référence pour le recrutement d'un expert juriste en charge de la refonte ou de la modification du cadre réglementaire et législatif sur les espaces naturels protégés et sur la promotion de l'écotourisme par Mme Kaouther Aloui.

Mme Kaouther Aloui, directrice à la DLEAJ, a présenté une proposition de TdRs pour le recrutement d'un expert-juriste dans le but de « proposer un ou des projet(s) de texte(s) modifiant/complétant ou portant refonte du cadre législatif, réglementaire et institutionnel sur les aires protégées et qui intégrerait(aient) des dispositions explicites et spécifiques relatives au tourisme durable (écotourisme) ». Cette activité s'inscrit dans le cadre de la composante 1 du PECBD. Le périmètre de la mission, les conditions et la démarche de sa mise en œuvre, les conditions de participation (qualifications requises), la durée de la mission, et les livrables attendus ont été exposés et les participants sont invités à faire part de leurs recommandations afin de finaliser le document et procéder au lancement de l'AO.

6. Discussions et débat

Au terme de chaque exposé, des demandes d'éclaircissements, des commentaires et des recommandations ont été formulés. Certains commentaires ont été exprimés en anticipant sur certaines présentations qui y ont apporté les réponses. Les principaux points soulevés peuvent être résumés dans ce qui suit :

1. *Des défaillances en matière de communication entre l'UCP et les différents partenaires aux niveaux central et régional. L'information sur l'état d'avancement du projet ne parvient pas régulièrement aux partenaires et de manière formalisée. La page web dédiée au projet ne suffit pas, il convient d'élaborer et d'envoyer des tableaux synthétiques périodiquement aux concernés.* Cet état de fait a été attesté et expliqué par le retard accusé dans la mise en œuvre du système de S&E, lequel sera chargé de pallier cette contrainte.
2. *Manque de visibilité des efforts des experts.* Ce point rejoint le précédent, la mise en œuvre du système de S&E résoudra ce problème. Par ailleurs, la réunion du CPN a été l'occasion justement aux experts de présenter leurs principales actions.
3. *Le point sur la gestion financière du projet interpelle sur la faiblesse des engagements et la nécessité d'accélérer les activités liées aux infrastructures et le programme des petites subventions sensées améliorer le taux des*

décaissements. Aussi, les populations locales réclament des réalisations tangibles d'ailleurs, il est déconseillé d'aller à leur rencontre avant l'entame de la phase d'implémentation et le recrutement des agences partenaires.

4. *Dans le cadre d'une meilleure transparence dans la gestion, il convient de communiquer un tableau détaillé des paiements effectués.*
5. *Les représentants du parc de Bouhedma relevant du gouvernorat de Gafsa ont exprimé leur souhait d'intégrer cette partie du parc dans le périmètre d'intervention du PECBD d'autant plus que sa richesse en biodiversité et en patrimoine archéologique n'est plus à prouver. Un comité restreint pourrait être constitué afin d'étudier une telle possibilité après l'organisation d'une visite dans cette partie du parc combinée à des investigations auprès des populations locales afin de jauger de la validité des conclusions ayant conduit à son éviction du programme.*
6. *L'absence de manifestation d'intérêt de la part des prestataires de services pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'amélioration des aménagements et des infrastructures dans les PNx pourrait être attribuée au manque de pratique dans ce type de créneau au niveau national. D'autant plus que toutes ces activités ont été regroupées afin de conférer une harmonie au produit final dans une optique écotouristique. Certes, la pratique écotouristique en Tunisie n'est pas traditionnellement ancrée, néanmoins, il est proposé dans la méthodologie de réaliser les prestations dans une approche concertée et participative avec les experts de l'UCP et les acteurs régionaux afin de pallier ce manque de pratique et d'intégrer les impératifs de l'écotourisme.*
7. *Il convient de favoriser les consultants et les bureaux d'études régionaux lors des AO. En effet, une discrimination positive en faveur des prestataires de services régionaux est mise au point dans la méthodologie de dépouillement où des bonus sont octroyés à ces opérateurs.*
8. *Pour une gestion décentralisée du projet, il serait souhaitable de réfléchir à la possibilité de mettre en place un point focal local au niveau de chaque région. La structure organisationnelle du projet a été décidée et adoptée lors des phases préparatoires du PECBD, la décentralisation et la proximité sont respectées par l'institution d'une part, des CCST (Commissions Consultatives Scientifiques et Techniques) au niveau des gouvernorats, et d'autre part, des agences partenaires locales (ONG).*
9. *La hiérarchisation des activités doit être revue dans le cas notamment des activités impliquant l'ONTT car engager les actions de communication à ce stade du projet serait impertinent du fait de l'absence de produits écotouristiques. En fait, à travers l'AO qui sera lancé incessamment, il ne s'agit pas d'engager les actions de communication mais d'élaborer une stratégie marketing pour la promotion de l'écotourisme en général et l'écotourisme dans les aires protégées en particulier. Cette stratégie sera élaborée sur la base de l'analyse de l'offre, de la demande et de la concurrence où des couples produits/marchés seront proposés au regard du positionnement de l'offre tunisienne. Un plan d'action détaillé sera élaboré y compris la conception d'un plan de communication. La seconde étape aura pour objet le recrutement d'une agence de communication qui elle sera en charge de mettre en œuvre le plan de communication conçu précédemment.*
10. *Prise en compte des travaux réalisés par le Ministère en charge de l'Environnement tel que les circuits écotouristiques et notamment les centres d'animation écotouristiques dont ceux d'El Guetar, de Sabria, et de Midès. Quatre centres écotouristiques ont été aménagés et deux sont en cours. Cette remarque intervient à juste titre dans la mesure où lors du diagnostic des potentialités écotouristiques, il est proposé de valoriser le centre construit à Sabria (qui a été visité dans le cadre de la mission) et de l'aménager en centre communautaire (au lieu d'en implanter un à Douz tel que proposé dans le PAG, ville saturée par l'offre touristique) et de l'intégrer dans le cadre d'un circuit. L'intérêt est d'impliquer les populations locales les plus proches du parc de Jbil (45 km) et d'optimiser ainsi les retombées socio-économiques.*
11. *Concernant le volet réglementaire et institutionnel, l'expert juriste est appelé à proposer de nouveaux textes ou la révision des textes existants. A ce sujet, il est suggéré la révision du cadre relatif à la gestion des aires protégées et de proposer des options en vue d'octroyer l'autonomie financière et administrative aux PNx et de promouvoir le partenariat public-privé à travers l'octroi de concessions. Seulement, les contraintes institutionnelles et réglementaires liées à l'écotourisme sont nombreuses et vont au-delà de la gestion des PNx (reconnaissance de certaines activités, les incitations financières, procédures d'octroi des agréments des circuits...), il serait souhaitable dans le cadre de cette mission de se pencher sur l'ensemble des contraintes et de proposer in fine un cadre favorable à la promotion de l'écotourisme.*
12. *La conduite et l'implémentation du PECBD constitue en soi un défi du fait de la complexité des activités et du contexte transitoire que connaît le pays pouvant générer des aléas non maîtrisables.*

-
13. La vitesse de croisière du projet sera atteinte grâce au recrutement de l'agence partenaire en charge de la mise en œuvre de la composante 2-2, et de l'engagement des activités relevant des aménagements et des infrastructures. Il convient dès lors, de concentrer les efforts sur ces deux axes.
 14. Prochaine étape : mission d'évaluation de la BM du 16 au 20 juin 2014.

7. Recommandations

8. Clarifier et harmoniser l'année fiscale avec la BM en ce sens qu'il est mentionné dans le PAD (Project Appraisal Document) que l'année fiscale s'étend du 1 janvier au 31 décembre alors que lors de la réunion de coordination du 19 mars 2014, le chef de projet de la BM a indiqué que l'année fiscale prend fin en juin.
9. Œuvrer à l'application des articles des conventions de partenariat établies entre la DGEQV et les 3 CRDAS et celle de la DGEQV et l'ONTT, et que chaque partie doit honorer ses engagements précisés dans ces conventions.
10. Etudier la possibilité d'intégrer la partie du parc de Bouhedma relevant du gouvernorat de Gafsa dans le périmètre d'intervention du PECBD d'autant plus que l'activité écotouristique dépasse les frontières administratives en ce sens que les circuits écotouristiques sont conçus sur la base des attraits naturels et culturels qui sont non négligeables dans cette partie du parc.
11. Organiser la prochaine réunion dans les régions dans l'optique de consacrer le principe de la décentralisation et de renforcer la proximité avec les partenaires régionaux.
12. Œuvrer à donner plus de visibilité au projet en invitant les médias lors des prochaines rencontres.
13. Opter pour les options accélérant la mise en œuvre des activités du projet comme par exemple l'élaboration d'une convention avec les prestataires sélectionnés parmi les shortlistés.
14. Agrandir le comité de pilotage au regard de l'importance du projet. La composition actuelle mérite d'être élargie à d'autres partenaires influents et impliqués dans l'écotourisme et la biodiversité.

ANNEXE N° 4 : Compte rendu de la deuxième mission de terrain (10-13 mars 2014) par Nassima Ayadi, consultante chargée du suivi des activités écotouristiques

Objectifs et déroulement

Objectifs

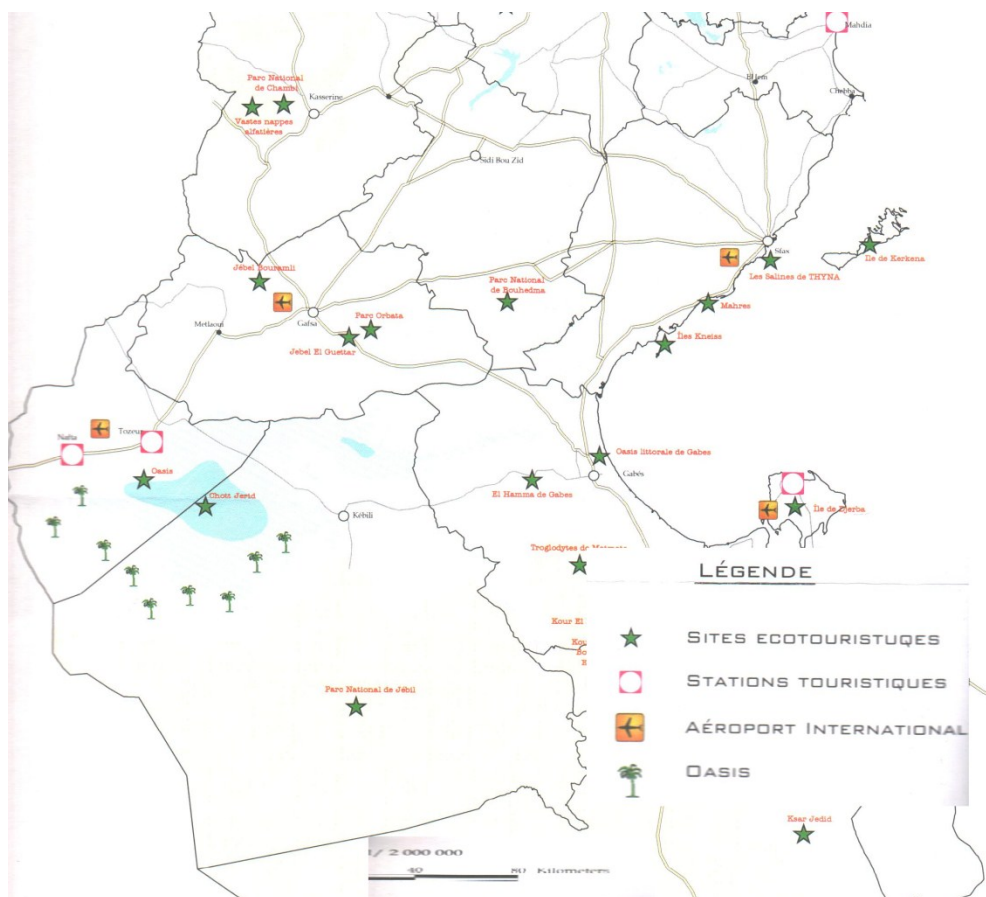
Cette visite avait de multiples objectifs, il a été question de :

- (viii) Approfondir les discussions avec les acteurs clés intervenant directement ou indirectement dans l'écotourisme au niveau des trois régions, en l'occurrence, les représentants de la société civile notamment à Bouhedma, les opérateurs et professionnels du secteur touristique (promoteurs privés et représentants du tourisme), les responsables du développement régional, les chefs d'arrondissement des forêts, les conservateurs des parcs, les représentants des CRDA, de l'environnement... .
- (ix) Recueillir les réactions des parties concernées par le PECBD en particulier, et par l'écotourisme en général, autour de l'approche préconisée en matière de développement de l'écotourisme dans les parcs et les territoires les abritant (approche intégrée mettant en synergies verticale (filière) et horizontale (intersectorialité) toutes les ressources des territoires autour de l'attractivité écotouristique principale à savoir le PN) et ce dans l'objectif de construire un consensus. Le consensus est déterminant pour la suite des activités en ce sens qu'il permet de garantir un taux d'adhésion conséquent des acteurs concernés. Les échanges visent également à sensibiliser les partenaires sur le concept de l'écotourisme, du fait du constat ayant été établi lors de la précédente visite, à savoir l'assimilation de l'écotourisme à des aménagements au sein du parc dans une approche déconnectée du marché et de la notion de « produit écotouristique ».
- (x) Délimiter, sur la base de la vision intégrée du développement de l'écotourisme, les zones de rayonnement du PECBD (ou zone d'influence) dans la mesure où l'écotourisme prôné dépasse les frontières des PNx même si ces derniers constituent le noyau des produits écotouristiques et l'attractivité principale. La recherche d'autres potentialités touristiques pouvant s'intégrer dans l'offre écotouristique et l'enrichir élargiraient les périmètres des territoires.
- (xi) Echanger avec les parties concernées sur les lieux d'implantation des centres communautaires, notamment celui relevant du PN de Jbil afin d'optimiser les retombées socio-économiques auprès des populations cibles.
- (xii) Visiter les lieux susceptibles d'abriter les travaux d'aménagement et d'amélioration de leurs infrastructures dans les parcs afin de jauger de la consistance de la mission, et par là pouvoir superviser efficacement les livrables qui seront proposés par le BE en charge de réaliser l'étude de faisabilité.
- (xiii) Définir les caractéristiques socio-économiques et culturelles des territoires concernés afin d'évaluer d'une part, leurs potentialités à proposer des produits écotouristiques riches et diversifiés, et d'autre part, l'existence ou pas des conditions préalables à l'écotourisme, à savoir des centres de santé, les infrastructures de communication, l'état du réseau routier (accessibilité), des structures d'hébergement adaptées, des acteurs structurés et organisés...
Il a été question aussi de consulter les responsables du développement régional sur la vision stratégique de développement tracée pour chacune des régions, et sur les possibilités d'intégrer de manière optimale les filières écotouristiques potentielles dans le tissu socio-économique régional et local, en identifiant des synergies possibles avec les autres secteurs économiques.
- (xiv) Présenter aux acteurs régionaux et locaux l'état d'avancement des activités du PECBD et recueillir leurs avis et recommandations.

Déroulement :

Pour atteindre ces objectifs, la mission a privilégié des réunions groupées et des réunions individuelles avec les personnes ressources (voir annexe 3 : liste des personnes rencontrées) :

- A Bouhedma, une réunion de concertation et d'échanges s'est tenue à l'enceinte du parc en présence des représentants de la société civile, du Tourisme (Commissaires régionaux au Tourisme), de l'Environnement, des forêts, du conservateur du parc, et du délégué de Mezzouna.
- A Tozeur et Kébili, des réunions thématiques ont pu être tenues avec successivement les représentants des forêts et les gestionnaires des parcs, les représentants du Tourisme, les responsables du développement régional, certains opérateurs du tourisme. Des entretiens avec un groupe de touristes rencontré à Jbil ont été réalisés.
- Visite des parcs et notamment des aménagements touristiques s'y trouvant ou à proximité comme un café-restaurant et un campement à Jbil. Visite de quelques sites présentant des potentialités pouvant enrichir l'offre écotouristique locale comme sidi Bouhlel, ville se situant à proximité de Dghoumès (Tozeur), ou encore les agglomérations les plus proches du parc de Jbil (Kébili) et abritant les populations exploitants le parc comme Zaafrane et Sabria.



Source : extrait de la carte des potentialités écotouristiques en Tunisie. Etude stratégique sur le développement de l'écotourisme en Tunisie. GTZ/MEDD, 2008.

3.3.2. Principales conclusions

3.3.2.1. Bouhedma (Sidi Bouzid)

Plusieurs remarques peuvent être formulées suite à notre visite et discussions avec les partenaires du projet :

1. Rupture de confiance entre la société civile, l'administration et les gestionnaires des projets de développement. Les expériences passées en matière de projets de développement en général, et les projets ayant visé le parc national de Bouhedma n'ont pas atteint leurs objectifs en matière de développement. Une gestion transparente du PECBD est demandée. Des questions relatives à la pérennité des acquis du projet ont été soulevées avec, dans ce sens, des attentes disproportionnées vis-à-vis de l'administration et minimisation du rôle de l'entrepreneuriat local et de l'implication des populations bénéficiaires dans la viabilité des projets.
2. Confusion entre le PECBD et le PAG de Bouhedma. Les représentants de la société civile contestent d'une part, l'approche avec laquelle a été réalisé et actualisé le PAG, considérée comme non participative, et d'autre part, les activités proposées dans le cadre du PAG qualifiées de partielles et non adaptées au développement de l'écotourisme. Ces réactions témoignent d'une compréhension biaisée du PECBD, de ses objectifs, de ses composantes, et des résultats attendus. En effet, les activités du PECBD sont associées à celles proposées dans le PAG, lesquelles se sont focalisées essentiellement sur les aménagements et infrastructures prioritaires à privilégier dans le parc.
3. Réticences vis-à-vis des structures d'encadrement et d'accompagnement non originaires de la région de Sidi Bouzid, tel que l'agence partenaire d'exécution au niveau local du PECBD. Les arguments tels que la proximité avec les populations locales, la connaissance de la culture et des problématiques locales de développement sont mis en exergue pour justifier leur position.
4. Fierté locale écorchée. Les points faibles sont d'emblée mis en avant : isolement géographique du site, accessibilité difficile, routes défectueuses, marginalisation de la zone et conditions de vie difficiles, moyens de communication insuffisants, pas de réseau internet (sauf à Mezzouna), existence des infrastructures de santé mais présence limitée de médecins à une journée par semaine (à 2 km du parc)... Par ailleurs, certains estiment que la région n'abrite pas de spécificités artisanales importantes ou du moins, les habitants se sont éloignés de cette activité par manque de valorisation, ce qui a engendré une marginalisation du savoir-faire traditionnel. Cette marginalisation touche par conséquent les femmes, s'adonnant traditionnellement à l'artisanat.
5. A cela, s'ajoute la faible densité de la faune dans le parc. L'effectif du parc de Bouhedma tend à régresser progressivement du fait du braconnage et de la chasse illégale. L'attractivité écologique du parc s'en trouve ainsi affectée.

6. Activités touristiques actuelles : en 2013, près de 3000 visiteurs se sont déplacés au parc de Bouhedma dont une centaine de touristes étrangers, essentiellement de nationalité belge et espagnole. A noter que cet effectif est en dessous des niveaux de fréquentation enregistrés avant 2011. Les motivations varient selon les visiteurs :

- a. Education environnementale pour les élèves (nationaux)
- b. Recherche (nationaux et étrangers)
- c. Motifs récréatifs d'une journée (nationaux)
- d. Observation de la nature, trekking, et randonnées pédestres et en VTT (en majorité des étrangers)

Actuellement, ce sont quasi-exclusivement les composantes liées à l'observation de la nature (ornithologie, botanique, mammalogie) et les randonnées qui composent l'offre écotouristique à Bouhedma. Ces activités, pratiquées le plus souvent au printemps, sont proposées par deux à trois organisateurs nationaux au profit d'agences de voyages étrangères spécialisées ou suite à des demandes individuelles pour le compte d'associations ou de petits groupes d'amateurs.

Très peu de retombées sur le bien-être des populations résidant à proximité du parc (quelques 2500 habitants) peuvent être recensées aujourd'hui. Les organisateurs des circuits écotouristiques font appel occasionnellement à quelques personnes pour assurer les services de restauration. Il s'agit d'un cuisinier local qui se déplace au parc pour préparer des mets et plats locaux moyennant 15 DT à 17 DT/jour et/personne, soit près de 450 à 500 DT pour un circuit de 2 jours (à raison de 15 personnes/groupe). Parfois, ce service est internalisé par l'organisateur, en ce sens que le cuisinier n'appartient pas à la communauté locale mais fait partie de l'équipe de l'organisateur du circuit.

Il apparaît ainsi que les pratiques écotouristiques dans le parc de Bouhedma et les zones avoisinantes sont en deçà des potentialités réelles de la région. Elles n'ont pu être valorisées jusque là, vu que le tourisme n'a pas constitué un levier de développement socio-économique à Sidi Bouzid. A noter que le gouvernorat ne compte qu'un hôtel classé 3 étoiles (d'une capacité de 18 lits, en cours d'extension) et un hôtel non classé, deux agences de voyage dont une de catégorie A, et un restaurant touristique 2 fourchettes.

7. D'autres potentialités touristiques existent à Bouhedma et dans les zones avoisinantes outre les ressources écologiques, géologiques et paysagères. L'observation de la nature et la pratique d'activités sportives peuvent être associées à la découverte des arts et traditions locales ainsi que l'agritourisme :

- Tapiserie berbère (klim, margoum, fibres végétales...)
- Poterie traditionnelle
- Phytothérapie
- Gastronomie locale
- Savoir-faire dans le traitement de la laine pour la confection de tentes et de vêtements
- Produits artisanaux à base de l'halfa, etc
- Elevage et agriculture biologique

Ces attractions peuvent être découvertes notamment à Bouhedma, Haddej et à Essed relevant de la délégation de Mezzouna. Néanmoins, la région recèle d'autres potentialités pouvant faire l'objet d'un complément d'activités dans le cadre d'un panier de biens et services territorialisés (PBST) afin de toucher un panel large de touristes, de diversifier l'offre écotouristique, et d'augmenter par conséquent la durée de séjour dans la région dans le cadre d'une activité itinérante par excellence. Il s'agit à titre d'exemple, des sites archéologiques tel que le Ksar Khelifa Zénati à Meknassi ou encore le festival du cheval pur-sang qui a lieu tous les ans à Meknassi pendant le mois de mai.

Par ailleurs, le PN de Bouhedma est à proximité (45 km) de Gafsa, une ville connue pour ses vestiges historiques et ses ressources naturelles. Certains sites pourraient être inclus dans le cadre d'un circuit écotouristique destiné aux touristes souhaitant concilier la découverte de la nature et de la culture. C'est le cas du parc Orbata, Jbel El Guettar, Jbel Bouramli, ou encore les piscines romaines, la grande mosquée, le musée archéologique ...

8. Le potentiel existe mais l'esprit entrepreneurial n'est pas localement ancré. En effet, les opérateurs intervenant actuellement dans les circuits écotouristiques au parc de Bouhedma ne sont pas originaires de la région. Les organisateurs des circuits, les guides spécialisés, les prestataires des services de logistique, et même le cuisinier (de Kébili) se déplacent des grandes villes touristiques du pays ou de Tunis.

3.3.2.2. Dghoumès (Tozeur)

Les investigations et entretiens réalisés dans le cadre de cette mission de terrain avaient pour objectifs la concertation avec les différentes parties prenantes sur les produits écotouristiques à développer autour des ressources du PN de Dghoumès et sur les modalités d'intégrer ces produits dans l'économie locale et régionale. Il a été question aussi de présenter aux partenaires du projet un état d'avancement des activités du PECBD. Différents points méritent d'être soulignés :

9. S'agissant de la coordination du PECBD, les partenaires de Tozeur souhaiteraient le renforcement des mécanismes de coordination du projet à travers une communication périodique entre les structures de gestion centrale et régionales.
10. Idées précises sur la nature des aménagements et travaux d'amélioration de l'infrastructure du PN de Dghoumès. Les gestionnaires du PN (CRDA, forêts...) avaient réalisé une étude en collaboration avec l'ONG Marwell pour définir les aménagements requis au niveau de l'écomusée et du centre d'hébergement. Il en est de même du design de la signalétique. Il est évident que le BE qui sera en charge de réaliser l'étude de

faisabilité de ces aménagements se doit de privilégier la concertation pour définir des options d'aménagement de manière consensuelle.

11. Potentialités écotouristiques de Dghoumès et ses environs. Outre les ressources écologiques du PN, le gouvernorat de Tozeur recèle de potentialités touristiques insuffisamment valorisées du fait de la nature du tourisme qui y est dominant. Un tourisme de transit (dit de passage) dont les retombées socio-économiques pour les populations locales sont modestes.

La viabilité économique de la filière écotouristique sera tributaire du nombre d'écotouristes susceptibles d'être attirés par un produit riche, diversifié et authentique. Pour ce faire, les produits à développer doivent cibler différents segments allant des plus spécialisés (segments à haute valeur ajoutée) à plus composites (nature, culture, agritourisme...). La région de Tozeur permet de composer un PBST riche et susceptible de satisfaire différents goûts (dont le noyau central est le PN et le village de Dghoumès)¹⁰. Il en est ainsi des :

- Oasis de montagne (Chebika, Tamerza, Midès) offrant des paysages variés et typiques (oasis, Jbel, source, cascades, chotts), abritant une végétation et une faune typiques.
- Chotts (Jerid et El Gharssa) présentant un intérêt hydrologique, géologique, et géomorphologique. Ils présentent entre autres un intérêt ornithologique en ce sens qu'ils abritent des populations d'oiseaux caractéristiques du Biome Méditerranée et du Biome Sindo-Saharien. Il est classé comme zone de conservation des oiseaux par BirdLife International.
- Oasis de Degache et de Nafta (agritourisme, intérêts biologique et paysager/coucher du soleil)
- Géothermie à Mahassen (délégation de Degache)
- Mausolées et canyon à Sidi Bouhla (à 20 km de Dghoumès).....

En effet, proche du village de Dghoumès, Sidi Bouhla présente un double intérêt paysager et culturel. La beauté du paysage qu'offrent deux mausolées nichés au sommet de canyons peut être associée à la découverte de rites et traditions locales exhibées au mois de décembre dans le cadre du festival de Sidi Bouhla¹¹. Ce village pourrait connaître aussi la mise en œuvre d'un projet de bain thermal.



¹⁰ Il convient de préciser ici que notre démarche de composer des produits écotouristiques variés et par conséquent dépassant les zones d'intervention du PECBD n'implique pas des interventions directes du PECBD dans ces régions éloignées du parc. Il s'agit d'intégrer ces attractions dans des circuits thématiques afin de conférer une plus grande richesse à notre « portefeuille produits écotouristiques », et par voie de conséquence augmenter les chances de viabilité économique des projets à promouvoir. A rappeler que suivant la méthodologie proposée, il s'agit de mettre en synergie toutes les ressources des territoires et d'en composer des PBST (paniers de biens et services territorialisés) qui seront proposés aux touristes, ces derniers effectueront leurs choix en fonction de leur centre d'intérêt. Il est question donc de composer une offre écotouristique flexible.

¹¹ Des efforts devraient néanmoins être déployés en vue d'arrêter les extensions anarchiques des habitations, et de gérer les résidus ménagers et autres tels que les sacs plastiques qui jonchent à l'entrée du village.



Photos de Bouhjal : mausolée Sidi Bouhlel, mausolée Sidi Ben Abbès, Oasis de Bouhjal, Canyons

12. Structures d'hébergement diversifiées à Tozeur (13 maison d'hôtes et hôtels de charme) présentant de belles opportunités pour combiner les modes d'hébergement : gîte d'étapes au PN de Dghoumès (2-3 nuitées au maximum), campements et bivouacs, possibilité d'hébergement chez l'habitant au village de Dghoumès (possibilité d'avoir des projets dans ce sens dans le cadre de la composante 2.2.), et les maisons d'hôtes. Les études réalisées sur le marché de l'écotourisme¹² ont démontré en effet, que les écotouristes privilégient souvent la combinaison des modes d'hébergement suivant leurs envies du moment notamment chez la classe âgée (seniors). Nos interlocuteurs assurent que certains écotouristes préféreraient des maisons d'hôtes confortables à 180 TND-260 TND (en LPD) à des maisons plus modestes et rustiques à 55 TND (LPD).
13. Hormis les prestataires d'hébergement alternatif et quelques opérateurs organisant occasionnellement (à la demande) des tables d'hôtes dans les oasis, les opérateurs du tourisme régionaux subissent le diktat des TO étrangers. Les agences de voyage peuvent être assimilées à de simples transporteurs en ce sens qu'elles assurent essentiellement la logistique et n'interviennent pas dans la définition des offres touristiques et encore moins des prix.
14. Il n'existe pas non plus de guides nature spécialisés dans la région.
15. Artisanat, produits de terroirs, et culture : la région regorge de spécificités nécessitant une meilleure valorisation à travers des circuits écotouristiques :
 - a. Gastronomie : couscous local ; viande cuite dans la jarre ; dattes et sous produits de dattes (jus, confitures, vin...), lait, petit lait et fromage...
 - b. Artisanat : produits issus du bois de palmier ; briques pleines fabriquées manuellement ...
 - c. Phytothérapie et plantes aromatiques
 - d. Tissage et extraction de teintures naturelles à base de plantes autochtones
 - e. Chants liturgiques...
16. Le marché japonais pourrait constituer une opportunité de plus pour la filière écotouristique locale compte tenu de l'intérêt manifesté à l'égard de la région de Tozeur et de Kébili en général, et du PN de Dghoumès et de Jbil en particulier. Une délégation japonaise s'est déplacée dernièrement aux deux PNx pour prendre des photos et réaliser une campagne de communication à l'intention de la clientèle japonaise. L'ONTT est partie prenante de cet événement promotionnel.
17. Prise de conscience de la nécessité de réorienter les axes de développement du tourisme régional en intégrant les soucis environnementaux et écologiques pour répondre aux tendances du marché touristique mondial, lequel offre des opportunités appréciables en faveur de la valorisation des ressources locales. Les autorités en charge du développement inscrivent l'écotourisme et le tourisme saharien responsable dans les priorités de développement régional au même titre que le développement agricole et les filières alimentaires.

3.3.2.3. Jbil (Kébili)

La visite à Jbil et au gouvernorat de Kébili a été marquée par des rencontres avec les opérateurs du Tourisme (ONTT et promoteurs), un groupe de touristes italiens, le personnel du parc de Jbil et les représentants du CRDA (chef d'arrondissement des forêts), et les responsables du développement régional. Outre la visite du parc, les échanges eus avec nos interlocuteurs nous ont permis d'élargir les potentialités écotouristiques de la région, et de visiter certains sites présentant un intérêt écotouristique certain comme les zones humides oasiennes de Kébili (RAMSAR depuis 2007).

Il a été question aussi de poursuivre la réflexion sur le lieu d'implantation du centre communautaire et de visiter les régions de Zaafrane et de Sabria présentant plus d'atouts pour abriter ce centre que la ville de Douz désignée préalablement dans le PAG.

Les principales conclusions :

¹² Etude stratégique pour la promotion de l'écotourisme en Tunisie. GIZ/Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.2008

-
18. Kébili tout comme Tozeur sont des régions émettrices de produits touristiques caractéristiques du tourisme saharien. Néanmoins, elles n'arrivent pas à se défaire de l'image de tourisme de masse et plus précisément du tourisme de passage qui est prédominant. En effet, en 2012, d'après les statistiques de l'ONTT, l'hébergement alternatif (campement et pensions de familles ou maison d'hôtes) n'a représenté que près de 13% en termes de nuitées dans les deux régions. Les hébergements dans les hôtels classiques (87% de nuitées) renseignent sur l'importance de ce tourisme de passage (1 à 2 nuitées) qui se greffe aux offres du balnéaire faiblement valorisantes.
 19. Cap sur la promotion des segments plus générateurs de valeur ajoutée tels que le tourisme culturel, sportif, et les randonnées (pédestres, équestres et chamelières). C'est l'orientation qui est encouragée à Kébili avec l'insertion du PN de Jbil dans le programme promotionnel. Des actions promotionnelles sont en cours, en collaboration avec l'agence japonaise de coopération technique en vue de promouvoir cette destination et d'autres encore (Tozeur, Tataouine, Matmata...). A noter, que d'après nos interlocuteurs, un circuit de 7 jours dans le désert est commercialisé à 700 euros/pax.
 20. Outre les japonais, qui offrent de nouvelles opportunités pour le tourisme saharien tunisien, la clientèle est majoritairement européenne (français, allemands, belges, et à un degré moindre les italiens et les suisses).
 21. La commercialisation directe des circuits fait défaut. Le tissu des opérateurs du tourisme dans la région de Kébili est riche et dense mais ces acteurs subissent davantage les vicissitudes du marché et sont dans une logique réactive plutôt que proactive. En effet, Kébili compte près de 34 agences de voyages, deux hôtels de charme (d'une capacité de 26 lits), un nombre important de guides-accompagnateurs et d'hôtels (en 2012 : 30 établissements pour une capacité en lits de 4 209)¹³ mais ce sont les tours opérateurs étrangers qui sont en contact direct avec les touristes. Ce sont donc eux qui établissent les programmes et fixent les tarifs laissant ainsi de minces marges aux opérateurs nationaux de valoriser pleinement les ressources régionales et locales.
 22. La qualité et la diversité de l'offre s'en trouvent par conséquent affectées. En effet, la qualité des prestations de services mérite des efforts en matière d'investissements dans les infrastructures, la formation du personnel y compris les guides qui sont en majorité des guides accompagnateurs maîtrisant davantage la géographie locale que les langues et l'art de transmettre des informations pertinentes et enrichissantes sur leur région (déficit du contenu). C'est le cas également de certains porteurs de projets de restauration qui se contentent de satisfaire les demandes potentielles des touristes en proposant des menus standards ne reflétant pas la richesse et la diversité de la gastronomie locale.
 23. La pratique de l'écotourisme à Jbil et ses environs se caractérise par des visites de contemplation de la nature, la méditation, la pratique du yoga, le trekking, les randonnées à dos de chameaux (dites méharées) notamment durant l'hiver et le printemps (début octobre à avril), et occasionnellement l'observation de la faune et de la flore et notamment l'ornithologie. Une agence de voyages locale détient majoritairement ce marché et organise des circuits d'une semaine (Douz-Jbil-Houidhet Errechded-Ksar Ghilane) ou de 15 jours (Douz-Jbil-Bir Aouine-Ksar Ghilane). D'autres agences proposent d'autres circuits. Les circuits sont organisés à la carte en fonction de la durée et de la motivation des touristes.
Ces circuits sont organisés à la demande de groupes de touristes (15 à 20 personnes) parfois moins nombreux drainés par des agences de voyages européennes (pas de contact direct). Quelques touristes nationaux s'adonnent à cette pratique touristique, mais cela relève d'occasions rares. Ce produit n'a pas de visibilité sur le marché national, les agences de voyages ne proposent pas d'offres dédiées aux touristes tunisiens pourtant une demande existe.
A noter que ces circuits sont ponctués de campements dans le désert (bivouacs). Deux campements sont toutefois fixes et aménagés à proximité du parc de Jbil, l'un est à 11 km, l'autre est à Timbaine. La visite de l'un des campements suggère la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation des installations et des équipements (cuisine, literie...), mais aussi de résoudre la contrainte du manque d'eau qui génère des désagréments auprès des touristes.
 24. Le PN de Jbil n'est pas suffisamment valorisé dans le cadre de ces circuits, les opérateurs avancent la contrainte des autorisations qu'ils convient d'obtenir préalablement (48 heures au moins), il est souvent contourné ou juste traversé. Hormis les chercheurs et les visiteurs initiés, les touristes se heurtent à un manque d'encadrement au sein du PN et l'absence d'activités proposées. La qualité des informations fournies que ce soit lors de la visite de l'écomusée ou par des guides, généralement non spécialisés, ne rend pas compte de la richesse du patrimoine du parc.
En effet, les panneaux d'information de l'écomusée ne sont accessibles qu'aux arabophones et aux francophones d'une part, les supports fournis par l'exposition ne sont pas attractifs, d'autre part.
 25. Aussi, le contact avec les populations locales est quasi inexistant mis à part avec les acteurs locaux en charge des randonnées chamelières et des campements. Les retombées de l'écotourisme sur le bien-être des populations sont limitées du fait de la conception des circuits. Ces derniers n'intègrent pas les agglomérations qui sont distantes du PN comme Zaafrane ou Sabria par manque d'attractions sur ces sites. Par ailleurs, et durant les vacances de printemps, les touristes peuvent croiser des familles sédentaires qui

¹³ Source : ONTT

renouent avec leurs origines nomades et privilégient la vie bédouine. Elles proposent souvent aux touristes de partager leurs repas (couscous, pain cuit dans le sable, lait de chamelle, thé...).

26. Les traditions locales méritent en effet, d'être mieux valorisées car ce sont les seules activités qui pourraient avoir un impact direct sur l'amélioration du bien-être des populations. D'autant plus que la région recèle de richesses :
- culinaires : le fameux pain cuit dans le sable, El Merdouma, Rfissa, Chnina...
 - artisanat et traditions populaires : fabrication de tentes en flije, tissage, sous-produits du palmier; zerdas lors de la célébration de fêtes dans les mausolées El Ghouth et El Mehjoub ; cérémonies de mariage qui durent 5-6 jours et dont chaque soirée est dédiée à une mise en scène typique visant à rapprocher les familles des époux, et à exprimer sa solidarité avec les jeunes époux, el hadhra, El aissaouia...
 - Phytothérapie : en utilisant certaines plantes comme le Retam pour vaincre le venin des scorpions et autres.
27. Outre la traversée et la découverte de la steppe et du grand erg oriental, Kébili offre aux amateurs d'ornithologie la possibilité de découvrir des variétés d'oiseaux qui hivernent ou qui nichent dans les zones humides oasiennes. Celles-ci sont composées de sources d'eau en bordure des oasis dans lesquelles se déversent les eaux d'irrigation. Elles constituent une étape migratoire d'une grande importance pour les oiseaux migrateurs qui traversent le sahara.



Zones humides oasiennes à proximité de Zaafrane (Kébili)

28. Lieu d'implantation d'un centre communautaire : dans le cadre de l'identification des investissements prioritaires, il a été proposé de construire et d'aménager un centre communautaire afin d'exposer et de commercialiser les produits de terroirs et les savoir-faire des populations exploitant le PN de Jbil. Afin d'atteindre ces objectifs en matière de création d'opportunités économiques aux populations ayant cédé leurs terres pour le PN, il semblerait que d'autres possibilités que la ville de Douz se dessinent à l'instar de Zaafrane et de Sabria.

Ce sont en effet, deux agglomérations plus proches du PN que Douz et moins touchées par le tourisme de masse. Par ailleurs, la ville de Sabria abrite déjà un nouveau centre dit « écotouristique », laissé à l'abandon, qui aurait été aménagé dans le cadre d'un projet FEM-Ministère en charge de l'environnement. Il pourrait être exploité dans le cadre du PECBD. Sabria constitue aussi, d'après nos interlocuteurs une station de départ des randonnées à dos de chameaux. Elle s'intégrerait ainsi aisément dans un circuit écotouristique.

Par ailleurs, la ville de Douz verra l'inauguration prochaine d'un grand centre d'animation et de loisirs, initié par l'agence Douz voyages, conçu dans l'esprit d'un centre communautaire avec des espaces dédiés à l'exposition-vente de produits de terroirs, des ateliers de confection, un musée d'art et de traditions

populaires.... La duplication de ce type de projet dans cette ville serait sans impact sur les populations locales.

I. RECOMMANDATIONS

Les visites de terrain effectuées dans le cadre de cette mission et les différents entretiens groupés ou individuels (thématiques) réalisés avec les représentants des parties prenantes impliquées dans le tourisme, la gestion des parcs nationaux, l'environnement, ou le développement régional, ainsi que les représentants de la société civile ont permis d'avoir une vision globale des potentialités écotouristiques (atouts) des régions cibles du PECBD (Bouhedma, Jbil, et Dghoumès). Les investigations ont permis de déceler également les lacunes existantes (points faibles) dans les régions abritant des filières écotouristiques embryonnaires (cas de Bouhedma-Sidi Bouzid), et les obstacles entravant une meilleure insertion de l'écotourisme dans le tissu socio-économique local (Jbil-Kébili).

Chaque région présente des caractéristiques distinctes mais il convient de noter que la pratique de l'écotourisme en vigueur ne profite aucunement au développement local (environnemental, social, et économique). Hormis les ressources naturelles et culturelles, elle n'est point territorialisée à Bouhedma. Les organisateurs, la logistique, les prestataires de services (guides, restauration....), sont exogènes à la région. Les revenus générés par ce tourisme sont entièrement transférés en dehors du territoire d'exercice de l'activité.

Quant à Jbil, les revenus générés sont en majorité captés par les agences organisatrices des circuits (étrangères en premier lieu, puis nationales et régionales en second lieu). Les populations locales ne sont que faiblement impliquées dans la démarche (chameliers et accompagnateurs).

Le potentiel est néanmoins sous-valorisé et présente de belles opportunités à condition d'entreprendre des actions à différents niveaux : mise à niveau des infrastructures des parcs, réalisation des aménagements prioritaires (sentiers nature, balisage, huttes d'observation, signalétique...), révision du cadre de gestion administrative et financière du parc, sensibilisation des populations locales afin de les impliquer dans le processus et nécessité de travailler dans certains cas sur la valorisation de l'estime de soi pour réhabiliter et revigorer la fierté locale (notamment à Bouhedma et Dghoumès), la formation (technique et managériale), la conception de produits écotouristiques valorisant au mieux les ressources locales et répondant à la demande du marché, mise en place de structures adéquates pour la pérennisation des acquis du projet, des actions promotionnelles ciblées et planifiées...

Les caractéristiques des trois régions, leurs potentialités écotouristiques, et les mesures à prendre afin de promouvoir les filières écotouristiques feront l'objet de développements dans le cadre du rapport de diagnostic qui sera produit.

Au niveau de l'évaluation environnementale et sociale, cette mission a permis les recommandations suivantes

Cas du parc Bou Hedma

Sur le plan social, quatre ONGs ont été créées récemment (après le 14 janvier 2011) autour du parc dans les zones relevant des agglomérations limitrophes (El Bouaa, El Gouaress). Formellement, ces ONGs ne sont pas représentatives de la totalité de la population mais elles peuvent servir comme premier noyau avec lequel des concertations peuvent être établies, pour définir des activités au bénéfice de cette population.

Ces ONGs manifestent actuellement une méfiance par rapport à toutes démarches ou proposition d'intégration dans le projet. Un effort considérable doit être mené, notamment par l'agence d'exécution (en cours de création) en vue de garantir l'adhésion de la population et des membres de la société civile. L'amélioration des relations avec la population et les ONGs représente un enjeu majeur de la réussite du projet. Un effort de sensibilisation, de formation et de médiatisation doit être engagé.

- **Cependant, cet effort ne pourrait être engagé qu'avec la création de l'agence. A l'heure actuelle, la population ne peut plus s'intéresser aux réunions ou aux promesses qui pourraient avoir des effets inverses et mettre des doutes sur les réalisations et objectifs du projet.**
- **Il serait plus sage de ne plus engager des entretiens, interviews ou pourparlers avec la population, qu'après mise en place de l'agence d'exécution.**

Au niveau environnemental Un travail d'urgence doit être engagé au niveau de l'écomusée du Parc qui dispose encore d'un reste d'un herbier qui a été exploité à outrance et dont la majorité des éléments a disparu ou a été prêté, d'après certains techniciens, à d'autres établissements de recherche. Il fallait rétablir cet herbier. De même, l'écomusée dispose encore d'exposition de faunes et d'insectes dont certains, encore en bon état mérite un entretien régulier. Les pièces qui se sont dégradées doivent être remplacées d'urgence. En effet, un trésor scientifique établi par différentes institutions internationales risque de disparaître par la négligence.

Ce travail ne doit pas attendre les marchés d'aménagement de l'infrastructure et doit être engagé d'urgence

Concernant l'élevage de l'autruche, le conservateur du parc doit entreprendre une action, même à petite échelle pour la réhabilitation de cet élevage.

Cas du parc Dghoumess

- Un programme d'intensification de la végétation pourrait être mis en place par le resemis des graminées (*Cenchrus ciliaris*, *Pennisetum ssp.*, *Hyparrhenia hirta*, etc) et d'arbustes (*Periploca angustifolia*, *Rhus tripartitum*, *Retama raetam* etc.) le long des lits d'oueds ;
- établir un herbier des différentes espèces du parc et de la zone limitrophe. Cette activité est déjà entreprise par l'ancien conservateur. Il fallait compléter et mettre à jour ce travail
- les hauteurs des jebels Morra, Kébiriti et Taferma donne des vues imprenables sur les chotts vers le sud, sur les vallées taillées à l'intérieur des montagnes et sur les piémonts des versant nord. Il fallait aménager des lieux d'observation paysagère au niveau de cette zone ;

- les abreuvoirs sont à multiplier au niveau du parc ;
- entreprendre un programme pour préparer une exposition (photos, animaux) de la faune au niveau de l'écomusée et établir des fiches par espèces renfermant des informations sur leur auto-écologie, leur biologie, leur répartition, leurs caractéristiques morphologiques et physiologiques etc. ;
- Le parc est trop lié au village de Dghoumes et à la population des Ouled yahia. La considération du parc comme un atout potentiel dans l'amélioration des conditions de vie pour cette population est bien réel surtout que la plupart des gardiens et ouvriers sont originaires de ce village. Il fallait impliquer pleinement la population du village Dghoumess dans les activités du projet de toutes natures (emploi, projets écotouristiques etc.). Cette population considère le projet comme un moyen de développement de leur région et village ;

Cas du Parc Jbil

- la valeur paysagère réelle à valoriser est au niveau du secteur oriental du parc Jbil , là où se mélangent, des éléments physiographiques très différents, reg, surface de déflation, cordons dunaires, en particulier dans la région de Tounbaïne ;
- Il fallait programmer, au courant de l'année prochaine, l'installation au niveau du parc d'une collection renfermant les 12 espèces endémiques de la zone ;
- Il fallait programmer également l'installation au niveau du parc d'une collection des principales espèces caractéristiques de la zones
- établir un herbier des différentes espèces du parc et de la zone saharienne ;
- un programme de recherche et de suivi de la faune doit être renforcé par l'implication de l'IRA
- quatre paysages végétaux sont à valoriser pour être explorés par les visiteurs : la steppe des sols sablonneux à *Rhanterium suaveolens* et *Arthrophytum schmittianum* qui colonise le nord ouest du parc jusqu'aux Djedaryet , la formation d'arbustes clairsemée à *Periploca laevigata*, *Rhus tripartitum*, qui se rencontre dans les escarpements des jebels Ghouittssa, Tembaine, Djedaryet, Khcham El Maagal, etc., les groupements des accumulations sableuses plus ou moins fixées à *Retama raetam*, *Stipagrostis pungens subsp. pungens*, *Henophyton deserti* dans la partie nord-est du parc jusqu'aux monts d'El Ghirène et le groupement dunaire à *Calligonum azel*, *Calligonum comosum* et *Retama raetam* qui s'étend dans la partie septentrionale et occidentale de l'erg au niveau des dépressions inter dunaires (Houd Hamed, Houd Ejjaada, Houd El Arkan, Houd Essbaï)
- préparer une exposition (photos, animaux) de cette faune au niveau de l'écomusée et établir des fiches par espèces renfermant des informations sur leur auto-écologie, leur biologie, leur répartition, leurs caractéristiques morphologiques et physiologiques etc.
- Le parc ne semble pas être une contrainte aux déplacements des éleveurs, qu'il fallait encadrer et intégrer dans les activités du projet ;
- Une pratique assez récente qui consiste pour un certain nombre de jeunes, habitants de Kébili, Douz et ses alentours, à pourchasser les gazelles en utilisant des motos adaptées à cet objectif. Le parc dispose actuellement d'un conservateur et de 5 éco-gardes répartis entre la tour de guet et la porte d'entrée, qui ne sont pas outillés pour contrôler d'une façon efficace ce fléau. Par ailleurs, et vu l'éloignement du parc du chef lieu de la délégation de Douz, il est indispensable d'appuyer et de renforcer les moyens de déplacements des gardes à l'intérieur comme à l'extérieur du parc
- le PNJ, non encore bien intégré dans les circuits touristiques nationaux et internationaux, peut le devenir moyennant tout d'abord son aménagement et en plus l'implication des agences de voyages et de la population, notamment pastorale

ANNEXE N° 5 : PV réunion du 19 mars 2014

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
---O=O=O---
**Direction Générale de l'Environnement
et de la Qualité de la Vie
DEMNUCP**

**Projet « Ecotourisme et conservation de la Diversité Biologique Désertique en Tunisie
Compte rendu de la réunion
Tenue le 19 mars 2014, à la Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie**

**Objet de la réunion : Etat d'avancement du projet « Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie »
Don FEM N° TF0136361**

Le Mercredi, 19 mars 2014, à 14h00 s'est tenue au siège de Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable), une réunion en vue de discuter de l'état d'avancement du projet «Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique en Tunisie ».

Etaient présents à cette réunion les représentants des institutions suivantes :

- La Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie,(DGEQV),
- La Banque Mondiale,(BM)
- La Direction Générale des Forêts (DGF)
- L'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)

La liste des présents est annexée à ce PV.

Monsieur Salah Hassini Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il a ensuite rappelé la genèse du projet, de ses objectifs et intérêts pour le développement de l'écotourisme en Tunisie surtout qu'il est piloté par des partenaires potentiels en l'occurrence la DGF et l'ONTT.

Il a ensuite donné la parole à Monsieur Taoufik Bennouna de la Banque Mondiale qui a exprimé sa non satisfaction notamment en ce qui concerne le taux de décaissement considéré faible et en deçà des prévisions du projet et ce en se basant sur les faits suivants :

- Le projet est à sa deuxième année fiscale (la première année s'étend de mai au 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013) et la seconde du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. et puisque le projet est entré en vigueur le 22 mai 2013 la première année sera comptée du 22 au 31 mai 2013 et du 1 juin 2013 au 31 mai 2014 pour la seconde année.
- D'après les documents du projet les paiements devraient être à un niveau de paiement de 150 000 \$ la première année pour cumuler 850 000 \$ en fin mai 2014. Il a souligné que si cette situation demeure encore il serait plus judicieux et plus opportun d'annuler le projet.

Selon Mr Bennouna, les retards de paiements reviennent, entre autres, à la non application des procédures de la Banque Mondiale, comme stipulé dans le document du projet.

La parole a été ensuite cédée à Monsieur Mustapha Laroui, coordinateur du projet, qui a fait lecture détaillée du bilan des dépenses du projet à ce jour et les prévisions de décaissement jusqu'à fin mai 2014. Un tableau d'état des paiements et les prévisions jusqu'au 31/05/2014 a été distribué aux présents (voir tableau joint) ainsi que l'état l'avancement des différentes activités du projet à ce jour.

Mr Laroui a insisté sur le fait que c'est les procédures de la Banque Mondiale qui sont appliqués tout en appliquant aussi les directives de la note circulaire N° 64 du 06 décembre 2012 émanant de la présidence du gouvernement qui stipule que dans le cas des conventions internationales, ce sont les procédures de cette dernière qui devraient être mises en application, tout en se référant aux avis des commissions des marchés compétentes avant d'envoyer les rapports aux bailleurs des fonds.

D'après le coordinateur du projet, ce passage devant les commissions demeure le majeur facteur de retards. (un avis peut prendre parfois plus que 20 jours).

La parole a été donnée ensuite à Monsieur Nabil Hamada, Directeur de l'Ecologie et des Milieux Naturels, qui a exprimé son étonnement par rapport aux propos exprimés par le représentant de la Banque Mondiale en précisant que le projet est considéré dans son « année zéro » et il n'est pas normal que l'on considère une dizaine de jours (du 22 mai, date

d'approbation du projet au 31 mai 2013, fin de l'année fiscale de la Banque Mondiale) comme étant une année dans la durée de vie projet. Il considère que le projet est à sa première année et non à sa deuxième, comme est soulevé par le représentant de la Banque Mondiale.

Sur cette base, il considère que le projet est dans un état d'avancement satisfaisant puisque les estimations de paiements au 31/3/2014 s'élèvent 234 815,200 Dinars tunisiens et que ces estimations frôlent les prévisions qui sont de l'ordre de 150.000 \$US

Il a ajouté que le projet mobilise une grande équipe et compétence avec différents partenaires et que le collectif a montré un engagement pour sa réussite.

Le représentant de la Banque Mondiale a reposer sur ces derniers éclaircissements en critiquant l'équipe du projet de ne pas savoir ce qui a été stipulé dans les documents du projet particulièrement en ce qui concerne les prévisions de décaissements selon les années fiscales.

Sur ce point et sur proposition du Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, une réunion sera tenue avec les différents intervenants (les services concernés, le secrétariat de la commission Départementales des Marchés public, le président de la commission des achats, et le contrôleur des dépenses) dans un bref délai en vue de clarifier définitivement cette situation. Cette proposition a été appréciée par les différents participants comme mesure pour soulever toutes ambiguïtés.

Aussi le coordinateur du projet a soulevé au représentant de la Banque Mondiale que le premier contrat a revu à Priori n'est pas encore enregistré sur le « client connection » par les services compétents de la Banque ce qui a inhibé la Banque Centrale de la Tunisie de soumettre les demandes de ravitaillement auprès du département de décaissement à Zagreb, et pour cette raison que ce dernier envoi des messages stipulant que le Compte Désigné du projet est inactif.

A ce niveau, le représentant de la Banque Mondiale a exprimé son attention particulière à cet aspect en promettant qu'il s'en chargera de discuter de cette omission, si elle existe, avec l'expert de passation des marchés.

Enfin le coordinateur a demandé la possibilité de fixer une date pour l'organisation d'un atelier de formation au profit de l'UCP, de l'ONTT, DGF, CRDAs et des contrôleurs de dépenses concernés sur les aspects de Passation de marchés, évaluations environnementales et sociales, Suivi-évaluation, tel recommandé dans l'aide mémoire de la 1ère Mission de Supervision (28 Octobre au 8 Novembre 2013).

Pour cela, le représentant de la Banque Mondiale a suggéré de lui envoyer un e-mail pour cette requête en copiant M. Walid Dhouibi l'expert de la Banque en ma Matière.

Concernant la mise en œuvre de la composante qui incombe l'Office National du Tourisme Tunisien, les discussions avec les experts et les parties prenantes ont permis l'adoption de la démarche suivante :

- **Engagement de Mme Nassima Ayadi, experte écotourisme pour préparer, en concertation avec l'ONTT, les Tdrs pour les tâches suivantes :**
 - (i) la stratégie de sensibilisation en matière d'écotourisme et (ii) de l'assistance Technique (écotourisme, Communication) au plus tard le 11 avril 2014.**
- **Etablissement du dossier d'appel d'offres par la DGEQV**

La séance a été levée vers 17h00.








REPUBLIQUE TUNISIENNE

 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
 DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction Générale de l'Environnement
 et de la Qualité de la Vie
 DEMNUCP

Projet Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique
 Réunion du 19 mars 2014 / DGEQV

Liste des présents

Nom et Prénom	Etablissement	TEL/Fax	mail	Signature
Nasrma Ajaïdi	Conservation de la Biodiversité	88.96.11.55	nas_ajadi@yahoo.fr	
Al'Jadidi	Amulbank	98433495	fatma.ajdi@yaho.fr	
Selma Hariri	DGEQV	97087.610	desve@minet.gov.tn	
Toufik Benlouadi	BN	8103332	benlouadi@worldbank.org	
Abid Halib	Association Civils of Fells	71821492	halibabid2013@yahoo.fr	
HANNA Nabil	DGEQV/DEMN	9708684	han.nabil@minet.gov.tn	
Hammam Al'Jadidi	DGEQV/DEMN	9708684	hammam_ajadi@yahoo.fr	
Chaïkha Saïed	ONTT	71.105.735	souhaib.chaïkhar@ontt.tn	




REPUBLIQUE TUNISIENNE

 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
 DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE









Direction Générale de l'Environnement
 et de la Qualité de la Vie
 DEMINUCP

Projet Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique
 Réunion du 19 mars 2014 / DGEQV

Liste des présents

Nom et Prénom	Etablissement	TEL/Fax	mail	Signature
Sonia Had Kchouk	HEATDD / DGEQV	70728644/ 70728655	sonia_kchouk@yaho.fr	
SAHARBI Sami	UNTT	72441681	ghurhim98@yahoo.fr	
Karoui Mustafa	DGEQV/HEATDD.	70728644	karoui_mustafa@yahoo.fr.	

Projet Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique
 Réunion du 10 Avril 2014 / DGEQV
 Passation des Marchés/ procédures Banque Mondiale
 Liste des présents

Nom et Prénom	Etablissement	TEL/Fax	mail	Signature
MEZGHANI Clabki	DGED / DENTEP	22749362	clabki.mezghani@yahoo.fr	
Achza Nisbah	DGED / DSEED	5738173	mohamedachza@gmail.com	
Hélène Kérouk Souid	DGEQV / DETN	70728644 / 70728655	lamia_kerouk@yahoo.fr	
Bou Said Joud	DGEQV / DENNUN	70728644 / 70728655	benaid_joud@yahoo.com	
Aloui Houada	DSEED / DGED	70728644 / 70728655	houada.aloui@gmail.com	
Travis Jace	DAAF /	24370909	Travis.jace@yahoo.fr	
Michael Sassi	DRAF / DSC	70728644	michael.sassi@yahoo.fr	
Paul Michel Hontela	SPCH	" "	mon_drean@yahoo.fr	

REPUBLIQUE TUNISIENNE

 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
 DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
 DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction Générale de l'Environnement
 et de la Qualité de la Vie
 DEMINUCP

Projet Ecotourisme et conservation de la biodiversité désertique
 Réunion du 10 Avril 2014 / DGEQV
 Passation des Marchés/ procédures Banque Mondiale
 Liste des présents

Nom et Prénom	Etablissement	TEL/Fax	mail	Signature
Hakibacawi	SPCM			
Hammani Mohamed	DGEQV			
Zaki Noland	DGEQV			
Melid Dhrouisi	ETHQUEPONDME	7186 7157 7186 7158	wadhoubi@worldbank.org	
Louisi Mustapha	DG-EQV	Z828 DM	louisi_mustapha@p.u.	
Salah Hattiri	DGEQV	97-077-670	dgqsv@mundial.gov.tn	

Annexe 5 : Tableau des activités urgentes à réaliser

Activités	Montant USD	MS	Etat Actuel	Etapas à réaliser					
				Non objection BM	Publication /invitation des soumissionnaires	ouverture des offres	Dépouillement des offres	Avis -BM sur proposition d'attribution	Signature contrat
Avenant au contrat de l'expert écotourisme	????	Avenant au contrat	En cours de préparation des TDRs amandés et le projet d'avenant	Non objection BM sur les TDRS amandés	-----	-----	-----		17 juillet 2014
Contrat relatif au développement et la mise en œuvre d'une stratégie de comunication	50.000	QC	Publication de la MI le 27&28 juin 2014 dernier délai de dépôt le 17 juillet 2014	Non objection BM sur les TDRS	Suite au dépouillement de la MI et la NO BM sur les TDRS La DP sera envoyée au BE présélectionné	les offres techniques et financières seront ouvertes par commission ad hoc	les offres seront dépouillés commission ad hoc		15/10/2014
Contrat relatif à l'acquisition du matériel roulant	90.000	CF	Consultation publiée le 13&14 juin 2014 dernier délai le 17 juillet 2014	NA	-----	les offres seront ouvertes par CA	les offres seront dépouillés CA	-----	15 /10 / 2014
Recrutement architecte/paysagiste	20.000	CI	TDRs à soumettre à la BM avant le 15 juillet 2014	Non objection BM sur les TDRS					20 /08/ 2014
Lancement AO CP1.1 (3 lots)	...	Clé en main ou responsabilité unique		Non obj sur l'AO	15/10/2014 Pour 1 mois	16/11/2014 Par DGEQV	30/12/2014 Par DGEQV	Janvier 2015	Janvier 2015
Contrat de recrutement de l'institution partenaire	126.000	QC	Elaboration de la DP et envoyé (avec le rapport de dépouillement de la liste restreinte) à la BM pour non objection sur les TDRS	Non objection BM sur les TDRS Réalisé le 3 juillet 2014	Envois de la DP à l'agence choisie : 08/07/2014 pour envoi des propositions techniques et financières avant le 10 août 2014	les propositions seront ouvertes par la DGEQV le 11 aout 2014	les propositions seront dépouillées avant le 11 septembre 2014	-----	Fin septembre 2014